

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Vol. V, No 1.

BULLETIN OFFICIEL DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS INC.

S.-Jérôme, 5 octobre 1932

Réforme du Congrès général et le Bulletin des Agriculteurs

Depuis quelques semaines, M. Oscar Gatineau, rédacteur au "Bulletin des Agriculteurs", prend à parti les dirigeants de l'U.C.C. et ceux des Unions diocésaines à propos de la réforme du Congrès général.

L'U.C.C. et la Terre de Chez Nous se sont imposé comme ligne de conduite d'éviter les polémiques avec les autres journaux et de ne répondre aux attaques que lorsque la chose devient absolument nécessaire.

Tel nous semble être le cas présent. L'aumônier général est personnellement mis en cause et accusé de mettre les cultivateurs sous une fausse impression, par suite d'une déclaration entachée d'une erreur impardonnable.

Lors d'un récent congrès, j'ai affirmé que la Ligue des paysans belges, le Boerenbond, n'avait pas de congrès annuel comme celui de l'U.C.C. : c'est-à-dire, un congrès qui est l'autorité suprême de l'association, qui a le pouvoir de se prononcer définitivement par des résolutions sur 40 ou 50 problèmes agricoles, généraux ou particuliers, qui élit les officiers et les directives générales qu'ils devront suivre au cours de l'année.

Au dire de M. Gatineau, je serais dans une profonde erreur ; et, afin de montrer aux lecteurs du Bulletin "CE QUE SONT LES ASSEMBLÉES ANNUELLES DU BOERENBOND", il a publié dans le numéro du 29 septembre, les premières lignes des rapports de quelques-unes des assemblées. Nous citons pour 1932 :

"L'assemblée générale du Boerenbond a eu lieu, comme d'habitude, le lundi de la Pentecôte, qui en 1931 était le 25 mai. La réunion s'est tenue en plein air dans la grande cour du collège Saint-Pierre.

"Sur la tribune d'honneur ont pris place, à côté des membres du Comité directeur, bon nombre de membres du Conseil supérieur des sénateurs, représentants, conseillers provinciaux et autres personnalités. Plus de 2,000 délégués, venus de toutes les régions, représentent les gildes affiliées." (Rapport du Boerenbond belge pour l'exercice 1931, pages 16-17).

Et le tour est joué ! M. Gatineau a montré "CE QUE SONT" les assemblées annuelles du Boerenbond et il laisse ses lecteurs conclure que la Ligue des paysans belges tient des congrès annuels COMME CEUX DE L'U.C.C. et que l'aumônier général a trompé sciemment les cultivateurs ou bien qu'il s'est grossièrement trompé lui-même.

Si M. Gatineau était sérieux et s'il avait voulu renseigner loyalement les lecteurs du Bulletin, il aurait continué la citation de ces rapports qu'il avait évidemment sous les yeux ; les lecteurs en auraient conclu que le congrès annuel du Boerenbond n'est pas l'autorité suprême dans l'association des cultivateurs belges, qu'il n'y est aucunement question de résolutions discutées et votées par les délégués, ni d'élection des officiers, ni de directives imposées par l'assemblée à ces derniers.

La vérité est que l'assemblée annuelle du Boerenbond est UNE SIMPLE JOURNÉE D'ÉTUDES, à laquelle sont conviés les représentants des "Gildes" locales. Le programme de la journée se compose du compte-rendu des activités du Boerenbond par le secrétaire général et de trois ou quatre conférences données par des personnages de marque.

Pour qu'il ne demeure aucun doute à ce sujet, nous reproduisons au complet le rapport de l'assemblée annuelle de 1927, en omettant seulement le résumé des conférences :

"L'assemblée générale du Boerenbond a eu lieu, comme chaque année, le lundi de la Pentecôte, cette année, le 6 juin.

"Venus d'un peu partout, environ 2,000 délégués de nos gildes ont voulu prendre part à cette manifestation. Un grand nombre de personnalités, parmi lesquelles plusieurs sénateurs et représentants, y ont assisté. C'est une preuve que, non seulement nos agriculteurs, mais les dirigeants du pays aussi, s'intéressent de plus en plus à ces assises annuelles.

"La vaste salle du collège Saint-Pierre suffisait à peine à contenir tout ce monde.

"M. Parein, président, souhaite la bienvenue à tous les présents...

"Le Secrétaire général résume d'une façon concise ce que le Boerenbond a réalisé et obtenu au cours de l'exercice de 1926...

"M. le Professeur Van Dievoet, membre de la Chambre des Représentants et membre du Conseil supérieur, nous entretient des réformes à la législation du bail à ferme...

"A la réunion de l'après-midi, M. l'abbé Colpaert, membre du Comité directeur, parle de l'action religieuse et sociale dans notre organisation agricole...

"M. Conix, ingénieur agronome, aborde la question de l'achat et de la vente en commun...

"Cet exposé est vivement applaudi.

"On récite une courte prière et c'est par le chant du Boerenbond que la séance est levée.

Voilà "CE QUE SONT" les assemblées annuelles du Boerenbond ! Pour trouver une ressemblance entre ce genre d'assemblées et le congrès annuel de l'U.C.C., il faut vraiment avoir la vue trouble.

* * *

Si l'on envisage la question au point de vue de la dépense qu'importe à nos cercles la tenue du congrès annuel tel qu'il existe maintenant, nous constatons la même différence.

Il est très facile et peu coûteux pour le Boerenbond de réunir un congrès de 2,000 délégués. La superficie de la Belgique est à peine 1/60 de celle de la province de Québec ; pour se rendre à Louvain, siège du Boerenbond, aucun cultivateur n'a plus de 100 milles à parcourir. L'immense majorité des cercles se trouvent dans un rayon inférieur à 50 milles. C'est dire que tous les délégués peuvent se rendre au congrès en partant de chez eux le matin et s'en retourner le soir après la deuxième conférence. Sous ce rapport, l'assemblée annuelle du Boerenbond se compare assez bien à nos congrès diocésains. Il est donc facile aux Gildes locales de supporter dans ces conditions les dépenses de leurs délégués.

Nos cercles ne sont pas aussi bien partagés. Pour se faire représenter aux congrès diocésains, les cercles éloignés et ceux qui ne comptent qu'un petit nombre de membres sont souvent obligés de vider leur caisse. Comment ces mêmes cercles pourraient-ils payer les dépenses de délégués du grand congrès annuel ? Le cas est général en ce qui concerne les cercles des diocèses éloignés de Québec et de Montréal. Pour les gens de l'Abitibi, du Témiscamingue, de Chicoutimi, de Rimouski, le congrès est pratiquement l'affaire de quatre jours. Il est difficile de s'en tirer à moins de trente, quarante ou même cinquante piastres. Quand un cercle n'a comme ressources que le 25 sous par membre qu'il retient sur la contribution annuelle, il est clair qu'il lui est impossible de se payer le luxe d'un délégué et il ne peut pas être représenté au congrès par un de ses membres.

C'est ce qui est arrivé dans les congrès passés ; on n'a qu'à consulter la liste des cercles en activité avec celle des délégués identifiés aux divers congrès, pour constater qu'une forte proportion de nos cercles n'y sont pas représentés.

Cette situation est anormale ; elle met les cercles éloignés et ceux qui ont peu de membres, avec un fardeau financier qu'ils ne peuvent porter.

Comme remède, plusieurs cercles demandent que le congrès général soit composé de représentants des Unions diocésaines ; ces représentants seraient élus par les délégués des cercles aux congrès diocésains et leurs dépenses seraient défrayées par la caisse diocésaine.

Cette réforme n'enlèverait rien à l'efficacité de l'organisation de l'U.C.C. Au contraire, elle lui donnerait plus de souplesse et lui permettrait d'aller de l'avant à allure plus rapide. C'est ce que nous montrerons la semaine prochaine.

Avant de terminer, qu'il nous soit permis d'exprimer notre étonnement du fait que le "Bulletin des Agriculteurs" essaie d'intervenir dans la régie interne de l'U.C.C. et d'imposer des directives à ses dirigeants. Aucun journal-libéral, conservateur ou indépendant — ne tente de s'immiscer dans la régie interne des UNIONS OUVRIÈRES. En ce qui concerne l'UNION DES CULTIVATEURS, tous les autres journaux-libéraux, indépendants, etc — nous laissent la paix et ne cherchent pas à se mêler de nos affaires. Seul, le "Bulletin des Agriculteurs", journal qui défend la politique conservatrice, fait exception. Depuis plus d'un mois, deux de ses rédacteurs ont entrepris une petite guerre à l'U.C.C. sur différents points, attaquant ouvertement les dirigeants de l'U.C.C., son président et son aumônier général. Si l'un des articles de la politique du Bulletin est de vouloir régenter du dehors l'U.C.C. et de faire la guerre à ses dirigeants, MM. Noiseux et Gatineau sont priés de le dire franchement. Nous en avertirons nos membres et nous prendrons des mesures en conséquence.

L. LEBEL, S.J.,
Aumônier général.

ASSEMBLÉE DE L'EXECUTIF DE L'U.C.C.

Le 30 septembre, le bureau de l'Exécutif de l'U. C. C. s'est réuni à l'Hôtel Victoria à Québec.

Étaient présents : le R. P. Léon Lebel, S. J., aumônier général, M. Aldéric Lalonde, président général, MM. Albert Rioux, Abel Marion et Alexis Beauregard.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Que M. Paul Boucher soit félicité par l'Exécutif d'avoir entrepris la publication d'un manuel de l'U. C. C.

2. Que l'édition de ce manuel soit autorisée à deux conditions :

a) que ce manuel ne coûte rien à l'U. C. C. ;
b) qu'il soit abrégé et révisé par le Bureau de censure déjà nommé par l'Exécutif avec droit de veto pour le président et l'aumônier général.

Proposé par M. A. Marion, secondé par M. A. Rioux, que les Cours-à-Domicile soient corrigés, comme par le passé, par les professeurs de ces Cours.

Proposé par M. Marion, secondé par M. Beauregard, que l'U. C. C. décide d'attendre plus tard pour faire une souscription à l'Album de l'Université de Montréal.

Proposé par M. Beauregard, secondé par M. Marion, que M. le Président soit autorisé à enquêter sur la demande de l'Union des Cultivateurs Limitée et de faire un rapport à la prochaine réunion du Bureau de direction de l'U. C. C.

Proposé par M. Marion, secondé par M. Beauregard, que M. le Président soit autorisé à rencontrer le Ministre fédéral de l'Agriculture pour lui demander de hâter les procédures dans l'affaire Taillefer.

Il est proposé par M. Marion, secondé par M. Beauregard, que l'Exécutif croit prématurée la publication du factum de M. Paul Boucher sur nos activités économiques. L'Exécutif juge que c'est une question en discussion qui sera soumise au Bureau de direction.

Proposé par M. Marion, secondé par M. Beauregard, que l'U. C. C. renonce à l'avenir, au 1/2 de 1% prélevé jusqu'ici sur le bétail consigné au Comptoir Coopératif de l'U. C. C. L'U. C. C. renonce à cette légère commission en faveur des producteurs qui font un si mince profit avec leurs animaux, mais l'Union entend continuer à s'occuper des intérêts des cultivateurs dans la vente de leur bétail.

L'Exécutif a étudié la loi des faillites, le moratoire et la réforme des congrès.

Considérant que l'argent dépensé en achats de charbon s'en va à l'étranger ;

Considérant que la coupe du bois de chauffage donnerait du travail à un grand nombre de chômeurs, garderait notre argent chez nous et aiderait aux cultivateurs à joindre les deux bouts :

(Suite à la page 2)

INTENTION GENERALE APPROUVEE ET BENIE PAR NOTRE SAINT PERE LE PAPE

par S. E. Mgr Lamarche, év. de Chicoutimi

RESPECTER LA REPUTATION DU PROCHAIN

Le monde a besoin de plus de justice et de charité afin d'avoir plus de paix. Le Saint-Père le proclame, les chaires font écho à sa parole et les âmes de bonne volonté adressent leurs prières au Sacré-Cœur afin que son règne arrive. Ce règne n'est-il pas le règne de l'union des cœurs, du respect du droit des autres, de l'ordre source de la paix? Oui, puisque la justice et la charité du Christ nous disposent à rendre à chacun ce qui lui appartient et à traiter nos frères comme nous voulons être traités, c'est-à-dire avec bienveillance et équité. Il se trouve donc que ces vertus essentiellement sociales et pacificatrices, appliquées aux relations entre les peuples, les classes, les individus, constituent un remède souverain aux convulsions qui les désolent. D'où viennent les divisions, les haines, les guerres, sinon des procédés durs, hautains, égoïstes, et du refus pharisaïque de reconnaître le mérite et la vertu chez les autres et d'imposer comme limite à ses exigences la frontière où commence le droit du voisin, qu'il s'agisse de territoires, de biens temporels ou de ces biens non moins précieux qu'on appelle l'honneur et la réputation?

L'HONNEUR ET LA REPUTATION

L'honneur et la réputation sont des biens qui nous sont si chers que les nobles âmes préfèrent mourir plutôt que de les perdre. Ma vie était un écrin, disait un chevalier antique; dans cet écrin, il y avait une pierre précieuse; cette pierre précieuse, c'était mon honneur; vous avez brisé la pierre, l'écrin n'a plus de prix pour moi, la vie ne m'est plus rien.

L'honneur est un éclat, un rayonnement qui entoure notre personne et notre nom. Il ne souffre aucune tache tellement il est délicat et susceptible. La réputation est un état de dignité qui encadre une vie bien disciplinée, des mœurs pures, des vertus estimées et qui crée une renommée favorable. Elle constitue une richesse; pour quelques-uns, c'est peut-être la seule richesse. Respectons la réputation du prochain, telle est la résolution que le Saint-Père a bénie comme intention générale de l'Apostolat de la Prière pour ce mois d'octobre.

(à suivre)

Les "Sans Dieu" en Russie

Durant les dernières années, l'action des militants Sans-Dieu a été estimée comme une des principales activités du parti et tous les services des Soviets furent obligés de soutenir leur action avec tout le personnel chaque fois qu'ils étaient sollicités de la faire.

Le Trésor de l'Etat a payé une émission de plus de treize millions d'exemplaires de livres et de pamphlets athées, et de la façon la plus énergique, les "rouges" travaillent à porter à 450,000 le tirage du Sans-Dieu, à 170,000 celui du périodique du même nom, à 35,000 celui de l'"Antireligieux", à 20,000 celui du "Village sans Dieu", à 25,000 celui du périodique ukrainien, à 20,000 celui de l'organe tartare "Science et service divin" etc.

Pour former et entretenir leurs propagandistes, les "Sans-Dieu" ont déjà fondé en U.R.S.S.: 75 universités anti-divines, 20 facultés "Sans-Dieu", quelques centaines de cours anti-religieux, environ 20,000 cercles d'athées, 40 musées anti-religieux et de nombreux séminaires.

Le nombre des travailleurs actifs, c'est-à-dire des agitateurs athées, se porte à environ 250,000.

Un plan "quinquennal athée" a pour but de porter le nombre des athées à dix-sept millions en 1933.

Un soin spécial est apporté dans leur travail à l'action sur les enfants et les jeunes gens. De plus, progressivement les groupements de libres-penseurs de l'Europe occidentale se rapprochent de la puissance athéiste soviétique.

Actuellement sont embrigadés dans les écoles, trois millions d'enfants, membres de l'organisation communiste de jeunesse, quatre millions de jeunes pionniers et environ quinze millions d'enfants imprégnés de l'éducation des Sans-Dieu.

La crise économique en U.R.S.S.

D'après les Izvestia du 22 juillet, l'extraction du charbon avait encore baissé depuis le commencement de juillet. La production d'acier avait également baissé. Les Izvestia donnaient à ce sujet des chiffres très caractéristiques: La Pravda du 19 août a consacré à cette crise un éditorial anglois. Les résultats de l'industrie soviétique durant le 1er semestre de 1932, sont, disait-elle "absolument insuffisants". Insuffisants parce qu'ils ne réalisent en aucune manière les prévisions du plan quinquennal.

Insuffisants parce qu'il y a manque de coordination entre les diverses branches de l'industrie, et que ce déséquilibre dans le développement général désorganise l'économie; c'est ainsi que le ralentissement de la production minière et métallurgique — où "la situation est devenue très grave" — entrave l'essor de toutes les industries qui ont besoin de fer et de charbon.

Les exécutions de paysans en U.R.S.S.

Le "Daily Mail" est encore informé par un correspondant de Moscou que le gouvernement de Staline inaugure une campagne de terrorisme pour convaincre les paysans russes d'avoir à remettre leurs récoltes de blé entre les mains des percepteurs spécialement nommés par les commissaires du peuple.

Des exécutions massives sont prononcées contre les délinquants par des tribunaux hâtivement constitués, et tous les condamnés sont fusillés quelques heures après l'arrêt. Depuis le début de la semaine, quatorze fermiers ont été exécutés de la sorte. Dans chacun des cas, les délits punis dans cette action terroriste sont désignés comme "pillage des propriétés d'Etat". Ces "pillards", bien souvent, s'étaient contentés de glaner dans les champs après la moisson pour recueillir la nourriture de leur famille.

PROGRAMME DES CAUSERIES AGRICOLES DE L'U. C. C.

Sous les auspices du Poste C.K.A.C.

chaque jour à 12.45 heures p.m.

SOUS LA DIRECTION DE M. PAUL BOUCHER

Grâce à la bienveillance du poste C.K.A.C. de la Presse, l'U.C.C. donnera, à partir du 10 octobre, une causerie quotidienne à 12.45 heures p.m., sur les questions agricoles, pour l'avantage de tous les cultivateurs.

Chaque mercredi, à la même heure, il sera diffusé une causerie d'actualité sur un sujet intéressant; nous prions les auditeurs de nos causeries de bien prendre note du changement d'heure et du nouveau programme.

10 octobre. — 1. Ouverture des Causeries;

2. Le choix des génisses:

Les Méthodes de sélection?

Les traits caractéristiques?

11 octobre. — L'Ensilage:

Ses avantages?

Sortes d'ensilage?

Comment obtenir un bon ensilage?

12 octobre. — PROGRAMME DE L'U.C.C.:

LES COURS-A-DOMICILE DE L'U.C.C.: R.M. Pucet.

13 octobre. — La Conservation des Patates:

Caves et Caveaux?

Conditions physiques et l'emmagasinement?

14 octobre. — L'Alimentation de la Vache laitière:

Les conditions d'une bonne ration?

Quantité et Qualité?

15 octobre. — Conditions de réussite dans l'Elevage du mouton:

Leur alimentation?

Dangers des pluies froides?

Pourquoi baigner les moutons?

DIMANCHE, le 9 octobre, à 6 heures p.m. L'HEURE CATHOLIQUE: La causerie religieuse sera donnée par le R.P. Thomas Lamarche, O.P. Il commentera les paroles qui constituent la deuxième partie de la Salutation Angélique: Vous êtes bénie entre toutes les femmes et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

Le mercredi soir, 12 octobre, à 6 h. 30, sous les auspices de l'Ecole Sociale Populaire, M. Esdras Minville commencera une série de causeries sur la Répartition des richesses, d'après l'encyclique Quadragesimo Anno. Ces causeries hebdomadaires dureront un quart d'heure.

Pour répondre à de nombreuses demandes, l'Ecole Sociale Populaire fera aussi irradier le cours professé à la Semaine sociale de Montréal par le R.P. Bournival, S.J., sur les Opérations de bourse et leur moralité. Cette émission aura lieu simultanément au poste CKAC et au poste CHRC le samedi soir, 8 octobre, de 8 h. à 9 h.

MARDI, le 11 octobre, à 8 heures p.m. HEURE PROVINCIALE: M. Henri Dombrowski: "Le Théâtre classique".

Assemblée...

(Suite de la 1ère page)

L'Exécutif de l'U. C. C. désire féliciter les conseils municipaux qui ont entrepris une campagne en faveur du chauffage au bois.

L'U. C. C. prie le Surintendant de l'Instruction publique de conseiller à toutes les Commissions scolaires de chauffer leurs édifices au bois durant l'hiver prochain.

L'U. C. C. demande au gouvernement provincial et à toutes les municipalités d'appuyer cette campagne qui représenterait une économie considérable pour notre province.

BOIS OU CHARBON

Le 6 octobre, une grande assemblée sera tenue à Montréal, sous les auspices de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord, afin de promouvoir le chauffage au bois.

L'échevin Alfred Legault, membre du Comité Exécutif de Montréal, qui s'est fait l'apôtre du mouvement, sera présent ainsi que d'autres autorités en la matière.

L'U.C.C. est trop intéressée à ce mouvement pour avoir été ignorée. M. J.-G. Bélanger, Président de l'Association, a adressé une gracieuse invitation à ses directeurs; inutile de dire que l'U.C.C. a répondu présent...

L'heure est grave pour nos cul-

tivateurs, ils ont besoin de débouchés pour leurs produits, le bois de chauffage ne manque pas dans nos campagnes et nul doute que le profit que l'on pourrait réaliser de sa vente serait un appoint intéressant pour la cassette du cultivateur.

N'est-ce pas le principe de "l'Achat Chez Nous" qui doit prévaloir, s'il faut un demi-million de combustible pour chauffer bon nombre de foyers montréalais, n'est-il pas préférable d'employer le bois au lieu d'envoyer notre argent à l'étranger pour payer du charbon.

Nous regrettons de ne pas avoir été avisés plus tôt de cette assemblée, car nous aurions, dans notre dernier numéro, invité tous nos cultivateurs intéressés dans la vente du bois de chauffage, de se faire représenter; afin de discuter la question avec les autorités bien disposées à recevoir leurs suggestions, nous espérons pourtant que bon nombre d'entre eux, ont pu prendre connaissance du communiqué paru dans la presse quotidienne et que nous aurons le plaisir de rencontrer à l'assemblée des hommes dévoués à la défense des intérêts communs.

Messieurs les Membres de l'U.C.C. peuvent être assurés que leur association saura faire son devoir en la circonstance et qu'elle mettra tous ses efforts à faire admettre, si nécessaire, que le chauffage au bois est une nécessité pour venir en aide à la classe agricole, en même temps qu'un moyen efficace de prouver la valeur de l'Achat Chez Nous

R. M. P.

Petit calendrier

Vendredi, 6 octobre: Saint Bruno;

Vendredi, 7 octobre: Saint Auguste;

Samedi, 8 octobre: Sainte Brigitte;

DIMANCHE, 9 OCTOBRE

282e jour de l'année

21e après la Pentecôte,

Saint Denis

Lundi, 10 octobre: Saint François;

Mardi, 11 octobre: Saint Germain;

Mercredi, 12 octobre: Solennité de Saint Michel.

Dimanche: Lever du Soleil: ... 6 h. 06

Coucher du Soleil: ... 5 h. 23

Premier quartier le 6 à 3 h. 11 du soir.

Les biens des Jésuites en Espagne

Des rapports fantaisistes ont paru dans plusieurs journaux sur les richesses fabuleuses des Jésuites en Espagne. La plupart des propriétés qu'on mettait à leur crédit ne leur appartenaient pas. Et ceci n'était un secret pour personne, ni une manoeuvre de la dernière heure. C'est de pratique courante en Espagne que des Syndicats se forment, construisent d'immenses établissements et les louent ensuite à des Ordres religieux. Ces syndicats sont reconnus par l'Etat et régis par les lois. Ils distribuent des dividendes à leurs actionnaires.

Le syndicat de Barcelone, un des plus puissants, avait été fondé en 1891 par le marquis de Comillas, José Ferrer Vidal et Jode Zulueta, le père du secrétaire d'Etat actuel. Ils achetèrent d'immenses terrains, y construisirent de spacieux édifices et les louèrent à différentes communautés, c'est ainsi que le collège de Barcelone, situé au centre de la ville, le collège de saint Ignace bâti dans la banlieue, un des plus importants de l'Espagne, la maison de campagne "Can Barba" et d'autres établissements, bien qu'entre les mains des Jésuites, appartenaient à ce syndicat.

Le gouvernement, qui ne pouvait ignorer ce fait, s'est cependant emparé de ces propriétés. Mais le syndicat défend actuellement ses droits. Et ce qui fortifie ses revendications c'est qu'un bon nombre de ses actionnaires sont des étrangers, Anglais, Américains, Argentiniens, Chiliens, tous décidés à ne pas se laisser déposséder injustement de leurs biens.

Déjà le gouvernement a dû renoncer à la revue scientifique, Iberica, rédigée par des Jésuites et dont il s'était emparé, devant les protestations légales de son principal propriétaire, un Argentinien. Il en fut ainsi de la magnifique église de Madrid que desservaient les Jésuites. Un groupe d'Américains établit nettement qu'elle lui appartenait.

Il y a plus: bon nombre d'églises, de couvents, d'écoles incendiés lors des émeutes étaient assurés dans des compagnies étrangères. Celles-ci appuyées par leurs gouvernements respectifs ont représenté au gouvernement espagnol qu'il était responsable de ces dommages et elles ont réussi à se faire indemniser en grande partie.

Mais la population espagnole ignore ces faits. Aucun journal ne peut les rapporter. Une censure draconienne s'y oppose.

Le monde a besoin de plus de justice et de charité afin d'avoir plus de paix... Il se trouve que ces vertus essentiellement sociales et pacificatrices, appliquées aux relations entre les peuples, les classes, les individus, constituent un remède souverain aux convulsions qui les désolent.

S. E. Mgr LAMARCHE.

U.C.C.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

REVUE OFFICIELLE DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Publié par "La Terre de Chez Nous Inc." et imprimé par l'Imprimerie - Photogravure J.-H.-A. Labelle, 303, avenue Parent, Saint-Jérôme, Qué.



1 an 1.00
3 ans 2.50
A l'étranger 1 an 1.50
Gratuit aux membres en règle de l'U. C. C.

Administration, Rédaction, Publicité :

Téléphone 5505, boulevard Saint-Laurent, Montréal.
CRescent 3188

Nos collaborateurs gardent l'entière responsabilité de leurs écrits.

Tirage certifié par l'"Audit Bureau of Circulations"

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglement et répandre, mais bien plutôt pour peser et approfondir. — Roger Bacon.
Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire a entrevu ou pressenti... — R. P. Gratry.

A NOS ABONNES

Nous commençons, avec le présent numéro, le cinquième volume de "La Terre de Chez Nous".

Nous osons espérer que les lecteurs de notre journal voudront bien lui conserver leur précieux encouragement et nous tenons à les assurer que l'Union Catholique des Cultivateurs, dont "La Terre de Chez Nous" est l'organe, continuera son travail bienfaisant, dans l'intérêt de la classe agricole, pour l'avantage de notre Province et du Canada tout entier.

CAUSERIE A LA RADIO PAR M. R.-M. PUCET

La classification des produits agricoles

Mesdames, Messieurs,

Il est reconnu que, dans la plupart des pays du monde, l'agriculture est l'industrie de base, nécessaire à la vie des peuples, c'est juste et indéniable. Sans l'agriculture, quels seraient les moyens d'existence de toute une pléiade qui vit sans produire, qui a ses activités dans le commerce, l'industrie et la finance? Quelles seraient les possibilités de vivre si l'agriculture ne fournissait pas le blé, les viandes, les légumes, les fruits, n'est-il pas permis de se le demander?

Les besoins des peuples augmentent en proportion de leur développement d'abord, et de leur pouvoir d'achat ensuite; c'est la raison primordiale qui a fait que depuis plusieurs années, ici même, au Canada, on a tout mis en oeuvre pour faire produire au sol, plus de produits et aussi des produits de meilleure qualité.

Grâce ou dévouement des autorités, au labeur assidu de nos agronomes, la production a augmenté considérablement dans notre province, le choix dans les bovins a aidé à une plus grande production dans l'industrie laitière, la culture rationnelle a fait sa part, l'emploi des engrais chimiques a donné une nouvelle vigueur au sol et, aujourd'hui, en face d'une production meilleure et plus forte, nous nous trouvons avec un pouvoir d'achat, tellement diminué, que la production agricole se vend au-dessous de son prix de revient et que la profession ne nourrit plus son homme.

Alors que dans l'industrie, dans le commerce, on établit le prix de vente en proportion du prix d'achat, afin de s'assurer un bénéfice légitime, le cultivateur, l'éternelle victime de toutes les crises, est forcé de se contenter, pour ses produits, des prix qu'on lui offre, et ce, pour deux raisons: la première, c'est qu'il s'agit de produits périssables et la seconde, c'est que le pouvoir d'achat manque à une partie de sa clientèle régulière et qu'il est forcé par les événements d'accepter les offres qu'on lui fait, afin de ne pas tout perdre.

Dans de semblables circonstances, doit-on dire aux cultivateurs de continuer à produire beaucoup, et aussi d'améliorer la production; à ceci nous répondons oui, mais nous ajoutons une condition: Il faut que les produits du sol soient classifiés et bien classifiés.

L'hon. Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, travaille activement pour obtenir ce résultat, il a raison, et tous les cultivateurs devraient le soutenir dans cette oeuvre bienfaisante qui porte en elle la résurrection de notre agriculture.

Nos cultivateurs ont tout intérêt à classer leur production, trop longtemps on a cru, en beaucoup de milieux, que la question principale était de vendre et qu'il était d'importance secondaire de donner satisfaction aux acheteurs; aujourd'hui encore, il faut le reconnaître, sur nos marchés, nous trouvons des produits qui ont belle apparence sur le dessus et ceux qui se trouvent à l'intérieur du contenant, laissent beaucoup à désirer.

Ce système est périmé tout au moins, il devrait l'être, il nous a coûté assez cher dans le passé. Que nous prenions nos pommes, nos tomates, nos pommes de terre, nous constatons que nos commerçants de gros et de détail préfèrent payer plus cher pour les produits de l'Ontario et ceux des provinces maritimes que pour

ceux de Québec. Et pourquoi? parce qu'ils sont assurés qu'ils sont bien classifiés. Franchement, pouvons-nous les blâmer? Notre devoir n'est-il pas plutôt de nous défendre loyalement en faisant partout et toujours un commerce de confiance?

Bon nombre de nos producteurs l'ont compris, mais pour que les résultats soient satisfaisants, il est nécessaire que tous le comprennent; afin que le commerce des produits agricoles de notre province rivalise avantageusement avec celui des autres provinces, qui nous font une très grande concurrence, il faut préparer pour la vente en se mettant à la place de l'acheteur; le secret de la réussite est là, tout entier là.

Il faut bien admettre que si nos cultivateurs ont perdu jadis la confiance des marchands, ce n'est pas précisément leur faute, c'était plutôt dû à la qualité de leur production, mais il n'en est plus de même aujourd'hui, les produits de Québec valent les autres; nous dirons plus, nous avons des produits dans Québec qui sont supérieurs à ceux des autres provinces; nous devons donc unir tous nos efforts pour le faire reconnaître par tous les acheteurs. C'est une oeuvre de solidarité économique qui permettra à notre agriculture de se rénover, quand les affaires vont reprendre dans un jour que tout le monde attend avec impatience et que l'on espère proche.

Classification, tel doit être le mot d'ordre de notre Agriculture, nous ne le répéterons jamais trop, parce que c'est là qu'est la clef du succès.

Il ne faut pas oublier, Messieurs les Cultivateurs, qu'en plus des marchés locaux que nous avons à conquérir et là, plus encore qu'ailleurs, il faut une parfaite classification si nous voulons que les produits canadiens puissent concurrencer avantageusement ceux qui y arrivent des autres pays.

Une bonne réputation met plus de temps à s'acquérir qu'une mauvaise, il suffit d'un instant de défaillance pour perdre la confiance des gens, aussi pour nos producteurs il est nécessaire de bien penser à l'avenir et de prendre la résolution de ne livrer aux expéditeurs que des produits de choix, les seuls qui puissent assurer le succès de notre agriculture.

Nous pourrions à ce sujet citer des faits qui nous ont fait grand tort sur les marchés étrangers, nos pommes, nos belles pommes de la province de Québec, ont souffert sur le marché français, du fait d'une mauvaise expédition, une seule; dernièrement encore, un envoi de foin a été refusé à l'étranger, et pourquoi? parce que le producteur a cru faire une bonne affaire en se débarrassant d'un produit inférieur.

C'est ce mal-là qu'il faut combattre, jouer au "fin-fin", ça prend une fois, ça prend deux, mais ça ne prend pas toujours et pour un seul qui manque à son devoir, la masse toute entière peut être atteinte. Il ne faudrait pas se figurer que le mal que nous signalons est spécial à la classe agricole, et si aujourd'hui, nous insistons sur le sujet, c'est parce que nous ne voulons considérer ici que les intérêts de l'agriculture.

Il nous faut donc une bonne classification des produits agricoles. Premièrement, pour nous assurer la prédominance sur notre propre marché (c'est en même temps défendre la cause de l'achat Chez Nous qu'assurer à notre production le débouché dont elle a grand besoin); deuxièmement, pour conquérir les marchés étrangers, tel que le marché anglais qui nous est ouvert avec avantage et d'autres marchés européens où les produits canadiens figureraient en bonne place.

A l'appui de notre thèse, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de rappeler les paroles de l'hon. Godbout, prononcées le 28 avril dernier sous les auspices des "Hommes d'Affaires du Nord de Montréal": "Aucune province n'approche la nôtre pour le beurre, le sucre d'érable et le miel et cependant on paie souvent des prix plus élevés pour se procurer des produits étrangers, inférieurs; nos pois verts, notre blé d'inde, nos tomates en conserve sont excellentes; notre pomme de terre est supérieure à celles que nous allons chercher ailleurs et nous la vendons 10 sous de moins par minot; nos pommes sont supérieures à celles de la Colombie-anglaise et ces dernières nous font compétition sur notre propre marché.

Nous pourrions ajouter d'autres preuves, puisées à la même source et ailleurs aussi; nous nous arrêtons là, en nous contentant de dire, en priant s'il le faut nos cultivateurs, nos braves cultivateurs, de prêter une oreille attentive aux conseils qui leur sont donnés en rapport avec la classification de leurs produits; c'est le seul moyen, le vrai, qui leur permettra de reprendre la place qui leur appartient auprès du commerce local et aussi de s'assurer une place prépondérante sur les marchés étrangers.

Produire, c'est beau, classer la production, c'est mieux, c'est la meilleure assurance que notre agriculture puisse prendre, en perspective d'un bel avenir qui rachètera les malheurs présents.

A propos du beurre

N'est-il pas permis de se demander si la question du beurre de la Nouvelle-Zélande ne va pas redevenir un cheval de bataille pour certains politiciens?

Le Ministère fédéral de l'Agriculture a, voici quelques jours, lancé un appel aux cultivateurs, leur signalant la situation du marché et leur demandant de suralimenter leurs vaches laitières, afin de produire suffisamment de beurre pour les besoins de la population au cours de l'hiver.

Que déduire de cela, c'est que notre production nationale est trop faible et surtout, qu'elle est handicapée du fait qu'elle n'est pas régulière; la plupart de nos beurriers vont bientôt fermer

leurs portes; les quantités de lait et de crème reçues ne leur permettront pas de les exploiter.

La baisse de production du lait est due à deux causes principales: la première est que l'alimentation des troupeaux laitiers laisse à désirer, on compte trop sur les pâturages et on ne cultive pas assez de fourrages verts; la seconde est que bon nombre de vaches laitières arrivent à une période de gestation qui ne permet pas d'obtenir une aussi grande quantité de lait.

Il nous faudrait donc opérer un changement radical dans notre système, si nous voulons obtenir, et une plus grande production, et une production régulière; ce ne sera certainement pas le travail d'un jour, il faudra

cependant s'y décider au plus tôt, si nous voulons résister à l'invasion de notre marché par la production étrangère.

En temps régulier, il arrive ceci: la production d'été est trop forte pour nos besoins, les prix du beurre sont bas, pour écouler le surplus de notre consommation, nous exportons sur les marchés étrangers, le marché anglais, tout particulièrement; nous sommes obligés de suivre les cours et comme ils sont bas, nous en supportons les conséquences, même sur notre marché local.

La spéculation joue son rôle, de grosses maisons d'alimentation profitent de la situation pour accumuler dans les entrepôts frigorifiques de grosses quantités qu'elles écoulent avec profit quand la production des beurriers diminue; nous en avons eu la preuve au cours des dernières semaines, l'annonce de l'importation de beurre de la Nouvelle-Zélande, a fait que des milliers de livres de beurre ont été jetées sur le marché; il en est résulté une baisse qui ne se serait certainement pas produite si les affaires avaient suivi leur cours régulier.

Que faut-il en déduire? C'est que le marché du beurre est entre les mains des spéculateurs, si on leur laissait la liberté d'opérer, les consommateurs paieraient le beurre 40 cents la livre et plus, au début de l'an prochain, et dans l'ensemble, les fournisseurs de beurriers n'en retireraient que le prix actuel ou à peu près.

Si les beurriers et leurs patrons pouvaient disposer des capitaux suffisants pour conserver leur production dans un entrepôt approprié et la mettre sur le marché quand les prix haussent, nous aurions la clef de la réussite, mais, en attendant, faut-il que les consommateurs soient les esclaves des spéculateurs, sans profit pour les producteurs? Nous ne le croyons pas.

En résumé, les quantités de beurre en entrepôts sont insuffisantes pour notre consommation d'hiver; notre production future ne peut combler le déficit, c'est regrettable, mais est-ce le public en général qui doit en subir les conséquences?

Ne faut-il pas mieux chercher les moyens d'augmenter et de régulariser notre production, afin de satisfaire aux besoins de notre propre marché, que de se lancer dans des élucubrations, souvent mensongères, et toujours regrettables.

Aux Etats-Unis, ce sont les "bootleggers" qui sont les partisans les plus acharnés de la loi actuelle; au Canada, ne serait-ce pas les spéculateurs, qui vivent aux dépens de toutes les classes, qui sont les plus intéressés à la rareté des produits sur nos marchés?

R. M. P.

NECROLOGIE

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS ET "LA TERRE DE CHEZ NOUS" ADRESSENT LEURS PLUS SINCERES CONDOLEANCES A LA FAMILLE DUPUIS ET AU NOMBREUX PERSONNEL DE LA MAISON DUPUIS FRERES, POUR LA GRANDE PERTE QU'ILS VIENNENT DE SUBIR EN LA PERSONNE DE M. J. NARCISSE DUPUIS, PRESIDENT HONORAIRE DE CETTE IMPORTANTE MAISON CANADIENNE-FRANÇAISE.

(A) AUMONNIERS, (D) DIRECTEURS
(S) SECRÉTAIRES

Diocèse de Chicoutimi :

Chicoutimi- Nord :
(A) Abbé F. J. FORTIN, Chicoutimi
(D) M. Antoine RIVERIN, Chicoutimi
(S) M. J.-A. GOBEL, Chicoutimi
Chicoutimi- Sud :
(A) Ab. J.-C. TREMBLAY, Les Eboulements
(D) M. Adjutor BHERER, Cap à l'Aigle
(S) M. G. TREMBLAY, Les Eboulements

Diocèse de Gaspé :

(D) Abbé C.-E. PLOURDE, St-Elzéar, Bon.

Diocèse de Haileybury :

Abitibi :
(A) Abbé A. MEUNIER, Curé La Reine
(D) M. L. N. BOISCLAIR, Makamik
(S) Abbé E. HALDE, Palmarole

Temiscamingue :

(A) Abbé A. MOUTTET, St-Bruno de Guig.
(D) M. Jos COTNOIR, St-Bruno de Guigues
(S) M. Georges LEFORT, Ville-Marie

Diocèse de Joliette :

(A) Chan. M. CLERMONT, St-Barthélemy
(D) M. Arthur VALOIS, Saint-Barthélemy
(S) Abbé D. HENAU, vic., St-Barthélemy

Diocèse de Mont-Laurier :

(A) Abbé J. L. A. GENIER, c., Ferme-Neuve
(D) M. F. DESJARDINS, L'Annonciation

Diocèse de Montréal :

(D) M. Paul BOUDRIAS, L'Abord à Plouffe,
(D) M. Hercule RIENDEAU, St-Rémi, (Nap.)

Diocèse de Nicolet :

(A) Abbé Edgar LAFORÊT, Evêché
(D) M. A. ROUSSEAU, La Baie du Febvre
(S) Abbé Alphéri TAILLON, Evêché



Président-général : ALDERIC LALONDE, Rigaud.

Aumônier général : R. P. LEON LEBEL, s.j., Montréal

1er Vice-Président :

ALBERT RIOUX, L.Sc.A.,
Sayabec.

Secrétaire-général :

PAUL BOUCHER, L.Sc.S.,
Boucherville.

2e Vice-Président :

ABEL MARION,
Sainte-Hedwidge

Rédacteur :

RAYMOND-M. PUCET,
Montréal

Conseillers juridiques :

Me WILFRID GUERIN, N. P. Me CHS-HENRI LALONDE, C. R.

(A) AUMONNIERS, (D) DIRECTEURS
(S) SECRÉTAIRES

Diocèse d'Ottawa et de Pembroke

Section de Québec

(D) M. W. BENOIT, Luskville, (Wright)
Section de l'Union des Agriculteurs F.-O. :
(A) Abbé R. GLAUDE, curé, Gatineau
(D) M. R. BEAUDET, R.R. No 2, Cyrville, Q.

Diocèse de Québec :

Québec-Nord :

(A) Abbé J. P. CHALIFOUR, Curé, N. D.
des Anges
(D) M. Alfred HARDY, Saint-Basile
(S) M. Edouard VERREAULT, St-Léonard

Québec-Sud :

(A) Abbé P. GRONDIN, Collège de Lévis
(D) M. Jos. BRETON, St-Hénéline, Dorche.
(S) M. A. CHAMPAGNE, St-Honoré, Beauce

Québec-Est :

(D) M. J.-M. NICOLE, Montmagny.

Diocèse de Rimouski :

(A) Abbé Alp. BELZILE, B.S.A., Rimouski
(D) M. Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles
(S) Abbé Alf. BERUBE, Trois-Pistoles

Diocèse de Sherbrooke :

(A) Abbé Arm. MALOUIN, Ham-Sud, Wolfe
(D) M. Ph. LAROCHE, St-Camille de Wolfe

Diocèse de Saint-Hyacinthe :

(A) Abbé G. SPENARD, Saint-Hyacinthe
(D) M. Alexis BEAUREGARD, Ste-Hélène
(S) M. P. A. LESSARD, Ste-Hélène (Bagot)

Diocèse de Trois-Rivières :

(A) Abbé Ernest JACOB, Saint-Prospère
(D) M. Omer-E. MILOT, Yamachiche

Diocèse de Valleyfield :

(A) Ch. O. BISSONNETTE, Ste-Martine
(D) M. J. F. PRUD'HOMME, Ste-Philomène
(S) M. Lucien GENDRON, Beauharnois

REUNIONS DE CERCLES

9 octobre : Montmagny (Montmagny)
9 " Contrecoeur (Verchères)
9 " Saint-Ephrem (Beauce)
10 " Angers (Hull)
10 " Martinville (Compton)
10 " Normandin (Lac Saint-Jean)
12 " Saint-Michel (Bellechasse)
12 " Loretteville (Québec)

ECHOS DE CERCLES

Sainte-Cécile

(Frontenac)

Le Cercle a tenu son assemblée le 25 septembre, sous la présidence de M. Joachim Roy.

M. le Président procède immédiatement à l'étude du questionnaire adressé par l'Exécutif et soumet chaque question à l'auditoire après lecture faite.

Une demande a été faite que les villes s'intéressent à l'emploi du bois de chauffage, de préférence au charbon, afin d'aider les cultivateurs. Acceptée unanimement.

A ce sujet, il est fait remarquer que la paroisse dispose d'une certaine quantité de bois dont elle pourrait faire l'expédition.

Une résolution fut ensuite passée, demandant qu'une prime de 5 sous par livre, sur le beurre et de 2½ sous sur le fromage, soit accordée aux producteurs.

Antonio FORTIER, sec.

L'Ascension

(Labelle)

A l'assemblée régulière du cercle de l'U. C. C. tenue à la salle paroissiale le 18 septembre, à l'issue de la messe paroissiale étaient présents tous les directeurs sous la présidence de M. Pierre Beauchamp.

Après le compte-rendu de la dernière assemblée et de la correspondance reçue, il fut fait une distribution à tous les membres des bulletins No 95 : "Comptabilité du cultivateur" et No 108 : "Les Maladies du cheval" fournis par le Ministère de l'Agriculture de Québec.

Résolu :

1. Sur proposition du directeur Arthur Lavoie, secondé par le directeur Joseph Lafleur, qu'une demande soit faite au Ministère de l'Agriculture de bien vouloir venir en aide aux cultivateurs de notre paroisse dont les terres ont besoin de chaulage, en leur fournissant la pierre à chaux gratuitement si possible, et sur-

tout en aidant au transport en faisant faire le charroirage par camion à destination chez les cultivateurs. — attendu que nous sommes éloignés des chemins de fer.

2. Sur proposition du directeur Isidore Carrière, appuyé par le directeur Armand Richard, que demande soit faite à la Maison Dupuis Frères Limitée de bien vouloir accorder un escompte de 5% à tous les membres en règle de l'U. C. C. sur toutes les commandes de \$1.00 en montant, comme sur les commandes de \$25.00. Et nous demandons aux autres cercles d'appuyer notre demande, afin qu'une résolution en ce sens soit approuvée au prochain congrès.

Médéric LEGAULT, Sec.

Beauharnois

Nous avons le plaisir de constater la présence de quelques cultivateurs intéressés à notre réunion en plus de nos membres.

Lecture du procès-verbal est faite et il est adopté.

M. l'Aumônier nous fait part d'une suggestion parue dans le "Guide" : "Est-il à propos de modifier le Congrès général?" Après discussion, nous adoptons la résolution qui suit :

— Attendu que pour rendre plus efficaces les délibérations du Congrès général, nous du Cercle de l'U. C. C. de Beauharnois, avons résolu que seuls les délégués nommés par le bureau diocésain auront droit de vote au Congrès général, tel que suggéré dans le "Guide" de Septembre 1932; proposé par M. Eucher Lefebvre, secondé par M. Ernest Leduc, appuyé à l'unanimité.

Notre Président parle des résultats de la Conférence Impériale.

M. l'Aumônier dans son allocution nous dit que le monde ne sortira de l'impasse dans laquelle il se débat actuellement, que par un retour sincère à la doctrine de l'Evangile : conclusion de

l'Encyclique "Quadragesimo Anno" de Sa Sainteté le Pape Pie XI.

M. S. Gosselin, agronome, nous donne ses impressions d'un voyage fait dans le comté de Labelle. Il partira bientôt pour Papineauville et invite les cultivateurs qui en sont capables à l'accompagner. Il fait lecture d'une lettre circulaire qui sera distribuée à tous les cultivateurs, concernant l'affiliation des Sociétés d'Agriculture et des Cercles agricoles et dit pour conclure : "J'espère qu'avec le concours des membres de l'U. C. C. et de tous les cultivateurs, nous pourrions améliorer la situation agricole dans le comté de Beauharnois."

Demande lui est faite que l'assemblée de réorganisation du cercle agricole ait lieu le jour de notre assemblée de janvier et que la question de l'entretien des cours d'eau verbalisés entretenus par le gouvernement, soit étudiée.

Il est proposé par M. Emile Dagenais, secondé par M. Omer Deschamps, qu'un moratoire soit établi pour les deux années à venir sur les prêts hypothécaires qui deviennent échus.

Lucien GENDRON, sec.

Springhill

(Frontenac)

Le Cercle de l'U.C.C. a tenu une assemblée spéciale dimanche, le 18 septembre, avec le concours d'orateurs distingués. M. le Curé Gravel présidait et M. Ulric Leclerc, président du Cercle, présentait les orateurs.

M. Bruneau, agronome du district, donna d'excellents conseils aux cultivateurs, très nombreux dans la salle, sur la nécessité de s'organiser de plus en plus pour le succès et la lutte sur les marchés.

M. Painchaud, aviculteur du district, intéressa vivement les dames sur les méthodes à suivre pour réussir avec une basse-cour, sur le choix des bons sujets pour la ponte, les marques distinctives d'une bonne pondeuse.

M. l'abbé A. Malouin parla longuement de la nécessité de l'Union au triple point de vue religieux, patriotique et économique.

M. Raymond Langlais, agronome de Compton, parla du drainage et de ses avantages, du bon labour et des qualités religieuses et pleines de charité que doit avoir un cultivateur canadien.

M. le Curé Gravel fit les remerciements et les remerciements d'usage.

A cette réunion, M. Ulric Leclerc fut désigné comme délégué à Sherbrooke au Congrès diocésain. Quelques résolutions furent aussi adoptées en vue de ce Congrès.

Jos. LABRIE, sec.

Normandin ..

(Lac Saint-Jean)

L'assemblée a été tenue le 19 septembre 1932.

Les procès-verbaux des dernières assemblées furent lus et adoptés. Lecture aussi fut faite d'une lettre de M. G. Boulet, membre, suggérant de former un Comité ou Bureau d'arbitrage pour régler les difficultés entre les partis; le cercle promet de prendre cette suggestion en considération, à une autre séance.

RESOLUTIONS ADOPTÉES

1. Le Cercle approuve l'idée de modifier les statuts, tel que le demande le Bureau Exécutif, qu'à l'avenir, le Congrès général soit formé des directeurs des unions diocésaines. MM. Elie Levesque et Xavier Bouchard, directeurs, sont nommés délégués pour l'assemblée de l'Union diocésaine qui sera tenue à Saint-Félicien, le 4 octobre prochain.

2. Proposé et résolu unanimement que le Cercle approuve et se déclare en faveur d'un moratoire pour venir en aide à la classe agricole. Copie de cette résolution est envoyée à l'Union diocésaine pour plus d'étude.

L'assemblée prit fin.

Une autre assemblée a été tenue le 25 septembre.

Le procès verbal fut lu et adopté. M. le Président dit que le but de l'assemblée est d'essayer d'introduire les Cours-à-domicile dans la paroisse, il parle des succès obtenus et des avantages de ces Cours pour la classe agricole. Il faut nous encourager, les prix du beurre, du fromage et du porc augmentent.

M. l'Aumônier explique en détail les avantages des Cours-à-domicile donnés dans "La Terre de Chez Nous" et le profit qu'on en retire. Les Cours sont ouverts à tous ceux qui s'intéressent à la classe agricole, surtout les jeunes. Il espère que beaucoup s'inscriront.

M. Brouillard, agronome, seconde fortement l'idée de M.

l'Aumônier. Il arrive de l'exposition et il est heureux de constater que malgré tout, l'agriculture était mieux représentée que l'industrie et que la crise serait certainement moins grande si tous les cultivateurs avaient l'instruction agricole. Il donne en abrégé des conseils aux cultivateurs présents, sur les avantages de la fertilisation des pâturages, des engrais chimiques, du système de rotation, il déclare que c'est le Danemark qui est le pays le plus avancé en agriculture parce que les cultivateurs sont plus instruits.

Le Secrétaire, invité à parler, déclare et croit qu'il faut regarder l'avenir avec plus de confiance, parce que nos hommes d'Etat commencent à comprendre qu'il faut nécessairement aider la classe agricole, si l'on veut que la crise s'améliore, ainsi que l'a pensé la Conférence Impériale.

Quand la terre bien cultivée paiera son homme, le chômeur sera intéressé de se procurer un coin de terre pour y vivre. Un autre passage important de la Conférence Impériale, c'est de s'être entendue ensemble pour commencer ses délibérations par une journée de prières. Ces actes, nous dit-il, nous donnent l'espoir que nous pouvons entrevoir le commencement de la fin de la crise. Il donne ensuite lecture du Questionnaire adressé au Cercle, enquête annuelle de l'U.C.C.

Attendu que cette enquête demande de l'étude, il est résolu qu'un Comité, composé du président et de deux directeurs, se réunisse de nouveau pour remplir le dit Questionnaire et le soumettre à la prochaine assemblée du cercle qui sera tenue le 10 octobre prochain.

L'assemblée prit fin.

A. GAGNE, sec.

Saint-Georges de Windsor

(Richmond)

Une assemblée du Cercle de l'U.C.C. a été tenue à la salle paroissiale, le 18 septembre, sous la présidence de M. Johanna Leroux et de tous les directeurs.

Après lecture du procès verbal adopté à l'unanimité, M. l'Aumônier donna une causerie intéressante sur l'Union et encouragea fortement les cultivateurs à en faire partie.

Echos de cercles

Après discussion, les résolutions suivantes furent adoptées pour être présentées au Congrès diocésain de Sherbrooke, le 26 septembre :

Crédit agricole, Union régionale des Caisses Populaires à Sherbrooke, Caisses Populaires paroissiales, Réforme du Congrès général, Loi pour l'élevage des chevaux.

Attendu que nous sommes éloignés des chemins de fer, attendu que le camion est le moyen le moins dispendieux pour le transport de nos produits et qu'en fixant un tarif, ce serait plus coûteux, il est proposé par M. Zéphirin Elie, secondé par M. Romuald Lussier et résolu à l'unanimité, que notre Cercle s'oppose à un tarif fixé pour les camions, ce qui serait au désavantage du cultivateur.

M. Donat Durocher, vice-président du cercle, fut choisi comme délégué au Congrès diocésain.

Alfred ROY, sec.

Saint-Gédéon
(Frontenac)

Le 19 septembre, à une assemblée du cercle de S.-Gédéon tenue au lieu ordinaire, sous la présidence de M. Jos. Gilbert, environ 75 membres étaient présents ainsi que plusieurs dames de la paroisse.

Le procès-verbal de la dernière réunion fut lu et adopté à l'unanimité. M. l'Aumônier nous donna ensuite une très belle conférence sur les métiers de l'Ouest canadien et sur la culture du blé. Il y eut chant par M. l'Aumônier, M. Joseph Poulin-Honoré, Madame Aimé Lessard, Madame Olivia Tanguay. L'accomplissement était Madame Eusèbe Boutin.

1. Il fut proposé par M. Jos. Gilbert, secondé par M. Eusèbe Boutin, qu'un vote de remerciements soit adressé à M. l'Aumônier pour la magnifique conférence qu'il a bien voulu nous donner ;

2. Proposé par M. Barthélemy Breton, secondé par M. Eugène Moisin, que le secrétaire soit autorisé à faire venir des primes pour les membres du Cercle qui renouvelleront leurs contributions à l'U.C.C. et à faire payer les frais de transport ;

3. Proposé par M. Joseph Gilbert, secondé par M. Joseph Poulin, que le cercle de S.-Gédéon demande au Secrétariat général de bien vouloir abaisser le taux de contribution à l'U.C.C. à une piastre par année, pour le temps de la crise.

Adopté.

Wenceslas POULIN, sec.

N.-D. du Mont-Carmel
(Champlain)

L'assemblée eut lieu le 23 septembre à 1 heure de l'après-midi, au lieu ordinaire des séances. Le conseil en partie était présent.

Cette assemblée présidée par M. Thomas Héon, président, est convoquée dans le but de nommer un délégué pour assister au Congrès diocésain qui aura lieu à Trois-Rivières. Il est proposé par M. Moïse Veilleux, secondé par M. Donat Dostaler, que M. Thomas Héon soit nommé délégué. Adopté.

M. le Président donna ensuite les avantages que présente le chaulage des terres. Plusieurs cultivateurs ont compris l'avantage qu'il y avait de chauler leur terre ; des commandes ont été données au Secrétaire pour 200 tonnes de Calco devant être employées cet automne.

L'assemblée est close et la prochaine assemblée est fixée après le Congrès.

Ferdinand BRIERE, sec.

LE CONGRES DE QUEBEC SUD-EST

Le Congrès de l'Union Catholique des Cultivateurs tenu à Montmagny le 29 septembre a été un succès.

Dès 8 heures les rues de la coquette petite ville étaient remplies de congressistes venus des comtés avoisinants.

A 9 1/2 hres une messe dite par M. l'abbé A. Dion à l'intention spéciale des membres de l'association fut le premier acte de cette journée mémorable. A l'issue du Saint Sacrifice, le R. P. Léon Lebel, S.J., aumônier général de l'U.C.C., fit une touchante instruction qu'on pourrait résumer en quelques lignes : Une invitation à une plus amoureuse résignation à la volonté du bon Dieu.

La messe terminée, les cultivateurs ayant rendez-vous à la salle des Chevaliers de Colomb s'y rendirent en grand nombre. Ils étaient plus de cinq cents. Les Dames avaient été spécialement invitées à assister à toutes les séances du congrès.

A 10 1/2 hres il y eut inscription des délégués.

Ce fut Mgr A.-J. Paré, P.D., curé de Saint-Thomas de Montmagny, qui souhaita à tous la bienvenue. Sous les expressions sympathiques et heureuses de l'orateur qu'est Mgr Paré, on devinait le pasteur aimant profondément son troupeau, et mettant tous son cœur dans ses paroles et ses gestes.

Il ne serait pas inutile de rappeler deux idées pratiques émises par Mgr Paré touchant l'agriculture : 1o. — Pour la saison d'hiver organisation du troupeau domestique de façon qu'il ne soit pas seulement une source de dépenses mais à ce qu'il apporte bien au contraire un revenu à son propriétaire ; 2o. — Restriction à l'été du champ de pacage pour diminuer l'effort dans le travail de nutrition du bétail, et voir augmenter de ce fait le rendement de l'animal.

En terminant Mgr exprime l'opinion que le retour à la prospérité commencera par le relèvement du pouvoir d'achat chez le cultivateur.

A cette séance du matin, M. Aldéric Lalonde, président général de l'U.C.C., fut le premier conférencier. Il commença par un éloge que nous sommes heureux de reproduire : "Le Cercle de Montmagny est le plus actif de la région, celui qui, jusqu'à présent, a donné le plus de signe de vitalité."

Puis M. Lalonde intéressa les cultivateurs en leur indiquant les motifs qui rendent de nos jours la coopération nécessaire. Nous avons mené, dit-il, une vie trop facile, ce qui explique peut-être chez nous une certaine apathie qui nous fait craindre la lutte. A l'époque où toutes les classes sociales s'organisent en unions, nous sommes les derniers à y avoir pensé. Il nous faut cependant une association forte. Si nous étions plus nombreux, nous pourrions plus facilement exercer une pression salutaire sur les autorités parlementaires et en obtenir la protection et les faveurs auxquelles nous avons droit, et que nous continuerons de réclamer. L'U.C.C. a fait beaucoup pour le cultivateur, elle veut faire encore davantage. Il faut l'aider en travaillant à lui gagner des sympathies et à lui amener de nouveaux membres.

A midi et demi, les délégués au Congrès, sur la gracieuse invitation de ses directeurs, firent la visite de la Fonderie Bélanger. Visite intéressante qui témoigne de la vitalité de nos industries en temps de crise.

Nouvelle réunion publique à 2 hres. Elle débuta par une causerie du R.P. Lebel. Celui-ci entretint l'auditoire des dangers du communisme qui s'attache à détruire le foyer familial, autorise le divorce et l'éducation de l'enfant par l'état, nie le droit naturel à la propriété privée et conduit les peuples à la misère et à la barbarie. Le grand moyen de repousser cette armée envahissante du socialisme est de s'unir dans des associations à base de principes catholiques ; l'Eglise inspirée par le Saint Esprit nous l'indique comme destinée à sauver le monde de la tyrannie bolchévique. Le R. P. Lebel cite ensuite ces paroles de l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'agriculture, en faveur de l'Union Catholique des Cultivateurs : "Une association professionnelle pour le cultivateur était devenue une nécessité. Si l'U.C.C. n'était pas fondée, il faudrait la fonder". L'ayant fondée, il faut donc la soutenir et en faire partie. C'est un devoir pour l'agriculteur d'inscrire son nom dans son cercle paroissial.

M. Chs-A. Paquet, député provincial du comté de Montmagny, qui assistait au Congrès, fut invité à dire quelques mots. Il manifesta d'abord sa sympathie et son admiration pour l'agriculture en général et l'U.C.C. des cultivateurs en particulier. Il fit une juste comparaison entre la vie libre du cultivateur et la vie dépendante et souvent précaire de l'ouvrier des villes, préconisa la reprise des industries domestiques et le retour à la terre dont il s'est fait l'apôtre dans le comté. Les députés, dit-il, sont les forces supplantes auprès du pouvoir, et les associations les leviers puissants sur lesquels ils s'appuient pour revendiquer avec autorité les droits de leurs concitoyens.

Les Activités du Cercle de Montmagny furent ensuite portées à la connaissance des congressistes, par M. Jean-Marie Nicole, président du Syndicat Coopératif de la Fabrique de Beurre de Montmagny, lequel fut forcé de constater que l'esprit de coopération n'est pas assez développé dans la classe agricole.

Le Cercle de l'U.C.C. est fondé depuis huit ans à Montmagny, c'est-à-dire depuis le 8 décembre 1924. Au début il comptait 30 membres. M. le maire Eugène Proulx, de regrettable mémoire, en fut le président. MM. Jos.-A. Proulx et A. Morency furent des ouvriers de la première heure. Aujourd'hui l'Union compte 134 membres actifs qui se livrent à une étude raisonnée des différentes questions qui intéressent les cultivateurs. Un des plus beaux résultats acquis est l'achat de la grande et unique fabrique de beurre de Montmagny, dont les affaires sont prospères et les produits de première qualité. Depuis l'ouverture de la beurrerie, le 4 mai dernier, pas une livre de beurre n'a été classée No 2. Sans l'U.C.C. il eût été impossible de former ce Syndicat et de l'asseoir sur des bases solides, sans elle et ses réunions

mensuelles, nous n'aurions pas eu cet esprit d'union, principe de la vraie coopération. D'autres problèmes seront soumis à l'étude des membres du cercle : projets de formation de caisse populaire, de syndicats de bûlangerie, de tannerie, etc., etc. Les résultats tangibles des efforts constants de l'U.C.C., pour améliorer la position des agriculteurs sont outre les revenus substantiels de la fabrication du beurre une réduction appréciable chez le marchand, le forgeron, etc., etc.

Le dernier orateur au programme fut M. l'abbé Maurice Brown. M. le curé de l'Ile-aux-Grues est un amant du sol. Il est très renseigné sur la question de l'agriculture et des méthodes modernes de culture. M. Brown préconisa la coopération. Coopération dans la vente, coopération dans l'achat, coopération dans les capitaux. Le cultivateur, dit-il, se doit de faire servir au bien-être de ses confrères, les agriculteurs, les capitaux dont il peut disposer au lieu de les jeter dans des opérations industrielles ou commerciales souvent risquées. Améliorer la terre, développer les industries agricoles sont des placements plus sûrs des économies du cultivateur heureux en affaires.

On procéda ensuite à la fondation d'une Union Diocésaine qui doit grouper les cercles des comtés de Montmagny, Bellechasse, l'Islet et Kamouraska et à la formation du conseil de direction de cette Union diocésaine.

ELECTIONS

Président : M. Jean-Marie Nicole, de Montmagny.

Vice-président : M. Charles Painchaud, de l'Ile-aux-Grues.

Directeurs : MM. Wilfrid Bartineau, et Joseph Roy, pour le comté de Bellechasse, Joseph Gaumont et Pierre Campagna, pour le comté de Montmagny, et Alfred Desjardins, pour le comté de Kamouraska.

Les derniers moments du jour furent consacrés à la lecture des résolutions, vœux et aux discussions relatives à certaines questions d'ordre moral ou matériel.

RESOLUTIONS

Baisse des tarifs professionnels tant que durera la crise.

Achat chez nous, éviter le commerce avec les juifs qui se servent de notre argent pour combattre nos organisations religieuses et nationales.

Que le Congrès Général de l'U.C.C. soit à l'avenir la réunion des délégués Diocésains de l'U.C.C. et que cette assemblée possède les attributions et prérogatives du Congrès général, à condition que les questions à décider soient discutées au préalable dans les cercles et Unions diocésaines.

Que demande soit faite au Gouvernement pour que les Syndicats aient droit aux mêmes octrois que les sociétés coopératives.

Que l'opposition soit continuée à la loi des lumières sur les véhicules.

Création d'écoles ambulantes paroissiales, d'agriculture : soit un mois de cours dans chacune des principales paroisses du comté dans les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars,

avril. Les agronomes pourraient facilement donner ces cours et à la suite de ces cours, ils pourraient organiser facilement les cercles de jeunes agriculteurs et les concours de jeunes éleveurs.

UN PLAN DE CREDIT
AGRICOLE

Attendu que le crédit agricole actuel ne répond pas aux besoins présents.

Que demande soit faite au Gouvernement provincial afin qu'il paie 2% d'intérêt pour tout emprunt fait par un cultivateur.

Le cultivateur donnant les garanties par hypothèques, le Gouvernement ne prendrait pas la responsabilité du capital ; mais seulement du 2% d'intérêt pour une période déterminée. Le cultivateur trouverait alors beaucoup plus facilement à emprunter et pourrait ainsi rencontrer plus facilement ses affaires.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Attendu que le Gouvernement semble ne pas vouloir se décider d'accorder une prime pour le beurre et le fromage.

Attendu la nécessité de secourir l'industrie laitière.

Attendu la nécessité d'améliorer nos troupeaux.

Attendu que le contrôle est le moyen nécessaire et vraiment efficace.

Que demande soit faite au Gouvernement pour qu'un octroi soit accordé pour le contrôle laitier soit 50 cts par mois par tête sous le dit contrôle.

Nous demandons qu'on organise les ventes aux enchères pour beurre et fromage à Québec.

La journée commencée à l'Eglise devait se terminer au saint lieu où fut chanté le salut du Très Saint Sacrement vers cinq heures.

M. l'abbé Ant. Laliberté, vicaire à Montmagny, chapelain de l'U.C.C., de Saint-Thomas de Montmagny, qui a présidé à l'organisation de ce congrès, mérite des félicitations pour le succès de ces prémices agricoles à Montmagny, félicitations que Mgr Paré ne lui a pas ménagées.

Parmi les membres du clergé présents au Congrès on remarquait Mgr A.-J. Paré, le R.P. Lebel, S.J., MM. les abbés M. Brown, curé de l'Ile-aux-Grues, Paré, curé de Saint-Valier, Fortin, curé de Berthier, L. Richard, curé de Saint-Nérée, Gagnon, curé de Saint-Philemon.

La présence du prêtre à toutes nos manifestations religieuses et civiles est, de nos jours comme au temps lointain de la conquête, le secret de notre vigueur nationale. A l'appui de cette assertion je cite avec plaisir ces lignes de la Bonne Parole :

"A qui s'étonne de notre vitalité, à qui cherche le secret de notre bonheur comme peuple, ne pouvons-nous pas dire : L'Eglise a passé, ou mieux encore, l'Eglise est restée chez-nous ? Elle a passé avec ses missionnaires, avec ses martyrs dont le sang a fécondé le sol de notre patrie ; elle est restée avec ses apôtres et ses saints, avec ses évêques et ses prêtres, ses religieux et ses religieuses, ses éducateurs et ses éducatrices, qui ne cessent de semer le bienfait de leurs enseignements et de leurs vertus sur tous nos rivages et le long de tous nos chemins."

PAGE FEMININE

La vie de votre bébé

Combien vaut la vie de votre bébé ? Impossible de le dire. Cependant, personne ne dirait qu'on ne doit pas faire tout son possible pour protéger la vie du bébé. Sauver les bébés, c'est sauver la nation, donc le patriotisme nous impose le devoir de tout faire pour enrayer des bébés les maladies qui pourraient les emporter afin qu'ils puissent devenir des citoyens forts et sains.

Pendant ces dernières années, beaucoup de progrès s'est réalisé en ce qui concerne le contrôle des maladies évitables. Surtout, nous avons réussi à enrayer des bébés la maladie et la mort. Nous avons dans nos écoles des enfants qui seraient maintenant morts s'ils n'avaient pas reçu les soins qu'ils réclamaient lorsqu'ils étaient bébés.

La mortalité infantile est beaucoup diminuée grâce aux efforts des services de santé et des associations qui s'occupent de la puériculture.

Aujourd'hui, on enseigne aux mères comment prendre soin de leurs bébés, et elles mettent en pratique les conseils qui leur sont donnés. Nous louons l'amour et le dévouement d'une mère pour ses enfants, mais si elle n'y ajoute pas des soins intelligents et pratiques, ses enfants vont certainement souffrir.

Les bébés qui naissent aujourd'hui peuvent attendre vivre plus d'années que ceux qui sont nés il y a plusieurs années, parce que nous possédons aujourd'hui des plus amples connaissances au sujet des soins que réclament les bébés. Nous respectons nos ancêtres, mais nous nous rendons compte, néanmoins, que le taux de la mortalité infantile fut plus élevé chez eux, et, par conséquent, nous constatons que les soins qu'ils donneront aux bébés ne furent pas des plus scientifiques. Les bébés sont morts en grand nombre parce que leurs parents n'avaient pas les connaissances qui leur auraient aidés à enrayer la maladie et la mort des berceaux de leurs petits.

Nos connaissances au sujet des soins à donner aux bébés sont très amples. Il nous reste maintenant de les mettre en pratique. Nous avons réussi à diminuer le taux de mortalité infantile, mais nous avons encore beaucoup à faire. Les bébés meurent encore de maladies évitables; donc, l'éducation des parents s'impose au sujet des moyens disponibles pour enrayer ces maladies.

Nous avons besoin de redoubler nos efforts et augmenter le progrès que nous avons déjà réalisé. Faisons l'éducation de nos mères afin qu'elles puissent donner à leurs bébés les soins intelligents et pratiques dont ils ont besoin.

Recettes diverses

Les oeufs durs. — Laissez les oeufs onze minutes dans le bain d'eau bouillante et vous obtiendrez des oeufs durs. Ne prolongez pas le temps de cuisson, car le jaune devient coriace et prend un goût désagréable. Plongez les oeufs dans l'eau froide sitôt sortis de la casserole. Ils s'éplucheront alors toujours très facilement.

Votre santé

Voulez-vous vivre pendant de longues années ? Vous savez que pour être heureux, vous avez besoin d'être en bonne santé, et que la santé de votre corps détermine la longueur de votre vie. La longueur de votre vie et votre bonheur dépendent donc de votre santé. Nous espérons tous vivre longtemps, mais tous nous ne mettons pas en oeuvre les mesures qui nous assureraient une vie longue et heureuse.

Il ne faut pas croire, si nous ne ressentons aucune douleur au corps, que nous sommes en parfaite santé. En général, si nous nous sentons bien et si nous pouvons jouer et travailler sans en éprouver aucun malaise, il est raisonnable de croire que notre santé est bonne, mais nous ne pouvons pas en être absolument certains sans l'assurance de notre médecin.

La maladie débute, dans presque tous les cas, d'une façon insidieuse. Des petites modifications se produisent dans le corps qui ne semblent pas lui faire aucun tort. Le traitement précoce de ces symptômes débutants réussit presque toujours, et empêche des suites graves.

Pour savoir avec certitude si notre corps est en bonne santé, nous avons besoin d'avoir recours à notre médecin.

La tuberculose se déclare très lentement. Au début, elle ne semble pas être une maladie grave, et ce n'est que le médecin qui puisse la reconnaître. Sans le traitement précoce, la maladie devient de plus en plus grave, et très difficile, si non impossible à guérir.

Il ne faut pas passer son temps dans la crainte de la maladie. Vaut mieux suivre un régime dont le but est la conservation de la santé. Ce régime doit comprendre un examen médical périodique pour avoir les conseils particuliers de son médecin au sujet du maintien de la santé, et pour savoir s'il existe quelque état anormal qui demande les soins médicaux.

La santé de notre corps dépend donc de nos efforts personnels. Personne ne peut nous la procurer. Suivons les prescriptions de l'hygiène en ce qui concerne la nourriture, le bon air, l'exercice et le repos, et faisons-nous examiner, par notre médecin de famille, au moins une fois par année.

Les oeufs pochés. — Ce sont des oeufs cuits à l'eau sans leur coquille. Pour réussir un oeuf poché, placez-vous devant une grande marmite pleine d'eau en ébullition. Cette eau doit être salée et vinaigrée. Toutes ces conditions physiques et chimiques font que l'albumine que vous précipitez dans le bain sera immédiatement coagulée. Cassez un oeuf dans une tasse à thé. Videz celle-ci brusquement dans le liquide en ébullition. Le blanc se prend aussitôt. Laissez votre oeuf cuire pendant une minute et demie. Pendant ce temps, préparez un autre oeuf dans la tasse à thé.

Avec de l'habitude vous arriverez à faire cuire trois oeufs à la fois. N'en traitez jamais plus, vous risqueriez de manquer votre opération.

LE CRI DE LA TERRE

Vous qui laissez parfois la tâche héréditaire, Et qui courez vers les mirages des cités, Laboureurs, moissonneurs, vendangeurs, écoutez ! Vers vous le cri d'un Dieu s'élève de la Terre :

"Voici ma chair, voici mon sang, mangez, buvez. "Voici les blés vivants où passent les murmures, "Voici la vigne chaude avec ses grappes mûres,

"Voici ma chair : prenez la faucille tranchante "Et passez au soleil dans le blé palpitant ; "Voici mon sang : courez ! la vigne vous attend ! "Le travail est si beau quand le travailleur chante !

"Voici ma chair ! voyez : l'aube au regard câlin "A la blancheur de la farine nourricière, "Homme, à travers le val de la blanche poussière "Dès l'aube fais tourner la meule du moulin.

"Voici mon sang ! Voici mon sang ! Le crépuscule "Erand une rougeur vineuse au fond du soir ! "Homme, attelle tes fils à l'antique pressoir, "Mon sang leur donnera le courage d'Hercule.

"Je suis la Terre. Il faut m'aimer d'un coeur puissant, "Avec orgueil, j'abreuve et je nourris ta race, "Travaille, mange et bois ! Sois joyeux ! Sois vorace ! "Homme voici ma chair ; homme voici mon sang !"

Georges BATTANCHON.

(Jeune poète français, tué au Mont Kommel, le 6 Nov. 1914)

Québec, 20 septembre 1932.

Monsieur le Secrétaire,

Peut-on recevoir un aussi appréciable parchemin sans exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance à Messieurs les membres actifs de l'U.C.C. et notamment à vous Monsieur le Secrétaire ! C'est vous dire du même coup mon admiration pour le bel encouragement que vous donnez à la classe agricole.

Je suis heureuse de vous dire que j'en retire les plus grands avantages et que, dès ce jour, je m'inscris comme élève assidue pour la prochaine série de Cours-à-Domicile.

De plus, permettez-moi de vous le dire, je ne manque jamais une occasion de faire apprécier "La Terre de Chez Nous" qui propage d'une manière si attirante la science agricole.

Croyez donc, Monsieur le Secrétaire, à mon entière satisfaction et acceptez mes sincères remerciements.

Votre très humble,

Soeur Sainte-Louise-Marie, C.N.D.,

Notre-Dame de Bellevue, Chemin Sainte-Foy.

A bas le gaspillage

Je descends du grenier. Quel encombrement ! Quel rendez-vous d'objets les plus hétéroclites ! C'est un vrai musée.

J'ai renouvelé connaissances avec des fauteuils oubliés, de vieilles chaises d'autrefois, des tables encore solides, et j'ai été surprise de voir relégués sous les combles, ces vieux amis qui me furent bons jadis.

J'ai soulevé le couvercle des lourdes malles, des caisses mystérieuses qui s'alignent, et c'est merveille de voir combien les étoffes qu'elles conservent sont encore soyeuses.

Alors j'ai choisi parmi les tentures mises au rancart quand l'économie n'était pas de rigueur, et j'habillerai de cette soie à peine fanée, les fenêtres de mon boudoir. Et comme de vieux amis de retour d'un long voyage, j'accueillerai ces deux fauteuils que mes grands-parents affectionnaient à cause de leurs formes bergères et de leur tapisserie riante.

Ainsi j'augmenterai d'une pièce ma nouvelle demeure, sans déboursés, sans frais inutiles.

A bas le gaspillage ! Ne faudrait-il pas faire de ces mots une devise universelle tant que durera cette crise économique, et même au-delà, car l'économie est une vertu nécessaire.

Jeanne.

Le rôle de la fermière

Monsieur,

Vous serez peut-être surpris qu'une fermière s'intéresse au mouvement du retour à la terre et se permette de donner son humble avis pour le succès de cette oeuvre si importante.

Un proverbe dit : "Les femmes bâtissent ou démolissent les maisons". Toute femme que je suis, il me faut reconnaître la vérité de ce proverbe surtout en ce qui regarde la vie à la campagne. Ne vous est-il jamais arrivé au cours d'un voyage de vous arrêter à une ferme dont les abords vous avaient séduits : les clôtures sont bien entretenues, la maison est entourée d'arbres et de fleurs, c'est un vrai nid de bonheur. En effet, sur cette ferme, malgré la crise, on est heureux, et pourquoi ? Parce que cette ferme a une âme qui est la fermière. Voyez-la toujours souriante, elle s'intéresse à tout, pas une culture de son mari ne lui est inconnue, en son absence elle pourra très bien vous renseigner sur la quantité d'engrais chimiques qu'il emploie, quelle culture réussit le mieux. N'allez pas croire que cette femme porte la culotte, comme on dit parfois, loin de là. C'est son mari qui est le chef, elle se contente d'être la collaboratrice et l'instigatrice de maintes améliorations. Aussi, cet homme, ces fils, pas plus les filles,

ne songent à quitter la terre pour la ville.

Un peu plus loin, sur votre route, se présente une autre ferme. Les décors sont un peu différents, tout de même vous vous arrêtez et ne tardez pas à vous apercevoir que les esprits diffèrent encore plus que le dehors. La mère de famille gémit sur son labeur, se plaint du manque de confort, il n'y a pas moyen de s'amuser. Naturellement, les filles font écho, à tout prix elles veulent s'en aller en ville. Vous adressant au père, les jérémiades sont encore pires : ça ne paie pas, le pauvre habitant est acculé à la banqueroute, il n'y a qu'en ville que les gens ont de l'argent.

En écoutant ces gens, une comparaison ne s'est-elle pas faite dans votre esprit ? Ne vous êtes-vous pas dit que si cette femme eût aimé la terre, ce serait différent. Je connais une famille dont le chef, il y a 15 ans, décida d'acheter une terre. C'était un jeune homme ayant une très bonne position. Fils de cultivateur, il avait la nostalgie de la terre. Savez-vous qu'aujourd'hui il est beaucoup plus heureux que ses camarades d'alors qui, pour la plupart, malgré de longues années à l'emploi de la même compagnie, sont remerciés de leurs services. Cet homme, aujourd'hui, est propriétaire d'une belle ferme entièrement payée, il a un peu d'argent en banque et est assuré par le temps qui court, d'avoir un logis pour sa famille et du pain sur la planche.

Supposons un instant que la femme de cet homme n'eût pas voulu le suivre à la campagne, il est facile de savoir que ce serait un chômeur de plus. Savez-vous ce dont a souffert le plus, cette jeune femme ? Le manque de lecture intéressante et la vue de son mari travailler autrement qu'avec un collet blanc, autrement dit en salopettes.

Si vous voulez faire un succès de votre oeuvre, n'oubliez pas que tout homme qui désire retourner sur une terre sache intéresser sa femme et lui apprenne à reconnaître les beautés de la vie des champs. Autrement, c'est presque perdre son temps, toujours entendre une femme gémir lasse vite un homme et croyant la rendre heureuse, il laisse là sa terre et s'en va à la ville.

Je vous assure qu'en ce temps de crise il faut qu'une femme sache plutôt encourager et sourire, que gémir.

En aidant les Cercles de fermières à grouper toutes les femmes, pour les instruire et les récréer, vous feriez oeuvre grandement utile et contribueriez à garder nos fils et nos filles chez eux, à la campagne.

Une fermière dévouée
au retour à la terre.

BON CONSEIL

Bourrelets économiques. — Le vent passe sous les portes ou aux fenêtres ; n'achetez pas de bourrelets, qui se vendent assez cher, prenez de vieux habits en drap, coupez des bandes et clouez-les par le bord au-dessus ou à côté de la fente où passe l'air. Une épaisseur suffit pour briser le courant d'air. Employez des clous semences ou de tapissier, à tête plate.

CONGRES DE QUEBEC-SUD

Réalisant l'importance des assemblées au cours desquelles sont discutés les problèmes qui doivent être solutionnés dans l'intérêt de leur profession, des centaines de cultivateurs ont participé hier à la grande réunion diocésaine de la section Québec-Sud de l'Union Catholique des Cultivateurs, tenue à S.-Marie de Beauce.

La réunion n'a pas tardé à porter des fruits, car après toute une série de discours et des discussions fort intéressantes, les délégués ont été unanimes à approuver de nombreuses résolutions mettant en relief des besoins urgents avec lesquels la profession du cultivateur est présentement confrontée.

SEANCE D'OUVERTURE

Le congrès diocésain de l'U.C.C. tenu hier à S.-Marie de Beauce a réuni de nombreux membres du clergé et plus de 500 cultivateurs de toutes les paroisses du comté et des comtés environnants. On remarquait également sur la scène M. Aldéric Lalonde président général de l'U.C.C. et M. Joseph Breton président de l'union diocésaine de Québec-Nord.

Une messe basse célébrée en l'église de S.-Marie par M. l'abbé P. Grondin aumônier diocésain a marqué l'ouverture de ces importantes assises. Dans la suite une première séance d'études a été tenue sous la présidence de M. Jos. Breton. On remarquait parmi les auditeurs Mgr J. E. Feuiltaut, P.D.V.F. de S.-Marie, le R.P. Lebel aumônier général de l'U.C.C., M. l'abbé Philibert Grondin et de nombreux membres du clergé.

Dans son discours d'ouverture, le président Breton a exprimé les regrets causés parmi les membres par le départ de M. Georges Drouin qui est allé demeurer en dehors de la région. Il a fait un bel éloge de l'ex-président, puis a formulé des vœux éloquentes pour le succès.

M. Aldéric Lalonde, président général de l'U.C.C., a exposé ensuite la nécessité d'une union pour les cultivateurs et fait ressortir les avantages qu'elle procure aux gens de cette profession. Le président a aussi mis les délégués en garde contre les périls du communisme et du bolchévisme, deux fausses doctrines qui s'infiltrèrent peu à peu chez nous.

M. Henri Lavallée de S.-Claire de Dorchester a aussi parlé du crédit agricole avec la coopération des caisses populaires. "Ce serait", dit-il, "le moyen le plus pratique d'établir sur une excellente base le crédit agricole dont les cultivateurs ont grandement besoin à l'heure actuelle." L'orateur a aussi expliqué le rouage des caisses populaires et les avantages qu'elles peuvent procurer à la classe agricole.

Cette question a également été traitée par M. l'abbé Dumas, curé de S.-David qui a fourni des explications fort intéressantes aux délégués.

Mgr J.-E. Feuiltaut, P.D.V.F., curé de S.-Marie a remercié les délégués d'avoir bien voulu choisir la paroisse de S.-Marie comme lieu de cette assemblée diocésaine, et il a félicité les congressistes de l'intérêt qu'ils savent porter aux problèmes de leur profession.

A l'issue de cette séance un dîner a été servi aux officiers de l'union diocésaine sur l'initiative du cercle de S.-Marie.

Dans l'après-midi M. H. Rodri-

gue de S.-Samuel a parlé des moyens auxquels les cultivateurs devraient avoir recours pour faire baisser la taxe municipale, et M. Albert Dutil de S.-Georges de Beauce a exposé les problèmes qui se rattachent à l'industrie laitière.

Le R. P. Lebel a vivement intéressé ces auditeurs dans la suite en faisant un vibrant plaidoyer en faveur de l'U.C.C. dont il a fait ressortir les multiples avantages pour la classe agricole.

On a approuvé ensuite les résolutions suivantes :

A — L'U.C.C. de la Province de Québec demande l'établissement d'une commission concernant le commerce des produits laitiers.

B — Etablissement des écoles complémentaires dans nos paroisses rurales pour le bénéfice des fils de cultivateurs.

C — Une prime pour tout travail de défrichement et de terre neuve sur tout lot patenté ou non jusqu'à concurrence de 30%.

D — Des démarches pour la diffusion de l'électricité à meilleur marché dans les campagnes.

E — Irradiation de l'Heure de l'U.C.C. entre 8 et 9 heures le soir.

F — Que les camionneurs ne soient pas obligés à fixer le même taux que les chemins de fer pour le transport des produits agricoles.

G — Que dans les villes l'avance de l'heure ne soit pas décrétée, mais que les heures de travail soient avancées.

H — Que l'U.C.C. s'oppose fortement au projet de loi des Marchaux-Ferrants parce que contraire à l'intérêt du cultivateur qui a les aptitudes voulues pour faire lui-même le travail d'un maréchal-ferrant.

I — L'U.C.C. est d'avis que le port obligatoire de lumières sur tous les véhicules à traction animale est préjudiciable à la classe agricole et elle s'oppose à la présentation d'une loi s'y rapportant. Elle recommande également que les automobilistes soient tenus de faire inspecter leurs phares.

J — L'U.C.C. exprime le vœu que désormais, le congrès général soit formé des représentants choisis parmi le bureau de direction de chaque union diocésaine.

Comme on peut le constater le congrès a pris parti sur plusieurs problèmes intéressants et il n'a pas hésité à prendre l'attitude voulue dans l'intérêt des cultivateurs.

L'assemblée a ensuite choisi ses officiers dans l'ordre que voici : Président : M. Joseph Breton de S.-Hénédine.

Vice-président : M. Henri Lavallée de Sainte-Claire.

Secrétaire : M. Henri Champagne de Saint-Honoré.

Directeurs : MM. Joachim Provost de S.-Marie, Urgel Monfette de S.-Emile de Lotbinière, Ernest Lavallée de S.-Anselme, Edouard Mercier de S.-Sébastien, Joseph Hallé de S.-David de Lévis, Alfred Goulet de Saint-Gervais de Bellechasse.

L'assemblée s'est terminée par le chant de l'hymne national par tous les congressistes.

ETUDIANTS

Rappelez-vous que les Cours à Domicile de l'U.C.C. commenceront le 12 octobre prochain.

Tous, vous êtes les bienvenus. Instruisez-vous dans votre profession agricole. L'U.C.C. vous attend.

LA REFORME DE NOS CONGRES

L'U.C.C. est en pleine période de Congrès, et plus que jamais on parle de la question de sa réorganisation quant à la représentation aux Congrès. C'est une question qui mérite d'être étudiée à fond, car il est très important que cette réorganisation soit bien faite et soit logique surtout. Il y va de l'avancement, de la perfection, de la force, de la vitalité même de notre Union professionnelle. Dans le désir d'être utile à la réalisation de ce vœu de tous, je me permets de venir exposer ici le mode de procéder qui devrait, à mon sens, être appliqué dans nos discussions et délibérations.

* * *

Puisque l'U.C.C. est maintenant une Fédération des Unions Diocésaines formées chacune par des Cercles locaux, et ayant à leur tête un Bureau de Direction Générale, il me semble qu'il serait parfaitement logique de procéder de la manière suivante :

La Direction Générale soumettra à tous les Cercles de l'U.C.C. à mesure qu'une question se présentera, des sujets de discussion d'intérêt général.

Les Unions Diocésaines verront à ce que leurs Cercles respectifs étudient, en plus, les questions qui seraient propres à leur territoire.

Enfin, les Cercles étudieront ces questions soumises et par la Direction Générale et par la Direction Diocésaine, et pourront, enfin, y ajouter d'autres questions d'ordre local, — puis faire des suggestions, par exemple, sous forme de résolutions.

Ces dernières résolutions des Cercles seront envoyées, au fur et à mesure, à la Direction de leur propre Union Diocésaine, laquelle en prendra note et pourra les proposer de nouveau en discussion à tous ses Cercles locaux, si elle les croit d'intérêt à peu près général dans tout son territoire — et, de plus, faire parvenir ces résolutions à la Direction Générale, si elle les croit d'intérêt général dans toute la Province. — Enfin, la Direction Générale soumettra ces mêmes questions à tous les Cercles de la Province si elle le juge à propos.

* * *

Nous voyons par là qu'il y aurait un beau mouvement d'étude d'ensemble, que la Direction Générale serait ainsi mieux informée des besoins et des désirs des cultivateurs et que sa tâche serait de beaucoup simplifiée, ce qui lui permettrait de faire un travail plus effectif.

Naturellement, "Le Guide" serait l'intermédiaire tout désigné entre la Direction Générale et les Cercles, ainsi qu'entre la Direction Diocésaine et ses Cercles. On n'aurait, pour cela, qu'à ajouter une rubrique nouvelle, ou à modifier la rédaction actuelle de ce journal.

* * *

Chaque Cercle, au fur et à mesure qu'il discutera une question, déterminera quelle sera son attitude devant le prochain Congrès Diocésain. Ses décisions seront collectionnées par le Secrétaire du Cercle et remises entre les mains de ses délégués au Congrès Diocésain.

A ces Congrès Diocésains, parmi les Membres, seuls, les Délégués des Cercles pourront émettre leur opinion. Comme les questions en étude auront dû déjà être discutées dans les Cer-

cles, lesquels auront déjà déterminé leur manière de voir et leur attitude, à quoi bon laisser à tous les membres le droit de discuter de nouveau et d'émettre leur opinion ?... Les Délégués des Cercles sont là pour les représenter, et c'est souvent perdre en paroles inutiles un temps précieux.

Cependant, tous les membres seront admis à assister aux délibérations, et il leur sera permis de poser des questions pour faire éclaircir des points qui ne sembleront pas suffisamment étudiés. — De plus, le Président pourra inviter certaines personnes, qu'il connaît comme bien informées sur un sujet particulier, à donner des renseignements au Congrès.

Voici donc que chaque Union Diocésaine a déterminé, dans son Congrès, quelle sera son attitude devant le Congrès Général. Une fois réunis, les Délégués de chaque Union Diocésaine discuteront ensemble les questions mises au programme par la Direction Générale, et proposeront au Congrès leurs questions particulières.

Seuls les Délégués de chaque Union Diocésaine seront admis à prendre part aux discussions — cependant que tous les cultivateurs seront admis comme auditeurs. — Comme aux Congrès Diocésains, le Président Général pourra inviter certaines personnes bien informées, quoique non Déléguées, à donner des renseignements au Congrès.

Voici donc que chaque Union Diocésaine a déterminé, dans son Congrès, quelle sera son attitude devant le Congrès Général. Une fois réunis, les Délégués de chaque Union Diocésaine discuteront ensemble les questions mises au programme par la Direction Générale, et proposeront au Congrès leurs questions particulières.

Seuls les Délégués de chaque Union Diocésaine seront admis à prendre part aux discussions — cependant que tous les cultivateurs seront admis comme auditeurs. — Comme aux Congrès Diocésains, le Président Général pourra inviter certaines personnes bien informées, quoique non Déléguées, à donner des renseignements au Congrès.

* * *

Chaque Cercle pourra se faire représenter au Congrès Diocésain par trois Délégués au plus, comprenant, autant que possible, le Président, le Secrétaire et un autre Membre du Cercle. — De plus, tous les aumôniers des Cercles auront le droit de discuter les questions avec les Délégués — de même, il va sans dire, que les Membres du Bureau de Direction de l'Union Diocésaine et du Bureau Général qui assisteront au Congrès.

De même, chaque Union Diocésaine sera représentée au Congrès Général par cinq Délégués choisis, durant son Congrès, parmi les délégués des Cercles et les Membres du Bureau de Direction, ou encore par trois Délégués des Cercles et le Bureau de Direction en entier. — Tous les Aumôniers Diocésains, ainsi que le Bureau de Direction Générale, il va sans dire, seront admis à prendre part aux discussions. — Si le vote est nécessaire sur une question, seuls ceux qui ont droit de discussion auront le droit de vote.

* * *

Les décisions de chaque Union Diocésaine en Congrès ne de-

vraient pas être publiées dans les journaux.

On ne devrait pas empêcher les Délégués à un Congrès diocésain de prendre une attitude devant une question sous prétexte que les Délégués d'un autre Congrès en ont pris une différente... Cela manque tout à fait de logique, car chaque Congrès est libre... D'ailleurs, à quoi serviraient nos Congrès Diocésains, ou encore le Congrès Général après les Congrès Diocésains, s'il fallait que l'on suive une règle inflexible qui serait due soit à la volonté du Bureau Général de Direction, soit à la volonté du premier Congrès Diocésain qui aura étudié une question ?...

Rien n'empêcherait le Bureau de Direction Générale de faire connaître, dans "La Terre de Chez-Nous" et dans "Le Guide" le résultat de ses travaux, de ses recherches et de son expérience, et même d'exprimer ses désirs comme par le passé !... Mais, je ne crois pas qu'il soit opportun pour lui de s'imposer dans un Congrès Diocésain.

L'attitude de chaque Cercle devant le Congrès Diocésain, ou de chaque Union Diocésaine devant le Congrès Général ne sera pas irréformable, et leurs Délégués respectifs pourront changer leur manière de voir, en tout ou en partie, s'ils s'aperçoivent qu'elle n'est pas tout à fait juste.

Afin que chaque Congrès soit bien préparé, les orateurs qui sont invités à faire l'étude d'une question devant le Congrès devront être avertis personnellement et assez tôt pour qu'ils aient le temps de bien étudier la question. — Autrement, il faut procéder par tâtonnements inutiles, ce qui fait perdre un temps précieux.

AVANTAGES

Le congrès Général aurait à soumettre à la discussion des questions bien définies, bien préparées et bien étudiées, d'abord par chaque Cercle local, et ensuite par chaque Congrès Diocésain.

Les Délégués, choisis parmi les membres les plus au courant des questions, feraient un travail plus fructueux, plus efficace, et seraient moins en danger de faire fausse route.

On serait débarrassé du coup des paroleurs qui n'ont rien d'important à dire et qui nuisent plus aux Congrès qu'ils ne leur aident.

* * *

N.B. — Je crois que cette question est assez importante pour qu'elle soit étudiée par tous les Cercles, et sérieusement. — Je demande à tous de passer au crible mes suggestions présentées, de les adopter s'ils les croient bonnes, et de rejeter ce qu'ils croiraient susceptible d'améliorer nos Congrès. — Que cette question soit bien étudiée pour notre prochain Congrès Général. C'est alors qu'on aura à prendre une décision qui aura une grande répercussion sur notre avenir.

Ne négligeons rien quand il s'agit du bon fonctionnement de notre Union, de cette Union que tous nous voulons forte, efficace et aussi parfaite que possible, afin qu'elle rende à tous les cultivateurs de notre Province tous les services que nous avons droit d'attendre d'une si belle et si importante institution.

J.-Nap. DUMONT, ptre. Ange-Gardien, Mont. 27 sept.

LE CONGRES DE SHERBROOKE

AUMONIER



M. l'abbé MALOUI

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. l'abbé A. Malouin, prêtre-curé de Ham-Sud, Co. de Wolfe et aumônier diocésain de l'U.C.C. pour Sherbrooke.

Né à Stanstead, le 2 septembre 1898, du mariage de Allen Malouin et de Antoinette Desautels.

Etudes chez les Frères du Sacré-Coeur, à Coaticook, 1906-10, et au Séminaire de Sherbrooke, 1910-18. Etudes théologiques au séminaire de Sherbrooke, 1918-22.

Ordonné prêtre par Mgr Paul LaRocque, le 2 juillet 1922.

Vicaire à East Angus, 1922-25. Vicaire à Stanstead et à Saint-Edmond de Coaticook, 1925-26.

Curé du Précieux-Sang de Capleton, 1926-29.

Curé à Saint-Joseph de Ham-Sud en octobre 1929.

Aumônier diocésain de l'U. C. C., le 18 août tout en demeurant curé à Ham Sud.

avec 1,100 membres; en 1931, 49 cercles ont donné 840 membres. Et cette année le nombre des membres est passé à 642 membres.

Actuellement, il y a 50 cercles dans le diocèse de Sherbrooke avec un chiffre de 750 membres.

Le diocèse compte 7,838 familles de cultivateurs, ce qui signifie que l'U.C.C. a enrégimenté seulement un dixième des chefs de famille de cultivateurs. Il faudrait doubler les effectifs dans les paroisses et atteindre à au moins 50 p.c. du nombre des cultivateurs établis dans le diocèse.

Chaque congressiste doit être un apôtre pour faire la propagande en faveur de l'U.C.C. Il y a eu des difficultés de toutes sortes, sans compter la crise et la dépression depuis deux ans; c'est une preuve que l'oeuvre est bonne puisqu'elle s'établit sur des sacrifices.

L'abbé Malouin les encourage à former des groupes solides, des groupes sincères et convaincus. Je compte sur vous pour doubler nos cadres d'ici au prochain congrès.

M. A. LALONDE

M. Aldéric Lalonde, président général de l'U.C.C., est longuement acclamé. Il félicite les cultivateurs de leur présence en si grand nombre; il félicite l'abbé Malouin du succès de son organisation diocésaine. Il souhaite que le diocèse de Sherbrooke soit le mieux organisé de toute la province.

Nous souhaitons que tous vous soyez des apôtres dans votre milieu. Nous sommes entourés de gens qui cherchent à décourager

notre mouvement agricole; d'autres organisations cherchent à prendre les devants. Malgré toutes ces influences défavorables, les cultivateurs doivent être unis quand même, bien organisés pour faire valoir leurs revendications. Ils sont en butte aux autres classes professionnelles qui sont toutes solidement organisées.

M. Lalonde parle du progrès industriel qui a contribué à diminuer la population agricole d'un huitième depuis vingt-cinq années. L'organisation industrielle s'est tellement perfectionnée qu'elle a rendu la vie dans les villes attrayantes et irrésistibles.

Il regrette l'abandon des terres en ces dernières années, et l'exode vers les centres et les villes. Il faut reprendre le terrain perdu, dit-il, nous sommes la dernière classe à s'organiser alors qu'elle aurait dû être la première. Plus que jamais nous avons besoin d'une union solide pour développer l'agriculture selon les données de la science moderne. Les autres classes en bénéficieraient.

Si nous étions 50,000 membres, dit M. Lalonde, nos demandes seraient vite agréées. Si l'Union avait été organisée il y a 30 ans, nous aurions aujourd'hui les hommes, les chefs qui nous manquent et que nous commençons seulement à former.

Avec l'Union, nous pourrions organiser nos exploitations agricoles, nos cultures, nos méthodes de mise sur le marché, et nos produits se vendraient mieux contre la concurrence des produits étrangers.

Il nous faut une union de cultivateurs, fondée par eux, dirigée et menée par eux et non par des influences extérieures. Il faut un cercle dans chaque paroisse, pour étudier les besoins locaux et présenter des améliorations. Les problèmes sont étudiés ensemble, pour faire l'objet de motions et de résolutions qui prennent le chemin des comités diocésains et du conseil central; avec l'appui de l'organisation de l'Union, la motion prendra du poids et de la valeur, devant les autorités de la province et du pays. Quand l'U.C.C. présente une motion elle n'est pas rejetée facilement au panier.

L'hon. M. Taschereau a déclaré: "Sachez qu'une résolution présentée par l'U.C.C. a de la valeur aujourd'hui." M. Lalonde cite ces paroles au milieu des acclamations générales.

M. Lalonde expose un autre point sur le devoir de faire partie de l'Union. Les autorités religieuses, avec S. S. Pie XI en tête, recommandent la formation d'unions catholiques, d'organismes confessionnels. Sans ce caractère religieux, les unions et les associations courent un danger devant la vague montante du communisme, du bolchévisme avec leurs idées subversives.

Il fait allusion à la réunion de Calgary qui a jeté les bases d'un parti socialiste avec M. Woodsworth, député de Winnipeg, comme chef; ce parti a reçu l'appui des groupes agricoles de l'ouest dit M. Lalonde; c'est encore un projet, mais il faut qu'il soit enrayé pour le plus grand bien du pays.

C'est un devoir de s'unir pour lutter contre les idées subversives, contre les mouvements dangereux pour notre pays. Il ne faut pas se laisser prendre par ces meneurs de socialisme, de communisme.

M. Lalonde parle de la cotisation pour ajouter qu'il en coûte

bien plus cher dans les autres unions et groupements, chez les professionnels, les industriels, les commerçants. L'Union C.C. vous vaudra bien plus que \$2. par année: elle donne des sommes considérables par des moyens indirects comme sur le beurre et le fromage.

Son Excellence Mgr A.-O. Gagnon, évêque de Sherbrooke, a apporté le témoignage de son estime et de son encouragement au congrès de l'U.C.C., en venant présider l'ouverture de la deuxième séance de ces assises agricoles, à la salle Saint-Jean-Baptiste, hier après-midi. Dans une courte allocution, Son Excellence exprime son agréable surprise de voir grouper un si grand nombre d'agriculteurs de son diocèse, — il y en avait plus de 700 dans la salle, — et les félicite vivement de s'intéresser à ce point aux problèmes agricoles.

Après avoir rappelé les circonstances de la nomination de l'aumônier diocésain, Monseigneur demande aux cultivateurs de lui prêter leur appui et de travailler avec lui à assurer le progrès constant de leur mouvement. Il leur conseille d'user de modération dans leurs dépenses et de diminuer leur train de vie, afin de revenir aux coutumes simples de nos ancêtres; il les met en garde contre un défaut national, la jalousie: il demande que leurs délibérations se poursuivent dans le calme, dans la paix et dans l'harmonie.

Son Excellence a accordé sa bénédiction aux congressistes, puis a quitté la salle au milieu des acclamations.

Le congrès a repris ses délibérations, sous la présidence de M. Abel Marion. M. l'abbé Philibert Grondin, aumônier diocésain de Québec-sud, a fait un vigoureux plaidoyer en faveur des Caisses Populaires en les proposant comme le meilleur moyen d'organiser un crédit agricole dans les campagnes. Sa causerie a fait l'objet d'une résolution du congrès favorisant la diffusion des Caisses Populaires.

Les congressistes ont ensuite discuté à fond la multitude de résolutions et de motions, que l'on trouvera dans une autre colonne du journal.

M. l'abbé Léonidas Adam, curé de Ham-Nord, qui avait préparé une conférence sur l'importance des Cercles de jeunesse dans les paroisses rurales, n'a pu la donner faute de temps.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Après le court répit du dîner, les congressistes sont revenus par groupes éparés à la salle, en discutant avec animation des questions traitées au cours de la matinée. Mais à l'entrée, ordre fut donné de se rendre à la salle Saint-Jean-Baptiste pour les délibérations de l'après-midi. La foule avait envahi en trop grand nombre l'amphithéâtre des Syndicats Catholiques, durant la matinée, à tel point que les congressistes n'avaient pu s'y loger tous à l'aise.

Le changement a forcément apporté du retard à la séance de l'après-midi qui n'a commencé qu'à 2 heures.

Son Excellence Mgr A. O. Gagnon, évêque de Sherbrooke, est arrivé au nombre des premiers à la salle S.-Jean Baptiste, pendant que les groupes commençaient à entrer pour grossir l'assistance. Il a fallu attendre plusieurs minutes avant d'ouvrir la séance.

Son Excellence a fait son entrée, escortée de M. l'abbé Dolor Biron, curé de S.-Jean-Baptiste;

Plus de cinq cents cultivateurs venus de toutes les sections des Cantons de l'Est ont inauguré, le 26 septembre le congrès diocésain de l'U.C.C., en assistant à la messe célébrée à la Cathédrale S.-Michel. M. l'abbé H. Pelletier, curé de Saint-Camille, a célébré les saints mystères, et M. l'abbé Philibert Ledoux, curé de Sainte-Catherine de Hatley, a prononcé l'allocution de circonstance.

Durant la messe des cantiques populaires ont été chantés en chœur par l'assistance.

LE SERMON

Voici la substance du sermon de M. l'abbé Ledoux.

Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam.

Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.

Si le Seigneur ne bâtit la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent.

Si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille celui qui la garde (Psaume 126)

L'U.C.C. du diocèse de Sherbrooke ouvre aujourd'hui son premier congrès.

Elle le commence par la plus belle des prières: l'audition de la sainte messe.

Votre présence ici prouve que vous avez bien compris l'idée des fondateurs de l'U.C.C. qui ont voulu réunir le côté religieux au côté social et matériel. Votre présence à l'église et à votre congrès prouve que vous voulez mettre en pratique les enseignements du Souverain Pontife qui demande la formation des associations professionnelles catholiques pour préserver et protéger les catholiques des influences mauvaises du communisme et du paganisme.

Le cultivateur canadien-français est de race, de tradition et de coeur catholique, et pour rester tel il ne faut pas qu'il perde l'idée de Dieu dans toutes ses pensées, tous ses desirs, dans ses actions.

Il faut qu'il sache que sans l'aide de Dieu il s'agit en vain. Il faut qu'il comprenne que l'influence divine dans son être et dans ses affaires est nécessaire; et sans cette influence il arrivera à la fin de sa vie les mains vides devant son juge.

Que faut-il faire?

Il faut qu'il connaisse son Dieu et pour le connaître il faut l'étudier. Le grand mal de nos jours c'est que l'on étudie trop des choses matérielles au dépend des choses surnaturelles. Et ce qui arrive, l'on perd en quelques années tout ce que l'on avait appris sur les genoux de sa mère, à l'école.

On ne veut plus vivre aujourd'hui; on veut faire de l'argent et s'amuser au dépend de son âme.

Il faut mener une vie chrétienne en adorant Dieu, en l'aimant et en le servant tel qu'il le veut. Et la base fondamentale de la vie chrétienne c'est l'état de grâce qui nous permet de mériter le ciel; c'est la vie de Dieu ici-bas en tout et partout.

Sans cela, rien ne sert d'édifier une association comme la nôtre; c'est en vain que nous y mettrons la main.

Si nous voulons que notre union soit prospère et vivante, capable de faire du bien, il faut que Dieu la conserve.

Regardez au loin de vous: on rend toutes ces associations qui n'ont pas eu besoin de Dieu?

Elles sont disparues les unes après les autres parce que le

Seigneur ne leur a pas donné son aide.

C'est la même chose dans toutes les sphères: on sont rendues ces belles familles nombreuses, qui ont oublié le bon Dieu? dispersées et perdues parce que Dieu ne leur a pas aidé.

Si nous voulons prospérer dans nos familles, dans notre union, dans nos affaires matérielles, il faut nous unir, nous grouper autour de notre clocher dans l'état de grâce, dans le service de Dieu. Et le Seigneur sera là...

Nos unions professionnelles ne doivent pas nuire à l'Eglise, elles doivent plutôt l'aider à sauver les âmes, la défendre contre ses ennemis. Continuons à travailler avec l'aide de Dieu au développement de notre grande association. Ne craignez pas de vous tromper en travaillant dans ce sens, car c'est le pape et tous les évêques qui le demandent.

Votre drapeau est là pour vous tracer le chemin: mettez en pratique sa devise:

Pour notre Dieu

Pour nos foyers.

DEFILE DANS LES RUES

Après la messe, les congressistes se dirigèrent en procession, drapeau en tête, vers la salle des Syndicats Catholiques, rue Gordon. Le défilé remplit, en rangs serrés, les rues du Couvent, King et Gordon, pendant que les citoyens s'arrêtaient à regarder passer cette foule recrutée parmi les cultivateurs des Cantons de l'Est.

Parvenus à la salle, les cultivateurs remplissent rapidement l'amphithéâtre qui déborde d'une trop grande foule. Sur l'estrade, on remarque les têtes dirigeantes de l'Union Catholique des Cultivateurs: M. Aldéric Lalonde, président général; le R. P. Léon Lebel, s.j., aumônier général; M. Philippe Laroche, directeur diocésain de Sherbrooke; M. Abel Marion, de Sainte-Edwidge, 2ème vice-président général; l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain, et nombre de prêtres, aumôniers du cercle de la région.

M. Philippe Laroche ouvre officiellement le congrès et prononce le discours de bienvenue, après les félicitations offertes aux cultivateurs, aux aumôniers et aux dirigeants de l'U.C.C., il recommande à tous de maintenir leur groupement agricole, de prendre part aux délibérations.

Il brosse rapidement un tableau de la situation agricole dans la région de Sherbrooke et des Cantons de l'Est et déclare que les problèmes agricoles seront discutés à fond au cours des délibérations de la journée. Il regrette que, faute d'union et d'entente, les cultivateurs soient rendus au dernier degré dans le régime économique de la nation. Il insiste sur le relèvement de la classe agricole par l'organisation et l'union.

M. Laroche, très applaudi, cède la place à M. l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain, qui donne lecture de la liste des délégués.

"Je comptais sur une assistance de 350 à 400, dit-il; vous êtes plus de 500. Et il nous faudra déménager, cet après-midi, à la salle Saint-Jean-Baptiste. C'est une preuve que les cultivateurs s'occupent de leurs affaires".

En 1924, dit M. Malouin, l'Union comptait 26 cercles, 1,026 membres; en 1926, 39 cercles avec 1,285 membres; en 1927, 43 cercles, avec 881 membres, il y a eu baisse de 400 membres. Les années suivantes, les cadres ont diminué pour baisser à 514 membres.

En 1930, il y avait 47 cercles

gens qui cherchent à décourager

l'abbé Origène Vel, secrétaire de Monseigneur ; l'abbé Armand Malouin, aumônier diocésain de l'U.C.C. et des nombreux aumôniers de cercles de l'U.C.C. de la région. Elle a soulevé les applaudissements unanimes, quand elle a pris place au premier siège de l'estrade.

LE R. P. LEBEL

Le R. P. Léon Lebel, aumônier-général de l'U.C.C., souhaite la bienvenue à Son Excellence. Il souligne que l'U.C.C. est soumise à la direction des autorités de l'Eglise. Ce fut une action providentielle, dit-il, que l'U.C.C. ait été fondée à base confessionnelle, pour lutter contre les menées du socialisme, du communisme et du bolchévisme ; les sociétés neutres ne peuvent rien pour combattre ces idées subversives car elles comptent parmi leurs membres les partisans de ces idées et donnent l'élan au nouveau parti.

Il expose que les associations agricoles neutres ont adhéré au mouvement socialiste et que ces groupements font de la propagande active surtout dans certaines sections des Cantons de l'Est.

Le R. P. Lebel rappelle comme exemple l'histoire de la révolution en Russie, où les ouvriers, dit-il, ont réussi à établir le nouveau régime avec l'appui des cultivateurs, en leur promettant toutes sortes de chimères sur la propriété de leurs fermes et de leurs bestiaux.

Il recommande à tous de se faire apôtres de la bonne cause, dans leur milieu respectif, pour doubler les cadres de l'U.C.C. Travaillez parmi les vôtres, dit-il, avec toute l'ardeur et la conviction que déploient les partisans du communisme et du bolchévisme.

Il établit la comparaison entre les idées bolchévistes et les doctrines de l'Eglise catholique, et conclut en signalant les bienfaits d'une union professionnelle à base confessionnelle.

Mgr A. O. GAGNON

Je suis très heureux de vous voir réunis en si grand nombre. Quand il a été question de ce congrès, j'étais loin de croire qu'il y aurait tant de mes diocésains qui viendraient discuter des problèmes agricoles et entendre parler des avantages de l'union.

Je vous félicite d'être venus au congrès, et je me félicite d'avoir cédé à la demande du R. P. Lebel pour nommer un aumônier diocésain de l'U.C.C. Je n'étais pas opposé, mais je n'avais pas de prêtre pour confier exclusivement cette besogne qui demande beaucoup de dévouement et cause souvent beaucoup d'ennui.

Et Son Excellence rappelle comment l'aumônier a été nommé tout en conservant sa cure, et en faisant de nombreux voyages. Ce serait mon ambition de le retirer de sa cure de Ham Sud pour lui confier cette besogne d'organiser des cercles de l'U.C.C. dans le diocèse.

Son Excellence ajoute que l'aumônier rencontre beaucoup de bonne volonté parmi les membres de l'U.C.C. et il en attend davantage pour faire vivre le cercle ; les membres doivent faire leur part et concentrer leurs énergies avec celles de leur directeur. Il y a encore des têtes dures, dit Son Excellence, mais devant l'évidence, il faut se rendre compte de l'avantage de l'union.

Les cultivateurs ont la réputation de se plaindre toujours ; quand les récoltes sont abondantes, on se plaint encore qu'on ne peut tout vendre à bon prix.

Si la récolte donne davantage, il ne faut pas dépenser outre mesure ; suivez les conseils de vos agronomes et laissez la routine de côté ; cultivez selon les meilleures méthodes qui donnent

du rendement à l'exploitation pratique et raisonnée d'une ferme.

Monseigneur met les congressistes en garde contre le défaut de la jalousie. Il recommande la formation de cercles pour traiter des problèmes locaux, pour faire profiter aux autres de son expérience. Il demande que l'Union soit indépendante des partis politiques ; soyez agriculteurs d'abord et ensuite suivez la politique que vous voudrez. Que les cultivateurs s'unissent comme groupe distinct, non pour avancer les ambitions politiques de celui-ci ou de celui-là. Ne vous occupez pas de la couleur de votre voisin, prenez chez lui ce qui est bon dans l'exploitation de la ferme. Il faut vous entendre pour avancer l'agriculture auprès des gouvernants.

Si vous agissez ainsi, vous vous apercevrez que votre union et votre entente vous apporteront les meilleurs résultats.

Son Excellence recommande l'économie dans les campagnes. Il n'y a plus de différence entre les gens de la campagne et ceux de la ville, dit-elle, on s'habille aussi bien et l'on fait grand train de vie. Diminuez vos dépenses le plus possible et vous supporterez mieux la crise.

Monseigneur souhaite, en terminant, que les délibérations et les discussions se fassent dans le calme, dans la paix, dans l'harmonie. Il accorde sa bénédiction à tous les congressistes.

L'abbé P. GRONDIN

Après le départ de Son Excellence, M. l'abbé Philibert Grondin, aumônier diocésain de Québec Sud, est invité à prendre la parole. Il expose brièvement la situation agricole.

En 1891 il y avait 214,000 familles ; en 1921, il reste 134,000 familles. Depuis dix ans, les villes ont augmenté de 500,000 et les campagnes sont restées stationnaires. La raison de la crise c'est le déséquilibre entre les villes et les campagnes.

Une des causes du déséquilibre c'est le manque d'instruction agricole ; nos pères défrichaient la forêt et ne pouvaient faire davantage.

Une autre cause, c'est la marche centralisante du capital. En 1907, il y avait 27 banques au pays et en 1932 il n'en reste que 10 banques et il peut en disparaître deux ou trois encore. Il y a abus de la centralisation à outrance.

Il y a abus du crédit. Il en existe trois sortes : le crédit productif, c'est l'achat d'une terre qui donne un rendement ; le crédit improductif, c'est l'achat d'une maison qui ne rapporte plus, et de tout ce qui est nécessaire pour la vie ; et le crédit ruineux, pour des choses dont on peut se passer.

Les cultivateurs n'ont pas les moyens de se payer certain luxe, certaines douceurs. Il faut savoir se priver de ce qui est permis d'avoir, pour arriver à mieux se tirer d'affaire. Le capital a été raflé des campagnes, et les banques ne font plus de crédit ; il n'y a pas de crédit agricole.

C'est un besoin qui n'est pas nouveau. Il y a 25 ans, on a prévu ce qui arrive aujourd'hui ; la crise agricole est survenue. Le crédit peut se faire par les Caisses Populaires.

Premier but de la Caisse, c'est d'apprendre à connaître la valeur de l'argent ; le deuxième, c'est d'employer l'argent des membres pour le faire servir à toute la paroisse.

L'abbé Grondin explique ensuite le fonctionnement d'une caisse, ses divers organismes, son contrôle par un comité central.

Il déclare que les Caisses Populaires sont à l'heure actuelle le

meilleur moyen d'organiser un crédit agricole.

LE COLONEL BOVEY

M. Bovey a souligné en revendiquant le rétablissement des arts domestiques dans nos campagnes, la tradition artistique canadienne que ces travaux ont perpétuée de générations en générations. "Gardons cet héritage sans prix, dit-il, soignons ces arts et métiers qui, hier, étaient prêts à disparaître ; soignons-les parce qu'ils sont uniques, qu'ils ont une valeur incontestable et par-dessus tout parce qu'il n'y a aucun moyen plus sûr de conserver l'esprit canadien que de protéger, d'encourager et d'améliorer les arts et les métiers de terroir."

Le conférencier a parlé dans un français très pur et a reçu les vives félicitations de M. Aldéric Lalonde, président-général de l'U.C.C., qui est venu apporter les conclusions du congrès et a insisté sur la nécessité de constituer une union solide de toutes les forces agricoles de notre province.

CLASSE PRIVILEGIEE

La séance du soir a revêtu un caractère plus général qui a dégagé le congrès des discussions d'ordre interne des assises de la journée. Elle a apporté une détente, pendant que les congressistes écoutaient avec non moins d'intérêt les orateurs et conférenciers au programme.

M. le maire Ludger Forest, invité d'honneur, a félicité les cultivateurs de se grouper sous l'égide de l'U.C.C., et en leur traçant un tableau de la vie des déracinés de la campagne dans les villes, il leur a déclaré qu'ils étaient en restant sur leurs terres une classe privilégiée. "Vous êtes les heureux du jour, dit-il, vous vivez au grand air, au milieu de belles fermes qui vous donnent une saine et abondante nourriture."

M. Eugène Boivin, inspecteur des agronomes des Cantons de l'Est, a parlé ensuite du travail des agronomes au milieu des cultivateurs, pour énumérer quelques-unes de leurs nombreuses activités dirigées vers l'amélioration des méthodes de culture et d'élevage.

Comme curé de la paroisse S.-Jean-Baptiste, M. l'abbé Dolor Biron fut invité à dire quelques mots, il souhaita la bienvenue aux congressistes dans sa salle paroissiale et les invita à y revenir ; il exprima ensuite le vœu que les Cantons de l'Est possèdent dans un avenir rapproché leur collège d'agriculture.

M. Abel Marion, 2e vice-président de l'U.C.C., ajoute quelques mots afin de clore le congrès en recommandant à tous de se faire les apôtres de la bonne cause dans leur milieu respectif et de doubler les cadres de l'Union d'ici au prochain congrès diocésain.

Le congrès prend fin par le chant de l'hymne national.

SEANCE DU SOIR

M. Philippe Laroche, nouveau président de l'Union diocésaine de l'U.C.C., préside la réunion très nombreuse des congressistes. Il adresse quelques mots de bienvenue à l'auditoire qui applaudit dans sa nouvelle fonction.

Il recommande l'union des forces agricoles, le groupement des cultivateurs sous l'égide de l'U.C.C. Il déclare que le consommateur des villes n'a rien à craindre de cette association professionnelle, parce qu'elle peut entraîner la fin de l'intermédiaire et amener le producteur à traiter directement avec le consommateur.

M. Laroche rappelle ensuite la doctrine sociale de l'Eglise en matière d'économie politique, pour déclarer que si le monde avait suivi les saines directives du Pape et des évêques, il n'exis-

terait pas de crise et de dépression.

LE MAIRE FOREST

Le docteur Ludger Forest déclare que c'est un devoir pour lui comme premier magistrat de la cité, de saluer les congressistes de l'U.C.C., qui sont venus de toutes les parties du diocèse pour traiter des questions agricoles.

M. le maire exprime toute son approbation des unions professionnelles qui sont sous la direction saine et éclairée de notre clergé. Il ajoute qu'il a aidé à la formation des unions catholiques à l'hôtel de ville.

Vous êtes une classe privilégiée, dit M. le Maire, quand on voit une armée de gens qui ont quitté la terre il y a quelques années et qui sont aujourd'hui plongés dans la misère. Il y a une différence profonde entre la profession de cultivateurs et la profession de "chômeurs" ; ces sans-travail sont d'anciens agriculteurs qui sont venus ici comme journaliers qui vivent dans des taudis et qui sont au crochet des contribuables fonciers.

Vous êtes les heureux du jour, poursuit le Maire, car vous vivez au grand air, au milieu de belles fermes, qui vous donnent une saine et abondante nourriture. Vous resterez sur la terre que vous cultivez avec plus de science et plus de méthode ; vous y garderez vos fils et vos filles qui grandiront à la campagne, à l'ombre du foyer familial et du clocher du village.

M. le maire félicite les congressistes de leurs bonnes dispositions et souhaite que leur séjour à Sherbrooke soit agréable et utile.

M. E. BOIVIN

M. Eugène Boivin, inspecteur des Cantons de l'Est, félicite à son tour les membres de l'U.C.C., de leur bon travail exécuté au cours de la journée. Il rend hommage à l'U.C.C. de son oeuvre, de son influence et de son expansion dans tous les centres ruraux de la province.

Il traite ensuite du travail des agronomes, les techniciens agricoles qui se dévouent au milieu de la population agricole des Cantons de l'Est.

M. Boivin rappelle les années d'études et l'apprentissage soigné que les agronomes doivent suivre dans les collèges d'agriculture de la province. Le cours est de quatre années et couvre toutes les phases de la production agricole et de la culture du sol ; souvent, l'agronome s'est préparé à la carrière par un solide cours d'études classiques.

L'agronome répand ensuite dans son milieu les leçons qu'il a reçues dans ses années d'études théoriques et pratiques. M. Boivin énumère quelques-unes des activités du technicien agricole pour améliorer la condition des terres, les méthodes de culture, et distribuer des conseils variés et appropriés.

L'ABBE D. BIRON

Je n'étais pas au programme dit-il, les circonstances m'y ont poussé. Vous êtes venus en si grand nombre qu'il a fallu deux paroisses pour vous recevoir. Je vous félicite du succès de votre congrès.

Le curé de S.-Jean-Baptiste met la salle paroissiale à la disposition des cultivateurs qui seraient disposés à se réunir. Il les félicite de venir s'instruire, il formule le vœu que la région des Cantons de l'Est devra posséder son collège d'agriculture ; c'est un vœu qui devrait être appuyé par toutes les influences de la région, dit l'abbé Biron.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Au nombre des résolutions que le congrès diocésain de l'U.C.C. a adoptées, quelques-unes ont porté sur la grave question

du crédit agricole, soit sous forme de caisse d'urgence, soit sous l'organisation des Caisses Populaires. Trois résolutions ont été présentées dans ce but.

Une autre a demandé la disparition des spectacles immoraux et inconvenants à l'Exposition de Sherbrooke. Une autre a réclamé la diminution des permis d'automobiles et une augmentation de la taxe sur la gasoline pour suppléer à la baisse de revenus qui en résulterait.

La question du moratoire a également soulevé une abondante discussion : nombre de congressistes s'y sont opposés, pendant que d'autres ont fait valoir la situation pénible où se trouvent certains cultivateurs accablés à la ruine et qui sont sur le point d'être dépossédés. Finalement, après nombre de motions et d'amendements, le projet de moratoire a été rejeté.

Toute l'assemblée, mue par un ressort, s'est prononcée contre le projet d'obliger les cultivateurs à porter des lumières sur les véhicules, autres que les véhicules moteurs, lorsqu'ils circulent le soir, sur les grandes routes. Les cercles de S.-Camille de Weedon et de S.-Georges avaient proposé de s'opposer à cette mesure.

Voici la liste des résolutions adoptées à la fin du congrès de l'U.C.C.

RESOLUTIONS

M. l'abbé Armand Malouin explique les diverses résolutions soumises au congrès, et en donne lecture.

La première de ces résolutions concerne l'Exposition de Sherbrooke et demande que les spectacles immoraux et inconvenants soient supprimés au cours de la semaine de l'Exposition.

En voici le texte :

"Attendu que l'Exposition de Sherbrooke a pour but d'encourager l'agriculture ;

"Attendu que le gouvernement provincial et la ville de Sherbrooke donnent des subsides à cette fin ;

"Attendu qu'il est constaté que chaque année, il y a des représentations immorales et des amusements malhonnêtes, tentes mal famées et vol organisé, de nature à distraire les cultivateurs honnêtes qui se rendent sur le terrain dans le désir de profiter des avantages de l'exposition agricole ;

"Les membres de l'U.C.C. du diocèse de Sherbrooke, réunis en congrès, protestent énergiquement contre cet état de choses et demandent au gouvernement provincial, au conseil de la ville de Sherbrooke, et aux directeurs de l'Exposition d'interdire sur le terrain de l'Exposition tout spectacle qui blesse la pudeur et l'honnêteté."

La motion est adoptée unanimement et M. J. H. Crépeau, de S.-Camille, exprime sa surprise de la résolution et déclare que la surveillance est étroitement exercée par la police et par des agents secrets.

L'abbé Malouin lui répond que les faits référés dans la résolution se sont produits cette année et la motion est acclamée.

CREDIT AGRICOLE

Attendu qu'il n'existe pas de Crédit Agricole à long terme conforme aux conditions et aux besoins des cultivateurs de la province de Québec ;

Attendu que demande à cet effet a été faite au gouvernement provincial par tous les Congrès généraux de l'U.C.C. depuis sa fondation ;

Attendu que les requêtes nombreuses venant de tous les comités de la province ont été présentées à cet effet pendant la dernière session provinciale ;

(Suite à la page 11)

Aux anciens —

un grand passé

AUX JEUNES AGRICULTEURS

Aux jeunes —

un bel avenir

*"La charrue est et restera le plus bel outil que l'on puisse mettre dans la main d'un jeune homme."***"JEUNES CULTIVATEURS"** "Vous vous sauverez en vous instruisant."**NOS COURS A DOMICILE commenceront le 12 OCTOBRE****... en vous organisant, en vous disciplinant.****Instruisons-nous**

Chers amis,

Je ne puis prendre la plume sans féliciter ceux dont les noms ont figuré sur la liste des lauréats des Cours-à-Domicile. Je le fais avec d'autant plus de liberté que je n'ai pas été à l'honneur parce que, comme bien d'autres, mes occupations journalières me permettaient une lecture trop sommaire pour que je puisse m'inscrire avec espoir de succès.

Ce diplôme, je le dis avec fierté, je l'envisage et le trouve digne de figurer dans la galerie des diplômes que décernent nos écoles commerciales, normales et j'ajouterais même, nos collèges classiques.

Chers amis, permettez-moi de vous faire part de l'idée qui m'est venue à l'esprit pendant que j'examinais le diplôme qu'a décerné l'U.C.C. aux vainqueurs des Cours-à-Domicile. Pourquoi, me suis-je dit, les dirigeants de l'U.C.C. n'obtiendraient-ils pas du Département de l'Instruction Publique, la reconnaissance officielle de ce magnifique diplôme ?

Un candidat, garçon ou fille, porteur du diplôme décerné par l'U.C.C., serait exempté de passer l'examen sur la matière ou les matières que certifie le diplôme.

A mon humble avis, ces Cours-à-Domicile sont éminemment plus à la portée des jeunes et surpassent en clarté, précision de même qu'en actualité, l'aridité des manuels agricoles que l'on fait apprendre à nos candidats masculins et féminins.

La reconnaissance officielle de ce diplôme par le Comité de l'Agriculture serait, pour ainsi dire, la consécration suprême des Cours-à-Domicile inaugurés par l'U.C.C. De plus ce geste magnifique de la part d'une telle autorité attirerait, sans aucun doute, toute une légion de jeunes filles qui viendraient s'unir à leurs devancières et semer, si c'est possible, une plus grande émulation dans les rangs des jeunes candidats à ces cours.

Chers amis, je laisse la parole aux dirigeants de l'U.C.C. ; à eux de dire si la chose est assez sérieuse pour être tentée ou si ce n'est qu'une idée d'enfant. Quant à nous qui nous sommes contentés de lire et parfois d'approfondir un peu plus une des leçons des "Cours-à-Domicile", nous devons reconnaître aujourd'hui notre tort et surtout le réparer. Faisons un dernier sacrifice de notre paresse intellectuelle. Je veux dire : Inscrivons-nous et suivons, comme il convient, le nouveau Cours-à-Domicile : "Economie rurale". Inscrivons-nous nombreux parce que c'est la meilleure manière de prouver notre reconnaissance aux dirigeants de l'U.C.C. à leurs collaborateurs pour cette heureuse initiative à notre égard.

Cours-à-domicile de l'U. C. C.**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les Cours de l'U. C. C. sont gratuits.
Pour en profiter, il faut être abonné ou fils d'un abonné à "La Terre de Chez Nous".
Les dames et jeunes filles sont admises.
L'inscription doit être faite Secrétariat de l'U.C.C., 5505, boul. Saint-Laurent, Service des Cours-à-Domicile.
Il sera publié, dans "La Terre de Chez Nous", un Cours par semaine, accompagné de son questionnaire.
Tous doivent être conservés pour recherches ultérieures, si nécessaires.

METHODES D'ETUDE

On peut étudier un Cours, soit individuellement, soit en famille ou par groupe.

INDIVIDUELLEMENT : Lire attentivement une leçon, se poser les questions qui lui font suite, y répondre et voir si on l'a fait avec exactitude.

EN FAMILLE OU EN GROUPE : Lire la leçon à haute voix et se faire poser les questions par une autre personne qui vérifie si elles sont justes.

EXAMENS

Il y a des examens réguliers, annoncés à l'avance.
Un questionnaire est envoyé, sous enveloppe scellée, à l'Aumônier du Cercle ou à toute autre personne désignée à l'avance.
La personne chargée de l'examen, réunit tous les élèves de la paroisse qui suivent les Cours, ouvre l'enveloppe en leur présence et donne lecture des questions choisies.

Chaque élève fait ses réponses par écrit, sans notes, ni aide étrangère, et remet sa copie au surveillant.

Les copies sont remises immédiatement sous enveloppe préparée à l'avance et expédiées sans retard au Secrétariat des Cours-à-Domicile, à l'adresse indiquée.

CORRECTION DES EPREUVES

Chaque épreuve est lue, corrigée s'il y a lieu, annotée et retournée, dans le plus bref délai possible, pour être remise à l'élève intéressé par les résultats.

DIPLOME

Le diplôme est remis après le dernier examen et est adressé à tous les élèves qui ont conservé au moins 50% des points dans chaque examen.

Cependant, il peut arriver qu'un examen n'ait pas été passé avec succès, il reste loisible au Directeur des Cours de le faire reprendre à l'élève qui a prouvé sa compétence dans les autres examens.

Comme on le voit, c'est simple, à la portée de tous.
Ceux qui veulent s'instruire se doivent de se faire inscrire sans retard.

Ne pas oublier que le premier Cours paraîtra le 12 octobre.

Instruisons-nous : tel devrait être notre mot d'ordre à nous, fils de cultivateurs. Oui, chers amis, instruisons-nous d'abord en agriculture parce que l'agriculture est la science de notre profession. Ensuite, si nous le pouvons, étudions et essayons de comprendre les problèmes sociaux de l'heure. Si nous avons des loisirs, suivons avec intérêt les luttes que livrent nos journaux indépendants et tous les vrais bienfaiteurs de l'humanité, pour la restauration de la machine économique, la sauvegarde de la justice et le bien-être du peuple.

Chers amis, lire et étudier pour s'instruire est bon et utile, mais écrire est nécessaire. C'est pourquoi nous devrions nous rendre tous à l'aimable invitation que nous recevons, tout récemment encore, dans notre page de "La Terre de Chez Nous". Dans l'espoir de vous lire bientôt, je me sousseris,

Un de vos amis,

Isidore LEJEUNE,
S.-Claire (Dorchester).

Prix de la société botanique de France au R. Frère Victorin**DU COMITE CONSULTATIF DE L'U. C. C.**

Nous adressons avec plaisir nos sincères félicitations au R. Frère Victorin que l'U.C.C. est fier de compter au nombre de ses membres du Comité Consultatif.

Le Rév. Frère Marie-Victorin, directeur de l'Institut botanique de l'Université de Montréal, vient de se voir attribuer l'un des deux prix Gandoger offerts par la Société botanique de France pour reconnaître un travail important dans l'ordre des sciences botaniques. Les travaux du Frère Victorin, les plus importants qui soient sur la flore de la province de Québec, ont été présentés à la Société pour le prix par le professeur Humbert, explorateur français connu par ses voyages en Afrique équatoriale.

C'est la première fois qu'un prix de cette importance est accordé à un Canadien, mais on ne s'en étonne pas quand on sait que les travaux du Frère Victorin sont connus et appréciés.

Saint-Augustin

(Roberval)

Chers amis,

Le rédacteur de "La Terre de Chez Nous" nous a invités à collaborer à la Page des Jeunes ; n'oublions pas que nous sommes les bienvenus.

Pourquoi ne pas confier nos impressions sur notre cher "chez nous" ?

Pour ma part, j'ai été un peu surpris, malheureusement, nous éprouvons des difficultés à exprimer la poésie de la terre.

Ce soir, je suis seul, dans ma chambre, je viens m'entretenir avec vous.

Je suis heureux et pourtant il y a des ombres à mon bonheur, je vois venir l'hiver avec son triste cortège de misère et de soucis pour ceux qui n'ont pas, chez eux, le nécessaire pour leurs familles, je songe à nos frères qui souffriront probablement de la faim et du froid.

Pourquoi Dieu, dans son infinie bonté, permet-Il que nous ne puissions remplir nos désirs les plus chers en assurant la sécurité des miséreux. Il nous faut nous incliner devant sa justice équitable et penser à notre bonheur, pas en égoïstes, mais en bons chrétiens.

Chez Nous, Mon Chez Nous, quelle belle chose, que de remerciements ne dois-je pas à mes parents, à mes ancêtres qui m'ont transmis une part de leur patrimoine et leur foi toute entière. Quelle sécurité de pouvoir dire : Je suis chez nous.

Je me rappelle l'époque des semailles, c'était la première fois que je les faisais seul ; avec quel amour, j'ai vu lever le bon grain, j'ai suivi son développement jour par jour ; j'ai fait ma moisson et aujourd'hui, je contemple avec admiration la belle nature qui m'entoure et que je considère un peu mienne.

Mon "Chez Nous" plus je le regarde, plus je le trouve beau, avec ses forêts, ses monts, ses vallées et ses lacs. Je vois le clocher de mon église et j'entends quelquefois le son de la cloche, qui égrène l'Angelus. N'est-ce pas là tout ce qui fait le bonheur de l'agriculteur, n'avons-nous pas le droit d'être fiers de posséder ce titre qui vaut, à lui seul, tous les quartiers de noblesse.

N'est-ce pas chez nous que nous vivons la vraie vie et que nous mourrons d'une belle mort, parce que nous y menons une existence calme et laborieuse et cette terre que nous aimons tant, deviendra notre linceul.

Nous avons vécu parmi les nôtres et nous serons enterrés avec les nôtres, combien de déracinés qui ne peuvent en dire autant ?

Pour notre paix matérielle, pour notre bonheur moral, aimons notre Chez Nous.

Un FRERE.

Exposition à S-Joseph de Beauce

Le club des Jeunes Eleveurs a tenu son exposition le 24 courant.

C'est la première fois qu'une exposition de ce genre s'organise dans notre paroisse.

Félicitons d'abord l'U.C.C. d'avoir eu cette louable initiative et d'en avoir déjà obtenu des résultats aussi splendides. Il importe aussi de ne pas passer sous silence la générosité de MM. les Agronomes Bouchard et Laflamme qui par leur travail et leur dévouement ont contribué largement au succès de l'organisation. Quant aux jeunes agriculteurs, s'ils n'ont pas tous remporté les premiers prix, notons en passant, qu'ils méritent toutes nos félicitations tant pour leur travail que pour l'intelligence qu'ils y ont mise.

M. l'Agronome Bouchard a déclaré que la palme revenait à notre paroisse dans le concours des clubs qui ont été organisés cette année dans la Beauce.

Nous avons bien raison d'être fiers de nos jeunes cultivateurs. Ils s'apercevront que ce qui compte surtout, c'est l'amour, l'intérêt des jeunes en ce qui concerne les choses de la terre. On se désintéresse de la terre parce qu'on ne connaît pas assez l'agriculture.

Et si quelques uns de nos jeunes cultivateurs réussissent par ce moyen à améliorer tout un troupeau est-ce qu'ils ne seraient pas largement dédommagés de leurs peines.

Applaudissons aux nobles et généreux efforts de ces jeunes et félicitons les parents qui par leur désintéressement ont su faire profiter leurs enfants d'aussi utiles leçons.

Ils méritent d'être cités en exemple aux autres cultivateurs.

Souhaitons pour l'an prochain une recrue plus abondante !

Le juge Thibaudeau Rinfret remplace le Sénateur Belcourt

A leur dernière réunion, les membres de la Commission générale des Semaines sociales du Canada, après avoir adressé leur vive sympathie à la famille du sénateur Belcourt pour la mort de leur regretté confrère, ont procédé à l'élection de son remplaçant. Le juge Thibaudeau Rinfret, de la Cour Suprême du Canada, a été choisi à l'unanimité. Le distingué magistrat a bien voulu accepter cette nomination. Il représentera dans la Commission, avec les RR. PP. Marchand, O.M.I. et Gaudault, O.P., le diocèse d'Ottawa.

Congrès de Sherbrooke

(suite de la page 9)

Attendu que toutes ces demandes ont été faites sans succès jusqu'à présent ;

Il est résolu à l'unanimité des congressistes de l'U.C.C. à Sherbrooke qu'une nouvelle et pressante demande de crédit agricole provincial soit présentée aux autorités provinciales par l'Union des Cultivateurs, après son Congrès général en novembre.

CAISSES POPULAIRES

Attendu que les Caisses Populaires Desjardins, par leur nature et leur fonctionnement en garantissant pour l'agriculture l'argent de l'agriculture, procurent plus sûrement à l'agriculteur le crédit dont il a besoin pour l'exploitation de son industrie ;

Attendu que l'établissement d'une Caisse Populaire est possible dans presque toutes les paroisses agricoles ;

Attendu que le gouvernement provincial a bien voulu accorder un octroi à la Fédération des Caisses Populaires pour favoriser la propagande et le bon fonctionnement de ces Caisses ;

Il est résolu à l'unanimité des congressistes de l'U.C.C. à Sherbrooke que demande soit faite par le Congrès général de l'U.C.C. que cet octroi soit augmenté de façon à intensifier le mouvement de fondation de Caisses Populaires.

Union régionale des Caisses Populaires à Sherbrooke

Attendu que les Caisses Populaires déjà existantes dans la région de Sherbrooke sont affiliées aux Unions Régionales des Trois-Rivières et de Lévis ;

Attendu qu'à cause de l'éloignement les Caisses Populaires de la région de Sherbrooke ne reçoivent pas les services qu'une Union Régionale pourrait leur rendre ;

Attendu qu'une Union Régionale à Sherbrooke assurerait une propagande plus efficace et un fonctionnement plus suivi ;

Attendu que la ville de Sherbrooke est un centre important dans la Province de Québec ;

Il est résolu à l'unanimité des congressistes de l'U.C.C. à Sherbrooke que les officiers de l'Union diocésaine de l'U.C.C. de Sherbrooke, d'accord avec les officiers des Caisses déjà existantes, avisent aux moyens à prendre pour établir une Union Régionale des Caisses Populaires à Sherbrooke.

L'ELEVAGE DES CHEVAUX

Attendu que les cultivateurs de la Province de Québec perdent chaque année des sommes considérables par l'usage et la perte de chevaux non acclimatés ;

Attendu que la loi actuelle, à cause de conditions trop onéreuses qu'elle impose aux cultivateurs, ne favorise pas l'élevage des chevaux dans la Province de Québec ;

Il est résolu à l'unanimité des congressistes de l'U.C.C. à Sherbrooke que demande soit faite par le Congrès général de l'U.C.C. que la loi provinciale pour l'élevage des chevaux soit améliorée de façon à ce que l'élevage des chevaux acclimatés puisse se faire sur une plus grande échelle au bénéfice des cultivateurs.

Réforme du congrès général

Attendu qu'il existe des unions diocésaines dans presque tous les diocèses ;

Attendu que tous les cercles locaux sont représentés aux congrès diocésains par leurs délégués ;

Attendu que les problèmes agricoles soumis aux congrès diocésains sont étudiés et discutés par les délégués de tous les cercles, après avoir été la plupart du temps étudiés et discutés dans les cercles ;

Attendu que les résolutions sur ces problèmes agricoles sont soumises par l'union diocésaine au Congrès général ;

Attendu que le Congrès général n'étudie et ne discute que les résolutions soumises par les Unions diocésaines ;

Attendu que le Congrès général sous le régime actuel manque d'efficacité à cause du trop grand nombre de délégués ;

Attendu que l'envoi de délégués au Congrès général constitue une dépense considérable qui grève la plupart des cercles ;

Attendu qu'un congrès général composé de représentants des unions diocésaines serait en mesure de procéder plus rapidement et d'étudier plus à fond les questions ;

Attendu qu'il serait plus facile et moins dispendieux de le réunir en cas d'urgence ;

Attendu que le Congrès général qui ne peut se réunir qu'une fois l'an retarde le règlement de plusieurs questions importantes et la marche en avant de l'Union ;

Il est résolu à l'unanimité des congressistes de l'U.C.C. à Sherbrooke que désormais le Congrès général de l'U.C.C. soit formé par des représentants pris sur les bureaux de direction des unions diocésaines.

PERMIS D'AUTOS

Cercles de Valcourt et Danville.

Il est résolu que le permis d'automobile et de chauffeur soit réduit au montant qu'exige la livraison du permis et du coût des plaques ; que la taxe sur l'essence soit employée pour suppléer à la baisse du revenu des permis d'automobiles.

Cercles de Katevale et Sainte-Edwidge.

Que les permis sur les remorques employées par les cultivateurs soient enlevés.

ENGRAIS CHIMIQUES

Cercle de S.-Adrien.

Il est proposé que demande soit faite au gouvernement provincial que la prime accordée sur les engrais chimiques soit payée immédiatement en même temps que l'achat des engrais.

LE MORATOIRE

Cercles de Danville, S.-François, S.-Edmond, Katevale, Waterville.

Le projet d'instituer un moratoire soulève un intéressant débat. Plusieurs délégués s'y opposent, puisqu'il vient en contradiction avec la demande d'un crédit agricole.

Un délégué propose une commission pour la constitution d'un moratoire agricole.

Le président suggère que demande soit faite au gouvernement de mettre plus d'argent dans le trésor des Caisses Populaires pour permettre à ces dernières de prêter de l'argent aux cultivateurs.

Quant au moratoire, le président expose qu'il s'applique au cultivateur arriéré dans ses taxes et obligations ; la caisse d'urgence peut suppléer à ce cas. Le moratoire empêche le cultivateur, mal pris, d'être dépossédé de ses biens de sa ferme.

Un congressiste expose que certaines municipalités scolaires vont tenter des poursuites contre les contribuables arriérés, et que si la vente au shérif se poursuit ces contribuables seront dépossédés de leurs biens.

Le moratoire devra s'appliquer aux taxes, aux intérêts, aux hypothèques, aux versements annuels.

M. F. Charland, de S.-François propose un moratoire pour les intérêts, les hypothèques, et sa proposition est défaite.

En amendement, l'assemblée vote contre le moratoire.

CAISSE D'URGENCE

Cette caisse d'urgence répondra aux dettes les plus criantes

et fera suite à la Caisse Populaire. La proposition est faite par les cercles de Katevale, de Weedon et adoptée.

LUMIERES SUR LES VEHICULES

L'assemblée se prononce contre tout projet de loi pour imposer des lumières sur les véhicules non automobiles. Les cercles de Weedon, de S.-Camille, de Saint-Georges proposent de s'opposer à cette mesure.

PRIME SUR LE BEURRE

Cercles de Weedon, Enfant Jésus, Katevale, Waterville, Danville, Wotton et Spalding.

M. Abel Marion explique le projet de fonder un Marketing Board comme en Ontario ; et l'assemblée l'adopte à l'unanimité.

OCTROIS AUX ECOLES

Demande est faite au gouvernement d'augmenter les octrois aux commissions scolaires, à cause de la précarité de leurs finances.

TAUX DES CAMIONS

Les délégués demandent que le taux chargé par les camions ne soit pas élevé à celui des chemins de fer, afin de profiter de l'économie offerte par les camionneurs.

ELECTRICITE

Le cercle de S.-Hubert demande plus grande diffusion de l'électricité dans les campagnes.

TARIF DES PROFESSIONNELS

Le congrès adopte la résolution que chaque cercle s'entende avec les professionnels pour qu'ils accordent un tarif préférentiel pour les membres qui appartiennent à l'Union.

BOIS POUR LES CHOMEURS

Le congrès félicite les villes qui distribuent du bois comme combustible aux chômeurs durant les mois d'hiver, ce qui procure un marché avantageux aux cultivateurs qui ont du bois de chauffage à vendre.

OFFICIERS DE L'UNION DIOCESAINE DES CULTIVATEURS

Le congrès diocésain de l'U.C.C. s'est terminé par la formation de l'Union diocésaine de l'U.C.C. de Sherbrooke ; M. Philippe Laroche, de S.-Camille, en sera le premier président. Les élections des officiers ont donné le résultat suivant :

Président : M. Philippe Laroche, de S.-Camille.

Vice-président : M. François Charland, de Saint-François-Xavier de Brompton.

Directeurs : MM. Joachim Roy, de S.-Cécile (Mégantic) ; Joseph Desmarais, de Racine (Shefford) ; Onésime Morin, de S.-Catherine (Stanstead) ; Azade Poirier, de Danville (Richmond) ; David Poulin, de Coaticook, (Compton).

La pomme de terre

Un nouveau bulletin vient d'être publié par ordre de l'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture de Québec, sous le titre "La Pomme de Terre", et le numéro 110.

C'est là une belle et utile publication qui arrive à son heure, en un temps où l'on prêche aux cultivateurs de la province de Québec de produire des pommes de terre de bonne qualité, de les protéger contre les maladies et insectes qui s'attaquent à cette plante, et de les classer avec soin avant de les mettre sur le marché. C'est un fait admis que nos producteurs de pommes de terre pourraient conquérir entièrement nos propres marchés et éliminer l'importation étrangère avec un produit sain, classifié et convenablement ensaché. "Le producteur doit s'appliquer à satisfaire les goûts et exigences

PROGRAMME

du

CONGRES DIOCESAIN DE L'U.C.C. TROIS-RIVIERES

LE MERCREDI, 12 OCTOBRE 1932

aux Trois-Rivières, dans la salle de l'Hôtel de Ville

- 9 heures — Messe à la cathédrale par M. l'Abbé Pierre Boulay, ancien aumônier diocésain. — Son Excellence Mgr Cloutier assistera au trône. — Sermon de circonstance par l'Abbé Henri Rivard.
- 10.15 h. — Réception officielle à l'Hôtel de Ville. Allocution de son Excellence Mgr Comtois. Allocution de son Honneur le Maire Robichon.
- 10.45 h. — Ouverture du Congrès par M. A. Lalonde ou le Rév. Père L. Lebel, s.j.
- 11.15 h. — Rapport des activités de l'Union diocésaine par le Secrétaire.
- 11.30 h. — "Servir" par M. Paul Boucher, Secrétaire général.

APRES-MIDI

- 1 heure — Réunion des Aumôniers sous la présidence du Père Léon Lebel, s.j.
- 1.15 h. — Inscription des délégués des Cercles.
- 1.30 h. — Exposé de la question : "Changement de la forme du Congrès général". Discussion.
- 2 heures — Exposé de la question : "Entente avec la Coopérative Fédérée" par Monsieur l'Abbé Cloutier. Discussion.
- 3 heures — Exposé de la question : "L'Industrie laitière dans le diocèse par Monsieur G.-H. Proulx. Discussion.
- 3.45 h. — Orientation de la production agricole, J.-A. Parenteau, Agronome.
- 4 heures — Résolutions des cercles : discussion.
 - 1 — Moratoire.
 - 2 — Loi des faillites.
 - 3 — Un abattoir aux Trois-Rivières.
 - 4 — La mise en conserve.
- 5.50 h. — Election des officiers pour l'année 1932-33.

LE CONGRES DIOCESAIN DE MONTREAL-SUD

Le 25 octobre, aura lieu à S.-Rémi de Napierville le Congrès diocésain de Montréal-Sud.

A cette occasion, M. Hercule Riendeau, président diocésain, invite les Cercles à choisir leurs délégués, aussitôt que possible, et de préparer les résolutions qu'ils ont à soumettre au Congrès, de façon à ce qu'elles lui parviennent quelques jours avant la date du Congrès.

Le programme détaillé sera publié le 19 octobre dans "La Terre de Chez Nous".

du consommateur", recommandait dernièrement le ministre de l'Agriculture lors d'une exposition agricole. Le bulletin No 110, s'il est attentivement étudié par les producteurs, permettra à ceux-ci d'améliorer considérablement la culture de la pomme de terre en notre province, et par le fait même d'en tirer de meilleurs revenus.

En confiant à M. Baribeau la tâche de préparer un bulletin sur la pomme de terre, l'honorable Adélard Godbout a frappé à la bonne porte. Le bulletin No 110 est une publication substantielle de 76 pages, abondamment illustrée, et dont les enseignements devraient être mis en pratique par tous les producteurs de pommes de terre ambitieux de mettre sur les marchés des produits sains, bien classifiés, proprement ensachés, et susceptibles de commander de meilleurs prix.

Le bulletin No 110 est distribué gratuitement à quiconque en fait la demande par la Section des Publications, ministère de l'Agriculture, Québec.

M. Baribeau est à l'emploi du ministère fédéral de l'Agriculture depuis 1918 environ. Il remplit les fonctions d'inspecteur général pour la certification des pommes de terre dans la province de Québec. C'est un ancien élève de l'Ecole d'Agriculture d'Okla et du Collège MacDonald.

Le Canada, oasis des touristes

D'après M. C.K. Howard, gérant du service du tourisme du Canadien National, qui était l'hôte d'honneur à un déjeuner offert par le Canadien Progress Club à Montréal, plus de 400 congrès différents auxquels assistèrent plus de 100,000 délégués eurent lieu dans la Métropole du Canada au cours des cinq dernières années. Montréal a retiré de ce congrès un revenu de \$6,000,000.

M. Howard a aussi souligné la part importante prise par les gouvernements provinciaux et fédéral dans l'essor du tourisme. Il l'appela une sorte de "commerce d'exportation". De \$83,000,000 qu'était le revenu apporté par les touristes au Canada en 1920 ce chiffre a été porté à \$320,000,000 en 1929. Ce chiffre a fléchi depuis quelques années en raison de la crise, mais tout fait espérer qu'il se relèvera dans un avenir prochain.

Parlant du tourisme interprovincial au Canada M. Howard a souligné la part prise par les chemins de fer avec l'organisation d'excursions à prix populaires. Depuis février dernier, dit-il, plus de 100 de ces excursions ont été faites et plus de 100,000 Canadiens ont pu ainsi échanger des visites.

PROGRAMME CONGRES DE L'UNION DES CULTIVATEURS FRANCO-ONTARIENS

Affiliée à l'U. C. C.

TENU A ORLEANS, ONT.
MERCREDI LE 12 OCTOBRE 1932

LE MATIN

- 9.30 h. Messe par S. Exc. Mgr G. Forbes, archevêque d'Ottawa.
Sermon par M. l'abbé C. Robert, curé de Marionville.
10.30 h. Ouverture du congrès.
Bienvenue à S. Ex. Mgr l'Archevêque par M. Beaudet, président.
Allocution de S. Ex. Mgr l'Archevêque.
11.00 h. Inscription des délégués.
Rapport du Secrétaire Général.
11.30 h. Formation des comités des résolutions et d'élection.
11.45 h. Présentation et discours de M. Aldéric Lalonde, président de l'U.C.C.
12.30 h. Dîner.

L'APRES-MIDI

- 1.45 h. Discours du président : Notre Oeuvre.
2.15 h. L'organisation des zones de production. M. F. Larose, agronome.
2.45 h. M. Abel Marion de l'U.C.C.
3.00 h. L'Hon. M. Kennedy, ministre provincial de l'agriculture.
3.30 h. Rapport sur l'Industrie Laitière. P. Rancourt, président du cercle d'Orléans.
Discussion.
4.30 h. Rapport du comité des résolutions, discussion et adoption des résolutions.
5.00 h. Rapport du comité d'élection. Election des officiers.

LE SOIR

- 7.30 h. L'Association d'Education d'Ontario. M. l'abbé L. Raymond, vice-président.
7.45 h. Pour le bien de l'union. Messieurs Rancourt, Savage, Labrosse et Prigent.
8.45 h. Messieurs les députés.

O CANADA

L'hivernage des abeilles

En hiver, les abeilles ne restent pas inertes comme les autres insectes; elles engendrent de la chaleur, et pour ce faire, consomment des provisions. Lorsqu'il fait froid, les abeilles se rassemblent en une grappe sphérique compacte et, d'après le docteur Phillips, la température du cercle extérieur de cette grappe ne descend jamais au-dessous de 57 degrés F. Le succès de l'hivernage dépend principalement du nombre d'abeilles dont cette grappe est composée, de leur jeunesse, de la quantité et de la qualité des provisions qui leur sont fournies et de la protection qui leur est donnée contre le froid. Lorsque cette protection est bonne, les abeilles n'ont pas besoin de produire autant de chaleur, elles consomment donc moins de vivres et ne se fatiguent pas autant.

Pour préparer les abeilles à l'hivernage, il faut tout d'abord s'assurer que chaque ruche a une bonne reine féconde, qu'il existe assez d'abeilles pour remplir les espaces, entre sept ou dix rayons — plus il y en a, mieux cela vaut — et que ce soient principalement des jeunes abeilles qui n'ont que peu ou point butiné. On doit réunir ensemble les colonies faibles et en mettre deux dans une même ruche, séparées l'une de l'autre par une cloison bien ajustée. Les ruches dont la reine a été élevée en été, et de préférence en juillet, produisent généralement beaucoup d'abeilles en août et en septembre, dans les districts où il ne se butine que peu de miel pendant ces mois. De même, cette reine peuple sa ruche généralement beaucoup plus vite au printemps, et

elle est moins portée à essaimer qu'une vieille reine. On voit donc qu'il est très avantageux de remplacer les vieilles reines par des jeunes et on fera souvent bien d'acheter les reines dans ce but, si les ruches n'en ont pas élevé.

Une ruche qui doit être hivernée en plein air doit contenir trente à quarante-cinq livres de miel sain et opéré — la quantité varie suivant l'intensité du froid — et de trente à trente-cinq livres si elle doit être hivernée en cave. Une ruche Langstroth ordinaire, à 10 cadres, faite de pin blanc, à parois de sept huitièmes de pouce d'épaisseur et à plateau de cinq huitièmes de pouce avec ses rayons, ses abeilles, et son pollen, mais sans couvercle, pèse environ 30 à 35 livres, lorsqu'elle est sèche. En pesant les abeilles pour l'hiver, on peut donc faire une évaluation générale de la quantité de provisions que la ruche renferme en déduisant 35 livres du poids total. On comblera le déficit en donnant aux abeilles des rayons pleins de miel ou en leur fournissant aussi rapidement que possible, pendant la quatrième semaine de septembre (les deux premières semaines d'octobre dans le sud de l'Ontario) du sirop de sucre fabriqué et fourni de la façon indiquée au chapitre "nourrissement", en tenant dûment compte des pertes causées par l'évaporation et la consommation.

Pour éviter la dysenterie il est bon de donner à chaque ruche au moins dix livres de sirop. On place ce sirop près de la grappe d'abeilles qui occupe les parties vides du rayon d'où le couvain est sorti. Il est donc consommé en premier lieu, ce qui retarde l'accumulation des fientes. A la ferme expérimentale centrale d'Ottawa, où les abeilles recueillent une quantité considérable de

LES ENGRAIS CHIMIQUES "ALBATROS"



ULTRA SUPERPHOSPHATE "20%" (en sacs de 125 lbs)
SUPERPHOSPHATE 16% (en sacs de 125 lbs)
SULFATE D'AMMONIAQUE 20% — prix sur demande
MURIATE DE POTASSE 43% (en sacs de 200 lbs)
SULFATE DE POTASSE 45% (en sacs de 200 lbs)
NITRATE DE SOUDE 15% — prix sur demande
SCORIES THOMAS 16% assimilable — prix sur demande
ENGRAIS CHIMIQUES COMPOSES — prix sur demande

Fournisseurs officiels du Comptoir Coopératif de l'U.C.C. Ltée

VENEZ NOUS VOIR OU ECRIVEZ-NOUS

INTERNATIONAL FERTILIZERS LIMITED

71, rue Saint-Pierre — QUEBEC

Manufacture à Saint-John, N. B. — Production annuelle 50,000 tonnes.

Adressez vos commandes au Comptoir Coopératif de l'U. C. C.
5505 Boulevard S.-Laurent, Montréal.

miel sur les fleurs sauvages au mois d'août, on a constaté que les colonies auxquelles on fournit ainsi environ dix livres de sirop, en sus de leur provision de miel, hivernent mieux que celles dont les provisions se composent de miel seulement. On a fait la même observation dans bien des parties de l'Ontario et ailleurs. Si l'on soupçonne la présence d'une quantité de "miel de miel" ou d'autres provisions qui produisent rapidement la dysenterie, il faut enlever les rayons qui contiennent ce miel ou ces provisions et les remplacer par des rayons de miel de trèfle ou de sarrasin; à défaut de ceux-ci on peut transporter les rayons de ce centre à l'extérieur, remplir la ruche de rayons vides et tourner du sirop de sucre.

HIVERNAGE EN CAVE

La cave des abeilles doit être bien ventilée mais sans courants d'air; la température doit être tenue en tout temps, d'environ deux à cinq degrés au-dessous de celle à laquelle les ouvrières commencent à s'agiter. La meilleure température pour le commencement de l'hiver est ordinairement d'environ 43° F., mais lorsque les abeilles commencent à s'agiter, il faut tenir la température un peu plus basse (de 42° à 45° F.) et fournir plus d'air frais. L'atmosphère de la cave ne doit pas être trop sèche, mais il ne faut pas qu'elle soit humide à un tel point que les planchers des ruches ressuient et la cave doit être bien égouttée. Tenez les abeilles dans l'obscurité et ne les dérangez pas.

La cave de la maison offre généralement toutes les conditions voulues pour l'hivernage, ou elle peut être arrangée dans ce but. La fournaise aide à maintenir la température et la ventilation au point désiré.

Il faut séparer par une cloison, du reste de la cave, la partie qui doit être occupée par les abeilles. Les principaux défauts des caves sont les suivants: mauvaise construction, qui fait qu'il est impossible de tenir la température au point voulu; ventilation insuffisante, humidité excessive ou insuffisante; les deux réunies — une température trop basse et une humidité excessive, — sont particulièrement néfastes.

Une cave qui renferme de nombreuses ruches doit être munie d'un ventilateur facilitant la sortie du mauvais air; on règle le tirage au moyen d'une clef. On

peut obtenir une bonne construction isolante en construisant la cave entièrement sous terre, en flanc de coteau, où l'on introduit l'air pur au moyen d'un drain souterrain de six à huit pouces.

On rentre les abeilles en cave aussitôt que possible après le dernier bon vol qu'elles peuvent avoir, c'est-à-dire généralement en novembre. Il est bon de rétrécir les trous de vol pendant les deux ou trois semaines précédentes et d'abriter légèrement ces trous de vol avec du papier mou ou de la toile. Une fois dans la cave, il faut laisser les trous grands ouverts pour que la ventilation soit suffisante et que les abeilles mortes puissent être expulsées. On soulève légèrement les ruches par derrière pour que les cadavres d'abeilles puissent rouler dehors. Il est bon de remplacer le couvercle de la ruche par trois ou quatre sacs vides. Il faut enlever au balai les cadavres des abeilles deux ou trois fois pendant l'hiver, s'ils s'accumulent et exhalent une forte odeur.

La date de la sortie dépend de l'état des abeilles et de la température. On sort les ruches généralement lorsque les premiers saules commencent à fleurir, mais il est bon de les sortir plus tôt si les abeilles s'agitent et meurent en grand nombre. On doit choisir pour la sortie une journée où la température est douce, mais trop fraîche pour que les abeilles puissent prendre leur vol de suite, de préférence vers la fin de l'après-midi, la veille d'un jour qui sera propice au vol. On pourra consulter dans ce but les prévisions de température publiées dans les journaux quotidiens par le service météorologique du Dominion.

Ne mettez pas vos ruches dans des tranchées de terre ni à l'étage supérieur d'une maison. Si, par mégarde, une ruche mise en hivernage n'avait pas reçu suffisamment de sirop, il faudra mettre sur les cadres, pour l'empêcher de mourir de faim, des minces gâteaux de pâte sucrée, mais c'est toujours un signe de négligence que d'avoir à nourrir les abeilles en hiver.

— Lisez les annonces de votre journal aujourd'hui. Elles vous feront économiser du temps, de l'argent et des peines et vous feront trouver le moyen de vivre mieux.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le mercredi 2 novembre 1932, des soumissions pour la reconstruction du barrage de Timiskaming sur le côté de Québec, dans le comté de Pontiac, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sous-signe, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour le barrage de Timiskaming, côté de Québec".

On peut consulter les plans et la formule de contrat, se procurer le dessin et la formule de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de l'ingénieur de district, édifice Hunter, Ottawa, Ont., des Toronto Builders Exchange and Construction Industries, 1104 rue Bay, Toronto 5, Ont., du Builders Exchange, 118 nouvel édifice Birks, Montréal, et au bureau de poste, Timiskaming, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et visé par une banque à charte, au Canada, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et de ses compagnies constitutives, garantis sans condition par le Dominion du Canada, quant au capital et à l'intérêt, ou les bons susdits et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Remarque. — On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque visé au montant de \$50.00, payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 1er octobre 1932.

Les exportations de tabac augmentent

Les importations croissantes de tabacs non manufacturés spécialement du Canada, indiquent à quel point les tabacs de l'Empire sont appréciés au Royaume-Uni. Pendant la période de sept mois finissant en juillet la quantité de tabac importée des États-Unis en Grande-Bretagne se chiffrait par 58,361,000 livres contre 73,107,000 il y a deux ans, tandis que la quantité importée des pays de l'Empire se montait à 21,519,000 contre 15,306,000 il y a deux ans. En d'autres termes il y a deux ans, l'Empire fournissait au Royaume-Uni un cinquième seulement de ses importations de tabac brut mais cette année il en a fourni un tiers.

Les importations du Canada qui s'étaient chiffrées par 3,534,000 livres dans les sept premiers mois en 1930 sont passées à 8,671,000 pendant la même période en 1932. — Ministère de l'Agriculture. Ottawa.

CONSULTATIONS LEGALES

Données par l'aviseur légal de l'U. C. C.

Notre administration s'est assurée les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit : "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales", 5505 Boul. Saint-Laurent, Montréal. On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Licences

Cours d'eau — Institutrice

QUESTION. — Les municipalités ont-elles le droit de m'imposer une licence de \$25.00 par an, pour aller vendre chez elles les produits que je récolte ; peuvent-elles m'empêcher d'aller livrer des ordres sans payer la dite licence ? — G.B.

REPONSE. — Une corporation locale peut imposer et prélever certains droits annuels ou taxes sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, occupations, arts, professions, métiers, ou moyen de profit et d'existence, exercés ou exploités par une ou des personnes, sociétés ou corporations, dans la municipalité.

Ces droits ou taxes peuvent être plus élevés pour les personnes qui ne résident pas ou qui résident depuis moins de douze mois dans la municipalité, que pour celles qui y résident depuis douze mois ou plus.

Ces droits ou taxes ne doivent dans aucun cas, excéder en totalité la somme de cent piastres. Rien dans le présent article ne confère à une corporation locale le droit d'imposer une taxe sur les horticulteurs, les agriculteurs et les cultivateurs en général, ainsi que les apiculteurs, qui vendent les produits de leurs fermes, ni sur les sociétés coopératives agricoles constituées en corporations en vertu de la Loi des sociétés coopératives agricoles, ni sur les syndicats coopératifs constitués en corporations pour des fins agricoles en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec.

Fossé de ligne. — Terrain boisé.

QUESTION. — J'ai une terre à bois à peu près de 7 à 8 arpents, mon voisin qui a, lui aussi, une terre à bois à peu près de même grandeur et qui s'est fait décharger de tous travaux d'égoût pour cette partie de bois. Aujourd'hui, il me demande que nous fassions le fossé de ligne dans cette partie de bois. Est-ce qu'il peut m'amener dans ces travaux, vu que c'est en bois et qu'il a fait décharger son bois, il y a quelques années ? — Un abonné qui serait heureux de savoir.

REPONSE. — Le fait pour un terrain d'être boisé ne constitue pas en soi une exemption aux travaux d'égoûttement nécessités par la culture des terres. La jurisprudence a cependant établi qu'un terrain boisé n'ayant pas besoin d'égoût ne doit pas être appelé à contribuer aux travaux de cours d'eau parce qu'ils ne peuvent généralement pas être considérés comme des intérêts dans la confection et l'entretien de ces cours d'eau. Tout de même, ils n'en sont exemptés qu'en autant qu'ils n'y sont pas intéressés.

D'où il suit que si le fossé de voisin entre vous et votre voisin dans la partie boisée de vos terres n'est pas nécessaire pour l'égoûttement de votre terrain, votre voisin n'a pas le droit de demander ce fossé de ligne dans cette partie de terrain. Il faudrait donc que le fil de l'eau se dirigeât naturellement vers le trait carré pour amener le creusement de ce fossé de ligne à cet endroit. Car il est bien évident que si le fil de l'eau se dirige vers le fossé du chemin, votre voisin n'a absolument aucun droit de vous faire faire ce fossé de ligne dans la partie boisée de ce terrain.

Une attention spéciale est donnée aux commandes de groupes.

Seule Meunerie du genre dans Québec

Tancrède Avaré

34-36, rue Henderson - Qué.

SOIN ET ALIMENTATION DES BREBIS PORTIERES

L'élevage des moutons va fort bien avec le système de culture mixte que l'on pratique dans bien des districts, et l'industrie ovine est même l'une des branches les plus avantageuses de l'élevage, à condition que les brebis portières soient bien soignées.

Faites vos préparatifs en automne, pour la prochaine récolte d'agneaux. Enlevez du troupeau à cette époque toutes les brebis qui ont de mauvaises dents et toutes celles qui sont mauvaises mères. Remplacez les vieilles brebis par des agnelles issues des meilleures mères, spécialement celles qui produisent toujours des jumeaux. Il vaut mieux pour ces jeunes brebis attendre qu'elles aient subi leur première tonte pour les faire saillir, plutôt que de le faire quand elles sont encore agnelles.

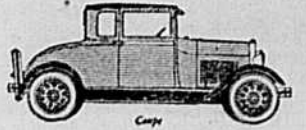
À la Station expérimentale fédérale de Fredericton, N. B., les agneaux sont sevrés en août, et les brebis sont gardées sur un pâturage assez pauvre jusqu'à ce qu'elles aient cessé complètement de donner du lait. Trois semaines avant que le bélier soit mis avec elles, c'est-à-dire vers le 10 octobre, il est bon de "conditionner" les brebis en les mettant sur un bon regain de trèfle ou sur un pâturage de navette. Il est parfois nécessaire pour cela, de leur donner en plus du pâturage, une demi-livre de moulée par tête et par jour. Ce conditionnement raccourcit la période de l'agnelage et permet d'obtenir une plus forte proportion de jumeaux.

Il n'est pas essentiel que la bergerie soit chaude, mais il faut qu'elle soit sèche et sans courants d'air. Pendant l'hiver donnez aux brebis tout le bon foin de trèfle qu'elles peuvent consommer et deux ou trois livres de navets par brebis. Les brebis en bon état n'ont pas besoin de grain jusqu'à deux ou trois semaines avant l'agnelage. On peut commencer à leur donner du grain à cette époque pour qu'elles puissent donner beaucoup de lait. Un mélange composé de trois parties d'avoine concassée, 1 partie de son, et 1 partie de graine de lin moulue, donne d'excellents résultats. On en donne de une demi-livre à une livre par brebis, suivant qu'elles sont plus ou moins vigoureuses. Lorsque les agneaux naissent, augmentez graduellement la ration de grain jusqu'à en donner une demi-livre à deux livres par brebis. Arrangez-vous pour que les brebis puissent prendre régulièrement de l'exercice pendant l'hiver.

Les soins que le berger donne à son troupeau sont pour beaucoup dans le succès de l'élevage des moutons. Il faut prendre les précautions nécessaires pour que le troupeau ne soit pas envahi par les parasites et pour le maintenir en bonne santé. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il peut donner un revenu satisfaisant.

Jarry & Frère

GRANDE REDUCTION



Sur tous nos chars usagés pour être vendus avant l'hiver.

Ces automobiles passagers et camions sont en parfaite condition et sont vendus avec notre garantie, termes si désirés.

Vous en serez convaincus par une visite à notre terrain situé :

**Rue Mont-Royal entre Garnier et DeLanaudière ou
4450 et 4382 rue Saint-Denis.
Téléphone FAikirk 1411**

Tél. HARBour* 2116

E. W. CARON

145-149 Des Commissaires Est, Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains
et Provisions

Grains louses — chars assortis

Demandez les produits CARONA

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LES CANADIENS-FRANÇAIS

Liste de brevets d'invention, marques de commerce et droits d'auteur accordés par le bureau des Brevets d'Ottawa à des Canadiens-français ou compagnies canadiennes-françaises durant le mois de septembre 1932. (Service du "Bureau Technique Albert FOURNIER", Procureurs de Brevets d'Invention de Montréal.)

BREVETS D'INVENTION

325,672 J.-R. Mercier de Thetford Mines, P.Q. Ecou indéserrable.
325,922 Joseph Moreau de Ville S.-Pierre, P. Q. Arracheuse de pommes de terre.
325,928 Paul Emile Ouellet de S.-Vianney, P.Q. Fer à repasser.

MARQUES DE COMMERCE

Le Comptoir des Educateurs de Montréal, P.Q. "Dessins d'un livre ouvert" pour la vente de médailles, etc.
J.-E. Cloutier de Montréal, P.Q. Mot : "Lunch" pour la vente de pain.
Eugène Doucet de Montréal, P.Q. Mot : "Laurel" pour la vente de cigarettes.
L.-O. Grothé de Montréal, P.Q. Mot : "Gitane" pour la vente de cigares, cigarettes, etc.

DROITS D'AUTEUR

"L'Apostolat de l'élite cachée" par Soeur de la Providence de Montréal, P.Q.
"La Jeunesse Canadienne" par R. F. Fandrick de Montréal, P. Q.
"Quarante Ans sur le Bout du Banc" par le Dr L.-G.-E. Grignon de Saint-Agathe, P.Q.

Chez DUPUIS

c'est moins cher

C'est un fait, l'argent est rare et chacun cherche à avoir des marchandises durables tout en payant moins cher. C'est pourquoi des centaines de mille clients se servent du catalogue Dupuis pour leurs commandes postales. Ils savent que chez Dupuis, ils sont chez eux et sont pleinement protégés par notre garantie. Faites vos achats chez Dupuis et payez moins cher.

ACHETEZ CHEZ DUPUIS

ce que vous ne pouvez trouver chez votre marchand local.

**ESCOMPTE DE
5%**

aux membres des Associations
Agricoles pour commandes
de \$25.00 et plus.

**Comptoir Postal
Dupuis Frères
Montréal**

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Particulièrement nos rations spéciales pour les vaches laitières, préparées avec les meilleurs ingrédients et mélangées dans mon moulin, dans le but d'augmenter la production du lait, de diminuer le coût d'alimentation, et d'augmenter les bénéfices. Toutes ces moulées sont manufacturées selon des formules fournies par les experts du gouvernement.

EMPLOYEZ LES RATIONS BALANCEES POUR TOUS LES BESOINS DE LA FERME

AVARD

Le marché de la dernière heure

Prix obtenus sur les marchés de Montréal, lundi 3 octobre 1932

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

Animaux vivants

Porcs de choix,	
160 à 220 lbs	5.00 à 5.25
Prime de 1.00 par tête	
Porcs à bacon,	
160 à 230 lbs	5.00 à 5.25
Porcs de boucherie,	
160 à 240 lbs	5.00 à 5.25
Porcs légers,	
160 et moins	5.00 à 5.25
Coupe de 75c	
240 à 270 lbs	5.00 à 5.25
Coupe de \$2.00	

Porcs extra lourds,	
200 et plus	5.00 à 5.25
Truie	3.50 à 4.75
Coupe de \$3.00	

BOUVILLONS	la livre
Choix	.04 1/4 à .04 3/4
Bon	.03 3/4 à .04 1/4
Moyen	.03 1/4 à .03 3/4
Commun	.02 à .02 1/2
Commun (léger)	.01 1/4 à .02

VACHES	la livre
Choix	.02 3/4 à .03
Bon	.02 1/4 à .02 3/4
Moyen	.02 à .02 1/4
Commun	.01 1/4 à .01 1/2
Très commun	.00 1/2 à .01

TAURES	la livre
Choix	.03 à .03 1/4
Bon	.02 3/4 à .03
Moyen	.02 1/4 à .02 3/4
Commun	.01 1/4 à .01 3/4

TAUREAUX	la livre
Choix	.02 à .02 1/2
Bon	.01 3/4 à .02 1/4
Moyen	.01 1/4 à .01 3/4
Commun	.01 à .01 1/4

VEAUX DE LAIT	la livre
Bon	.05 à .06 1/2
Moyen	.04 à .04 1/2
Commun	.03 1/2 à .04

VEAUX DE CHAMPS	
Bon	.02 1/4 à .02 1/2
Commun	.02 à .02 1/4

AGNEAUX	la livre
Bon	.04 3/4 à .05
Moyen	.04 1/2 à .04 3/4
Commun et non castrés	.02 1/2 à .03 1/4

MOUTONS	la livre
Bon	.02 à .02 1/2
Moyen	.01 1/2 à .02
Commun	.01 à .01 1/2

Animaux abattus

VIANDES ABATTUES	la livre
Porc frais No 1, 90 à 140 lbs	7
Porc frais No 2, 140 à 275 lbs	6 1/2
Porc frais No 3, 175 à 225 lbs	6

Veaux choix	.09
Veaux No 1	.08
Veaux No 2	.07
Veaux No 3	.06
Veaux No 4	.05

VOS VENTES

Semaine du 26 septembre au 3 octobre

OEUF

Frais Extra la dz.	.29 à .30
Frais Premiers la dz.	.21
Seconds la dz.	.14
MIEL BLANC	la livre
Blanc No 1	0.09
Chaudière de 5 lbs	0.03
Chaudière de 30 lbs	0.07

POIS	le minot
Canadiens	\$1.95
FEVES	le minot
Canadiennes	\$1.50
FOIN	au char, la tonne

(f.a.b.) Montréal	
De Trèfle	9.00
De Mil	10.00

PAILLE	au char, la tonne
De blé, d'avoine	5.00

POMMES DE TERRE

Ces prix sont f.a.b. Montréal	
sac inclus	
Patates nouvelles canadiennes	les 80 livres .55

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

	au char, en sacs
Première patente	2.30
Deuxième patente	2.00
Forte à boulanger	1.95
Farine pâtisserie	1.65
SEL	le sac
Fin (sac de 200 lbs)	1.70
Gros (sac de 140 lbs)	1.10
En pierre (sac de 100 lbs)	1.25

ALIMENTS A BETAAIL	la tonne
Son	17.25
Gru rouge	19.25
Middlings	24.25

Farine de viande cuvée	
(65 pour cent)	64.00
Ecaillés d'huîtres	20.00
Gravier	20.00

Farine fourragère	27.00
Gluten	24.00
Blé à engrais No 1	.58
Avoine alimentation	.30

Orge Can. Ouest No 4	.37
Maïs sud-africain	.57
Sarrasin, le 100 lbs	.95
GRAIN MOULU	le sac de 98 lbs

Blé d'Inde moulu	1.25
Blé d'Inde cassé	1.25
TOURTEAUX	la tonne
De lin	29.00

De Coton	30.00
Drèches de brasserie	17.00
Drèches de distillerie	17.00

Marché des animaux

ARRIVAGES

à la Pointe S.-Charles,
lundi, le 3 octobre, 1932

Bétail, 1042; veaux, 1816;
porcs, 3486; moutons, 5119.

BETAIL

Au moment où nous écrivons (2.30 P.M.) il n'y a encore qu'une couple de cents bêtes à cornes de vendues, des vaches pour la plupart. Un lot de vrai bons bouvillons de boucherie a été vendu à 4.60. Malgré qu'il y ait au delà de 1000 têtes de bétail, il n'y a pas eu encore suffisamment de vente de faites pour que l'on puisse être fixé quant à la tendance des prix; mais il semble bien qu'il faille enregistrer une nouvelle baisse lorsque les ventes se feront.

VEAUX

Ce marché est resté ferme aux mêmes prix pratiquement que ceux qui étaient offerts la semaine dernière. La demande était passablement active et il y a lieu de croire que les conditions présentes se maintiendront pour la balance de la semaine. Les veaux de lait allaient de 3.00 pour les communs jusqu'à 6.00 pour les sujets de choix.

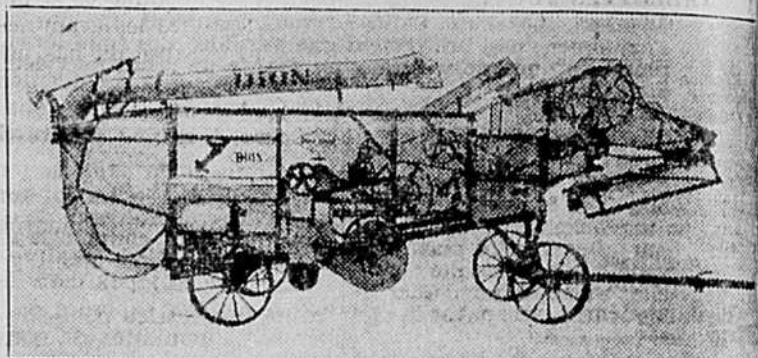
PORCS

Il y avait tout près de 3500 porcs en vente sur le marché ce matin; ceci était trop pour les besoins immédiats de ce marché et les prix en ont été affectés au point que les ventes se sont faites de 5.00 à 5.25. Les bons porcs se vendaient toutefois à 5.25, et il n'y avait pratiquement que les lots de porcs légers et mal finis qui ont dû être vendus à 5.00. Les sujets de choix bénéficiaient d'une prime de \$1.00. Les porcs légers, lorsqu'il n'y en avait que quelques têtes dans un lot pouvaient être vendus au même prix que les sujets à bacs, de même que les sujets de boucherie. Les lourds et les très lourds devaient subir une coupe de \$2.00 et de \$3.00 par tête respectivement.

MOUTONS

Ce marché était plutôt actif ce matin et il a été possible d'obtenir 5.00 pour la plupart des ventes. Il y en eut, à ce que l'on nous rapporte, qui ont été vendus à 4.50, mais tous nos bons agneaux ont pu être vendus à 5.00. Les sujets non châtrés ainsi que les sujets communs devaient subir une coupe de deux sous par livre. On croit généralement que les prix actuels ont d'assez bonnes chances de se maintenir aux niveaux d'aujourd'hui pendant le reste de la semaine. Les moutons ne changeaient pas et les prix allaient de 1.00 à 2.00.

PRINCIPES AVANT LES ANNEES



POURQUOI LES CULTIVATEURS
préfèrent-ils la batteuse "DION" ?

PARCE QUE :

Elle fait un travail en alimentation, en séparation et en nettoyage comme aucune n'a pu le faire à date.
PEU DE POUVOIR. BAS PRIX. FABRIQUEE AU CANADA PAR

Dion & Frère

Sainte-Thérèse
(TERREBONNE)

Circulaires et renseignements gratuits sur demande
sans aucune obligation pour personne.

BULBES HOLLANDAIS

DE REPUTATION MONDIALE

Achetez nos bulbes directement de la meilleure ferme de Hollande

Encouragés par de nombreuses commandes reçues directement de notre province, nous nous sommes décidés à augmenter nos affaires et à maintenir une offre permanente de nos collections universellement connues de Bulbes hollandais pour la maison et le jardin.

Nous vous offrons, en conséquence, le rare avantage d'un nouveau choix de variétés, par nos experts, fait spécialement pour convenir à vos conditions de climat. Cette collection est unique, grâce à l'habile combinaison de couleurs riches et de parfums délicieux.

Et prenant avantage de cette rare collection "HOLLANDIA",
vous pouvez faire de votre jardin et de votre maison,
un vrai paradis de fleurs pour \$8.00.

A cause du grand nombre des commandes qui nous arrivent tous les jours, nous vous recommandons de nous adresser les vôtres de bonne heure. S'il vous plaît, écrire votre nom et adresse lisiblement sur chaque commande. Toute correspondance, commandes, etc., devront être adressées exactement comme suit :

HARRY BRUHL, Gérant de
BULB - NURSERIES "HOLLANDIA"
VOORHOUT, HILLEGOM, HOLLANDE, EUROPE

Notre magnifique collection :

6 douzaines de tulipes Darwin, de six couleurs ;	Votre
2 " " " Cottage, de quatre couleurs ;	propre
1 douzaine " " " lis ;	choix
1 " " " doubles ;	de
1 " " " Jacinthes pour pots, de couleurs variées ;	couleurs
1 " " " Jacinthes pour couchers chaudes, de couleurs variées ;	peut
5 " " " Crochus de plusieurs couleurs de choix ;	toujours
3 " " " peres-neige, la Reine des fleurs du Printemps ;	être
2 " " " Ixias de plusieurs couleurs de choix ;	indiqué
2 " " " Muscari (jacinthes en grappes) ;	
2 " " " Scilles, petites fleurs odoriférantes ;	
2 " " " Chionodoxes, d'un parfum subtil.	

336 Bulbes florifères

14 Bulbes "Nouvelles Olympiades", gratuits

350 Bulbes florifères pour \$8.00.

Une double collection : (700 bulbes florifères) pour \$14.00

UNE PETITE COLLECTION (200 Bulbes de ces variétés) pour seulement \$5.00
Service rapide, livraison toujours promise pour une semaine avant l'époque de la plantation. Livraison gratuite à domicile. Une garantie de vigueur est fournie avec chaque commande par le Service Phytopathologique de Hollande. Toutes les variétés sont emballées et étiquetées séparément. Des directions de culture en français, en anglais ou en allemand sont envoyées gratuitement avec chaque commande. Toute commande doit être accompagnée de la remise pour le plein montant, adressée comme ci-haut. Conditions spéciales pour commandes en gros.

Plus de 60 années d'expérience dans la culture des bulbes sont à votre service.

Prix du beurre et du fromage

Semaine du 28 septembre

BEURRE

390 boîtes de beurre pasteurisé No 1	21 1/2 c. la lb.
208 boîtes de beurre pasteurisé No 2	20 1/2 c. la lb.

FROMAGE

404 boîtes de fromage blanc No 1	10 3/4 c. la lb.
66 boîtes de fromage blanc No 2	9 3/4 c. la lb.
174 boîtes de fromage coloré No 1	10 3/4 c. la lb.
80 boîtes de fromage coloré No 2	9 3/4 c. la lb.

Toutes les expéditions doivent être adressées au NOM DE L'U.C.C. à
Montreal Rail & Water Terminals, Place Viger.

N.B. En cas de réclamation, mentionnez S.V.P. le numéro d'enregistrement.



Pourquoi Souffrez-vous?

Les impuretés du système sont la cause de beaucoup de maux communs.

Ces impuretés ne peuvent être évacuées que si les organes d'élimination fonctionnent correctement. Le

NOVORO

Du DR. PIERRE

à la réputation de stimuler les fonctions de ces organes en les aidant à rejeter les matières empoisonnées et inutiles.

La première bouteille prouvera sa valeur. C'est un vieux remède herbeux ne contenant que ce qui fera du bien au système.

Ne le demandez pas aux droguistes, il n'est fourni que par des agents spéciaux. Pour plus de renseignements, adressez-vous à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILLINOIS
(Déposé libre de tous droits au Canada.)

A VENDRE

ETTES ANNONCES. — Tarif : .02
ous le mot avec minimum de 25 mots
ar insertion. Pour quatre impressions
nsécutives du même texte une ré-
uction de 20% est consentie.

TABLETTES TOUSSINE POUR LES CHEVAUX

Contre :
Toux, gourme, bronchite et souffle.

Excellentes pour
onner l'appétit,
enforcer, purifier
sang et faire
uer. Elles dé-
rassent à us si
es vers. Envoyées
anco par la poste
ur réception du
rix : 50c la bou-
elle.

Agent pour tout le Canada

Dr Jos. COMTOIS

S.-Barthélemy, — P. Q.

MALADIE DE LA PEAU

est remarquable combien plusieurs cas
émorroides, d'eczéma ou d'enflures, ont
rapidement guéris par l'onguent "Cam-
x". Avec cette annonce, envoyez au-
rd'hui 10 sous pour offre d'essai.

Camprex Campagna Fabrique
S.-Paul de Chester, Qué.

A VENDRE : Un cheval perche-
on de trois ans; Boeufs Hol-
eins d'un an et veaux du prin-
emps: troupeau accredité.
Moutons Oxford: mâles d'un an
agneaux du printemps, tous
registres. S'adresser à Arthur
oy, S.-Perpétue, (Nicolet).

AVIS AUX CULTIVATEURS pour
ire effiler vos "clippers". Ou-
age garanti, prix \$0.75. Allez
aujourd'hui chez Emile DURAND,
employé de la Coopérative Fédé-
e et propriétaire de l'Hôtel
NATIONAL, PRINCEVILLE, Qué.

ENSEIGNEMENTS GRATUITS
Le nouveau Bulletin gratuit
Bray vous renseigne sur le
gement, l'alimentation et la
nte de vos poulets. Il vous est
voyé gratuitement sur deman-
e. Informez-vous du prix de
s poulettes et de notre huile
foies de morue.

Bray Chick Hatchery, 35 Clay-
arn Ave., S.-Catharines, Ont.

Il Aida son Fils

"Je suis content d'être venu
a possession du Novoro du Dr
erre," écrit M. Frank Schulz de
erburn, Minn. "Mon fils souf-
ait continuellement de consti-
ation et de troubles digestifs;
ette médecine l'a soulagé en-
èrement de ses troubles." Ce
mède fait de plantes est de-
nu fameux pour son excellent
et sur le procédé de digestion
d'élimination; un court essai
ouve sa valeur. Si vous ne
puez l'obtenir dans votre voi-
age, écrivez au Dr Peter
hrney & Sons Co., 2501 Wash-
ngton Blvd., Chicago, Ill.
Livré exempt de douane au
Canada.

**Les techniciens
étrangers sont ré-
duits à la portion
congrue**

On mande de Moscou qu'un
cret réduit dans des propor-
ons considérables les rations
imentaires qui étaient allouées
squ'ici aux techniciens étran-
rs travaillant en Russie. La
tion mensuelle de beurre est
uite de 6 livres 6/10 à 3 livres
10; celle de poisson de 13
res 2/10 à 6 livres 2/10; celle
sucre de 8 livres 8/10 à 6
res 6/10 et celle de viande de
1 livres 8/10 à 15 livres 6/10.
ny a donc pas lieu de s'étonner
de nombreux "techniciens"
ennent à revenir dans leur
ays.

FORMATION DES PRAIRIES ET DES PATURAGES

GRAMINEES FOURRAGERES

1—Mil. Plante vivace, résis-
tant bien au froid, moyennement
tardive, à souche très courte.
C'est la mieux connue et la plus
cultivée de toutes les graminées
fourragères à cause du bas prix
de sa semence, de son rendement
élevé et de la facilité d'en obte-
nir un foin de bonne qualité.

Le mil vient bien dans les ter-
rains froids, assez humides, dans
les argiles moyennement lourdes
où il donne de fortes récoltes de
foin. Il ne réussit pas dans les
terres acides ou exposées à la
sécheresse, l'humidité est, pour
lui, un facteur plus important
que le climat.

Le mil est surtout une plante à
foin; il souffre du piétinement
des animaux et, dans les terres
sèches, il cède bien sa place aux
herbes indigènes. Son fourrage,
peu nutritif pour les vaches lai-
tières, est excellent pour les che-
vaux. Il est facilement digesti-
ble.

2—Dactyle pelotonné. Plante
vivace, hâtive, à souche très
courte et à nombreux rejets
feuillés.

Très résistant à la sécheresse,
le dactyle vient bien sur tous les
sols assez riches et pas trop hu-
mides. Il se développe mieux que
la plupart des autres herbes dans
les endroits ombragés. Il prend
deux ou trois ans à bien s'établir
mais donne ensuite de fortes ré-
coltes pendant plusieurs années.
Plus hâtif que le mil, il convient
mieux que ce dernier en mélan-
ge avec le trèfle rouge. Coupé
au début de la floraison, il pro-
duit un fourrage très nourris-
sant. Après cette époque, il dur-
cit et perd vite sa valeur nutri-
tive. Il reprend rapidement
après la coupe. C'est une herbe
à foin et, surtout, à pâture, ré-
sistante et de bonne qualité qui
ne souffre pas de la paissance au
ras du sol et fournit une bonne
quantité d'herbe depuis le début
du printemps jusqu'à l'automne.

3—Vulpin des prés. Plante
vivace qui ressemble beaucoup
au mil mais beaucoup plus hâtive
et s'établissant moins rapide-
ment. Elle vient particulièrement
bien dans les fonds d'argi-
le et de terre franche, temporai-
rement inondés; elle croît spon-
tanément dans les prairies hu-
mides, le long des fossés, dans
les sols frais et fertiles.

Le Vulpin des prés est extrê-
mement résistant à la gelée et
peut être considéré comme l'her-
be la plus hâtive dans l'est du
Canada. C'est une plante à foin
et à pâture très précieuse sur
les terres qui lui conviennent et
partout où l'on désire des réco-
ltes de bonne heure. Il fournit
une herbe excellente dès le dé-
but de la saison et donne un
fourrage recherché de tous les
animaux. Son rendement est
cependant moins élevé que celui
du mil. Pour le foin, il doit être
coupé pendant la pleine flori-
son; il repousse bien après la
coupe. La graine est très légère.

4—Fétuque des prés. Plante
vivace, à racines longues et for-
tes, qui donne son plein rende-
ment 2 ou 3 ans après le semis.
La fétuque préfère les sols
plutôt humides et riches en ma-
tières organiques mais elle résis-
te bien à la sécheresse et au
froid.

C'est une plante presque aussi
hâtive que le dactyle mais elle
ne fait pas un aussi bon foin que
ce dernier. Elle atteint sa plus

grande valeur alimentaire au
moment de la floraison. Elle
pousse vite après le fauchage et
supporte bien le piétinement ce
qui en fait une excellente plante
à pâturage. Elle est plus appro-
priée à l'engraissement du bétail
qu'à la production du lait. C'est
un aliment légèrement laxatif.

5—Paturin des prés, ou Patu-
rin bleu du Kentucky. Plante
vivace, à souche rampante émet-
tant des courants souterrains et
des tiges feuillées; très rustique,
très résistante aux températures
extrêmes. Elle préfère les fonds
meubles, riches en humus et sur-
tout en chaux.

Le paturin des prés prend une
couple d'années à s'établir mais
ensuite il forme un gazon serré
qui se développe rapidement au
printemps et produit une bonne
herbe de pied dans les mélanges.
Il fleurit à peu près en même
temps que le dactyle et repousse
assez lentement après la coupe.
Il résiste au piétinement et don-
ne un pâturage de bonne qualité,
engraissant et hâtif. C'est une
très bonne herbe à pelouse.

Le Paturin bleu du Canada
ressemble assez au précédent
mais la plante est plus petite et
moins exigeante. Il est surtout
utile pour les pâturages perma-
nents dans les terres pauvres et
sèches. Les sécheresses extrêmes
arrêtent sa végétation mais celle-
ci reprend à la première pluie.
La paturin du Canada se main-
tient vigoureusement ce qui le
fait souvent considérer comme
une mauvaise herbe dans les
bonnes terres. Il produit peu de
foin.

(à suivre)

Joseph FERLAND, B.S.A.

SYMPATHIES AUX COLONS DE L'ABITIBI

Par les missionnaires-colonisa-
teurs de Saint-Joseph

L'autorité religieuse de Mont-
réal, désireuse de savoir la situa-
tion des colons pauvres en A-
bitibi, a délégué l'abbé Zénon
Alary, directeur des Missionnai-
res-Colonisateurs afin qu'il pre-
ne contact avec les aspirants
colons partis sans les ressources
suffisantes.

Monsieur Authier, député de
l'Abitibi, dans son communiqué
a dit avec raison qu'il ne fallait
pas laisser envahir nos champs
de colonisation par les chômeurs
citadins; en effet, nos munici-
palités rurales sont incapables
de supporter tous les nouveaux
venus, sans doute de bonne foi,
mais dépourvus du nécessaire.

Par ailleurs, tout attendre des
gouvernements serait une erreur,
qui détruirait l'efficacité du re-
tour à la terre et le succès des
initiatives privées.

Il faut qu'une aide aux colons
soit promue, cette aide est at-
tendue de toutes les bonnes vo-
lontés des villes comme des cam-
pagnes.

Déjà des dames de bon vou-
loir sont en organisation pour
recueillir de la lingerie destinée
aux familles en besoin, désireu-
ses de demeurer fidèles à la terre.
Ayant eu grande foi aux promes-
ses des secours pronées par tous
les journaux du pays, il faut
qu'ils trouvent maintenant l'aide
voulu jusqu'à la première récol-
te.

Les Missionnaires-Colonisa-
teurs de S.-Joseph, qui ont mis-
sion de distribuer les Aumônes
reçues, osent croire que personne
ne refusera sa contribution pour
l'Oeuvre d'aide aux Colons pau-
vres, comme un des remèdes à
la crise du chômage.

LE TANNAGE DES PEAUX SUR LA FERME

Nous croyons rendre service
aux nombreuses personnes inté-
ressées par la fabrication du cuir
à domicile, en leur fournissant
les renseignements nécessaires
pour le tannage.

Il est regrettable de constater
que les peaux vertes se vendent
très bon marché et que le prix
des cuirs reste élevé; il faut
donc se défendre en fabricant
son cuir soi-même!

**TANNAGE D'UNE PEAU DE
BOEUF AVEC SON POIL.** — Si la
peau a été salée et qu'elle ait
partiellement séché il faut
qu'elle soit trempée dans l'eau
froide afin qu'elle devienne
molle et qu'il n'y reste plus
de sang. Il faut ensuite bien
tailler tous les bouts pendants
de même que la peau des pattes
et de la tête. Il faut enlever tout
le surplus de chair et de gras en
grattant la peau avec un couteau
non tranchant, un canif, un cou-
teau à corne ou avec une vieille
lame de patin. Pour faire cette
opération il faut bien étendre la
peau sur une surface plane et
douce et il faut bien faire atten-
tion en grattant de ne pas atta-
quer le cuir pour ne pas le couper
ce qui enlèverait beaucoup de
valeur à la peau. Après cela on
lavera la peau avec de l'eau
douce et du savon. Après avoir
bien rincé la peau elle est alors
prête à passer dans le liquide à
tanner qui sera composé comme
suit:

Un gallon de lait de beurre sûr;
1/2 lb d'acide sulfurique com-
mercial;

Une once de borax;
Un gallon d'eau douce;
2 onces de salpêtre;
32 onces de sel.

Il faut faire dissoudre le sel, le
salpêtre et le borax dans l'eau;
ajouter le lait de beurre et en
dernier lieu l'acide sulfurique.
Ajoutez tranquillement et bras-
sez le liquide constamment, en
versant. Placez la peau dans un
baril propre ou une canistre de
20 gallons et couvrez la peau
avec la solution préparée. Cette
solution suffira pour tanner une
petite peau de veau. Il faudra
environ 10 gallons de la solution
ci-haut pour tanner une peau de
boeuf ordinaire pesant une cin-
quantaine de livres. La solution
peut être augmentée en quantité
correspondant au surplus de
poids de la peau à tanner. On
peut conserver cette liqueur du-
rant deux ou trois mois, elle peut
servir à tanner plusieurs peaux.

Il faudra brasser toutes les
heures pour une durée de huit
ou dix heures, et la peau devra
trempier dans cette solution du-
rant quarante-huit heures de
temps. L'opération suivante con-
siste à enlever la peau et la bien
laver ensuite de l'accrocher pour
qu'elle sèche. Ceci est très im-
portant. Plus vous travaillerez
la peau et l'étirerez pendant
qu'elle sèche plus vous aurez de
succès. Si elle n'est pas suffisam-
ment travaillée, elle deviendra
rugueuse et raide. Elle peut être
travaillée soit en l'étirant par le
bas et les côtés, sur un poteau
ou une poutre jusqu'à ce qu'elle
devienne parfaitement sèche et
flexible. Si vous désirez obtenir
une surface bien polie il faudra
alors frotter le côté de la chair
avec du papier sablé ou de la
pierre ponce. Le tannage d'une
peau en 1922 coûtait environ
\$2.00.

**TANNAGE D'UNE PEAU DE
BOEUF POUR LE CUIR.** — La
peau doit être douce, préférable-
ment fraîche. Si elle n'est pas
fraîche, il faudra alors la faire
trempier dans l'eau froide jus-
qu'à ce qu'elle devienne molle,

puis la faire tremper ensuite
dans la solution suivante: 5
gallons d'eau douce et quatre
pintes de chaux vive.

Il faudra laisser la peau dans
cette solution jusqu'à temps que
le poil en décolle. Cela prend
généralement de trois à quatre
jours. Grattez le poil avec un
instrument non tranchant en
apportant naturellement le soin
de ne pas couper la peau. Lavez
parfaitement la peau, puis faites-
la tremper dans de la bonne eau
douce durant six heures environ
afin d'en éliminer toute la chaux.
Cela fait, la peau est alors prête
à être tannée. Employez la même
solution que pour une peau avec
son poil. Vous obtiendrez alors
une peau de cuir très sèche.

**TANNAGE D'UNE PEAU DE
MOUTON.** — Pour les peaux de
mouton ordinaires vous pouvez
faire usage de la préparation
suivante en procédant comme
suit: Nous ne pouvons conseiller
de tanner une peau de mouton
avec une laine qui aurait plus
de 2 pouces de long. Tailler la
tête et autres parties sans valeur,
puis enlever la graisse avec un
instrument non tranchant. Il
faut lorsqu'il s'agit d'une peau
de mouton porter encore plus
d'attention au grattage afin de
ne pas couper le cuir, car la peau
de mouton coupe facilement
étant très mince. La partie infé-
rieure qui forme le cuir fin peut
être frottée aisément. Lavez bien
afin de faire disparaître le sang
et autres corps étrangers qui s'y
trouveraient. Ne lavez pas avec
de l'eau chaude car cela aurait
pour effet d'endommager la peau
et de faire décoller la laine.
Etendez la peau sur une surface
plane et bien sèche, le côté de la
chair exposé et appliquez le mé-
lange suivant: 5 lbs de sel fin
mélange à une livre d'alun pul-
vérisé. Soyez bien sûr de frotter
entièrement la surface de la
peau avec ce mélange. Pliez
ensuite chair sur chair et gardez
durant deux semaines dans un
endroit frais. Lavez avec du
savon à laine et de l'eau douce.
Rincez bien puis étendez la peau;
travaillez-la avec vos mains du-
rant qu'elle sèche. Pour finir,
frottez-la bien avec du papier
sablé ou de la pierre ponce.

Rapport mensuel du Canadien National

D'après le rapport mensuel du
Canadien National rendu public
aujourd'hui les recettes brutes
du réseau, durant le mois d'août,
se sont élevées à \$11,328,017, une
diminution de \$2,981,793 sur les
recettes du mois de 1931 corres-
pondant. Cette réduction de re-
cettes est toutefois compensée
par une réduction des dépenses
d'exploitation qui furent de \$11,-
118,841 soit \$2,676,933 de moins
qu'en août 1931. Les recettes
nettes se sont élevées à \$209,175
contre \$514,034 en août 1931.

Les chiffres comparés pour les
premiers huit mois de l'année
donnent pour les recettes nettes
du réseau \$93,118,292; une dimi-
nution de \$24,274,618 et pour les
dépenses de \$89,747,008, une ré-
duction de \$25,467,212. Les re-
venus nets en 1932 se sont élevés
à \$3,371,283 chiffre que l'on com-
pare à \$2,178,638 pour la période
de 1931 correspondante, soit une
augmentation de \$1,192,594. Le
pourcentage d'exploitation du-
rant les premiers huit mois de
1932 fut de 96.38 alors que durant
la période de 1931 correspondant
il fut de 98.14.

GRATIS
AUX INVENTEURS
LE NOUVEAU MANUEL
D'INVENTEUR
ENVOYÉ SUR DEMANDE
ÉCRIVEZ-NOUS AUJOURD'HUI
ALBERT FOURNIER
934 RUE STE CATHERINE E. MONTREAL

Toujours délicieux au goût

LE THÉ "SALADA"

'Tout frais des plantations'

PROJET DE MORATOIRE AGRICOLE

Par M. JOACHIM ROY, de
Sainte-Cécile-de-Whitton

Lors du congrès diocésain de l'U.C.C. tenu le 26 septembre à Sherbrooke, M. Joachim Roy, de Sainte-Cécile de Whitton (Frontenac), élu directeur de l'Union diocésaine, a présenté un projet de rajustement ou de moratoire sous la forme d'une Commission spéciale, dont il a expliqué en détail le fonctionnement. Les délégués ont écouté avec intérêt l'exposé de son plan dont le but est d'empêcher un trop grand nombre de cultivateurs d'être dépossédés de leurs terres par leurs créanciers.

L'assemblée s'est prononcée contre tout projet de moratoire, mais le plan d'une Commission spéciale soumis par M. Roy a soulevé un tel intérêt que nombre de cultivateurs ont demandé qu'il soit publié. Le journal est heureux aujourd'hui de répondre à ce désir et de publier en primeur le projet de M. Roy tel qu'il a été lu au congrès de l'U.C.C.

Plan suggéré pour la Commission dite d'ajustement en faveur des cultivateurs.

Caractère : Libre de toute attaque quelconque, c'est-à-dire de tout esprit de parti. Esprit de justice et de charité.

But : Régler les cas des cultivateurs seulement, incapables de faire les paiements dus sur leur terre elle-même. Cela afin d'éviter qu'un trop grand nombre de cultivateurs soient dépossédés de leur terre par les créanciers et s'en aillent augmenter l'armée des chômeurs dans les villes.

Pouvoirs : 1o Empêcher le créancier de saisir ou de s'emparer, même sans frais de cour, du "roulant" d'un cultivateur pour se rembourser d'un paiement retardé. Il est bien évident qu'un cultivateur qui n'est pas capable de faire son paiement ou même de payer ses intérêts, n'est pas capable de se racheter les animaux ou les instruments aratoires nécessaires pour exploiter sa terre. Donc c'est une terre à vendre.

2o Suspendre ou annuler les procédures prises contre un cultivateur par le ou les créanciers dans le but de se rembourser d'un paiement impossible dans les circonstances présentes. Spécification est faite que les pouvoirs de la commission ne s'étendent qu'aux procédures entreprises pour obtenir un remboursement immédiat en prenant comme valeur correspondante la terre sur laquelle un homme travaille pour vivre et celles qu'il réserve pour l'établissement de ses fils. S'il a d'autres propriétés, acquises plutôt dans le but de faire de la spéculation, ces dernières ne pourront être sous le contrôle de la commission. N'oublions pas les conséquences désastreuses des actes dits "à réméré".

3o Le jugement de la commission n'aura d'effet que pendant un an. Si après un an la situation n'est pas améliorée le cultivateur pourra avoir de nouveau recours à la commission.

Organisation : 1o Un comité central qui aura son siège à Québec, les membres en seraient nommés par le gouvernement, au nombre de trois ou de cinq.

2o Ce comité central sera de l'organisation et de la surveillance des comités locaux.

3o Pour les comités locaux, les paroisses pourraient être réunies trois par trois et former ainsi un district. Le comité serait formé de trois membres, dont un de chacune des paroisses du district. Ce système préviendrait la partialité mais occasionnerait des déplacements nombreux. On pourrait aussi former un comité local dans chaque paroisse, comité formé de trois ou cinq membres. Ce système exempterait les déplacements trop nombreux et peut-être trop coûteux.

4o Dans chaque comité un homme sera chargé de recevoir la déposition des cultivateurs qui font appel à la protection de la commission, de faire un dossier pour chaque cas réglé, et de faire un rapport au comité central, si nécessaire.

5o Lorsque quelqu'un ne sera pas satisfait de la décision du comité local, il pourra faire appel au comité central.

Choix des membres : 1o Les membres seront choisis par le comité central et seront pris de préférence parmi les cultivateurs.

2o Le conseil municipal ou le conseil du cercle de l'U.C.C. lorsqu'il y en a un dans la paroisse, pourront proposer deux ou trois hommes aptes à remplir cette fonction. Le comité central demandera des recommandations au Curé et choisira.

Qualification des membres : 1o Pour être proposé comme apte à cette fonction, un homme devra être recommandable par la droiture de son esprit, la justesse de son jugement et l'intégrité de sa vie.

2o Il devra savoir lire couramment au moins, et de préférence savoir écrire et compter.

3o Il devra être dans une situation financière telle qu'il n'ait pas à avoir recours à la dite commission.

Procédures : 1o Dès qu'un cultivateur aura remis son cas entre les mains du comité, toute procédure sera suspendue jusqu'au jugement.

2o Dès que le secrétaire aura reçu la déposition d'un cultivateur, il devra en avertir aussitôt les autres membres du comité pour que l'enquête soit commencée.

3o L'enquête portera : 1o Sur l'état financier en général. (C'est-à-dire que les membres du comité devront se rendre compte de toutes les dettes, billets, hypothèques, etc.)

2o Sur les taxes et impôts de tous genres.

3o Sur la valeur meuble et immeuble. (roulant et degré d'amélioration en vue des revenus possibles).

4o Sur les charges familiales. (nombre d'enfants, rentes ou pensions).

5o Sur la conduite générale en vue de l'administration :

Est-il laborieux ?

Est-il sobre ?

Est-il économe ?

6o Enfin le comité déterminera la somme à payer par le débiteur, partie du paiement ou des intérêts, en proportion des

capacités du débiteur et des besoins urgents du créancier.

Frais : Pourquoi les frais de cette administration ne seraient-ils pas payés de la même manière que les frais de la Commission des Accidents de Travail ?

A la suite de cet exposé, M. Aldéric Lalonde a recommandé que ce travail très intéressant soit appliqué au cas des Caisses d'urgence pour les cultivateurs.

7o

8o

9o

10o

11o

12o

13o

14o

15o

16o

17o

18o

19o

20o

21o

22o

23o

24o

25o

26o

27o

28o

29o

30o

31o

32o

33o

34o

35o

36o

37o

38o

39o

40o

41o

42o

43o

44o

45o

46o

47o

48o

49o

50o

51o

52o

53o

54o

55o

56o

57o

58o

59o

60o

61o

62o

63o

64o

65o

66o

67o

68o

69o

70o

71o

72o

73o

74o

75o

76o

77o

78o

79o

80o

81o

82o

83o

84o

85o

86o

87o

88o

89o

90o

91o

92o

93o

94o

95o

96o

97o

98o

99o

100o

LE RALLIEMENT

Nous sommes à la période des Congrès de l'U.C.C., il nous fait plaisir de constater qu'un grand nombre de cultivateurs, venant quelquefois d'assez loin, se font un devoir d'y assister ils méritent les sincères félicitations des dirigeants et de tous les amis de notre Association Professionnelle.

Est-ce un signe des temps ? Nous avons le droit de le supposer ; n'est-ce pas dans une période critique, à l'heure de l'adversité, que l'on reconnaît le plus, la nécessité d'une protection saine et efficace ?

Quelle association, dans notre province, a fait plus que l'Union Catholique des Cultivateurs pour assurer la défense des intérêts de la classe agricole, au triple point de vue religieux, social et économique ? Nous n'en connaissons pas.

N'est-il pas naturel qu'en semblable occurrence, NN. SS. les Evêques soutiennent, avec un ensemble parfait, l'oeuvre qui s'intéresse, d'une façon toute particulière, à la défense des principes de justice et de charité ; l'oeuvre qui suit les directives de la sainte Eglise, en groupant dans ses rangs, l'élite d'une population laborieuse ; qui reconnaît la nécessité, au sein de ses Cercles, d'un guide spirituel, dont le rôle, tout de paix et de justice, contribue à l'entente parfaite entre tous les membres de la famille agricole.

N'est-il pas agréable de reconnaître que les gouvernements prêtent une oreille attentive aux demandes justifiées d'une association relativement puissante, qui ne réclame jamais autre chose que la reconnaissance des droits de l'agriculture, avec franchise et loyauté, s'appuyant toujours sur la justice et la légalité. L'U.C.C. n'a, à l'égard des gouvernants, ni parti-pris, ni parti politique ; ce qu'elle demande est dans l'intérêt de la province toute entière.

Que veut l'U.C.C. sinon le relèvement de la situation économique ? N'est-ce pas de la reprise des affaires que dépend la sécurité de notre peuple, et comment viendra cette reprise, si l'agriculture continue à se débattre dans le marasme ? Tant que nos cultivateurs seront traqués par le souci de leurs obligations, tant qu'ils ne pourront y faire face, la crise durera, et comment pourraient-ils, dans les circonstances présentes, travailler à leur relèvement, puisque la production ne peut être écoulee à un prix rémunérateur.

Il faut donc, dans toutes les assemblées agricoles, étudier les moyens les plus pratiques pour aider les cultivateurs, les possibilités de les conserver sur la terre et surtout s'entendre pour présenter un front uni, quand viendra l'heure de l'effort commun. Ce n'est pas en dispersant ses forces que l'on acquiert la solidité.

Un point qui mériterait une grande attention, ce serait l'étude d'une plus juste répartition des charges fiscales ; nous l'avons déjà écrit, les biens au soleil sont trop lourdement grevés en comparaison des fortunes qui s'accumulent dans l'ombre et qui ne rapportent rien à l'Etat, tout en profitant des avantages acquis à la communauté.

L'U.C.C. s'attachera à ce sujet, nous en sommes assurés, mais sa puissance serait beaucoup plus efficace si elle parlait au nom de cent mille cultivateurs, répartis dans toute la Province. Quelle force pourrait résister à la poussée qu'elle serait en mesure de donner pour l'avantage commun.

Puisqu'elle a maintenant des Unions diocésaines dans toute la province, l'U.C.C. n'a-t-elle pas le droit d'espérer que le nombre de ses adhérents va augmenter rapidement ; ne va-t-on pas voir des cercles locaux anémiques se réveiller par l'infusion d'un sang nouveau, de nouveaux cercles se fonder dans des paroisses où les bienfaits de l'association professionnelle sont encore ignorés ou battus en brèche pour des intérêts divers.

L'heure du réveil a sonné, que tous nos cultivateurs se rappellent que leur place est dans les rangs d'une association professionnelle, qu'ils ont des chefs dévoués qui savent ce qu'ils veulent, qui le veulent fermement.

R. M. P.

L'art de discuter

Il arrive souvent qu'entre parents ou entre amis, on diffère d'opinion, soit sur de graves sujets de politique, d'art ou littérature, soit, plus simplement, sur les modestes événements de l'existence quotidienne. Eh bien ! si le hasard d'une conversation fait que se heurtent tout à coup les divergences d'opinions, à quel bon s'échauffer, s'emballer, négliger bien vite les excellents raisonnements qu'on peut avoir en réserve, pour se laisser aller à des propos ironiques ou passionnés, à des paroles amères ou cruelles ?

La discussion, ne l'oublions pas fait le charme des causeries. Celles-ci seraient insipides si tout le monde, dans toutes les occasions, était toujours du même avis. Loin d'en vouloir à un contradictoire, nous devrions lui être reconnaissant de ne pas voir les choses sous le même aspect que nous et de nous opposer des arguments auxquels nous n'avions pas songé. Seulement, de même que nous ne voulons pas être vexés, ne vexons pas les autres ! Sachons rester calmes, maître de notre pensée, courtois, voire souriants ? Les plus graves discussions auront alors un agrément que nous ne soupçonnons pas ; elles fortifieront l'amitié au lieu de la diminuer ; elles laisseront, derrière elles, comme un parfum, le souvenir des heures charmantes passées ensemble.

Orphelinat agricole Saint-Ferdinand

La nouvelle institution destinée à orienter les orphelins vers l'agriculture et à enseigner la science agricole aux fils de cultivateurs ouvrira ses portes, jeudi le six octobre. Tout élève devra se mettre en relation avec le Directeur de la Maison, avant de se présenter. Une seconde entrée aura lieu le premier novembre. Salluste BAULET, ptre.

AVIS

A l'assemblée du Bureau de Direction de l'U.C.C. tenue le 23 juin 1932, il a été proposé par M. A. Beauregard, secondé par M. H. Riendeau qu'un amendement soit présenté au congrès général de l'U. C. C., afin qu'un article soit inséré dans les règlements de nos cercles autorisant le renvoi d'un membre pour causes valables.

Pensée

Quand l'homme a cassé des mottes, semé de l'herbe, raboté des planches, conduit un tramway, graissé des roues de wagon, copié des lettres, aligné des chiffres, quoi qu'il ait fait, s'il l'a fait honnêtement, s'il n'a point causé de tort à son voisin, ni blasphémé, ni méconnu la bonté par qui tout subsiste, Dieu lui donne son paradis !

René BAZIN.

SOMMAIRE

Réforme du Congrès général	1
Programme des Causeries	2
Causerie à la Radio	3
A propos du beurre	3
Echos de cercles	4
Le congrès de Québec-Sud-Est	5
Page féminine	6
Le congrès de Québec-Sud	7
La réforme de nos Congrès	7
Le congrès de Sherbrooke 8-9-11	10
Aux jeunes agriculteurs	10
L'hivernage des abeilles	12
Consultations légales	13
Page du marché	14
Formation des prairies	15
Le tannage des peaux	15
Le ralliement	16
Projet de moratoire	16